ALBERT DAUZAT

LA LANGUE FRANÇAISE d'aujourd'hui

ÉVOLUTION — PROBLÈMES ACTUELS

DEUXIÈME ÉDITION



LIBRAIRIE ARMAND COLIN
RUE DE MÉZIÈRES, 5, PARIS
1912



तमसो मा ज्योतिर्गमय
SANTINIKETAN
VISWA BHARATI
LIBRARY
440
D

AVANT-PROPOS

Ce livre s'adresse au grand public.

Ce n'est pas à dire que les linguistes ne trouveront point à y glaner — je l'espère du moins — des faits nouveaux (notamment dans la première partie), et peut-être aussi des indications utiles sur le rôle qu'il leur appartient de jouer vis-à-vis des écrivains et de la foule.

Mais j'ai voulu, avant tout, montrer qu'une science mal connue, réputée à tort ardue et aride, peut être attrayante, lorsqu'elle s'attache à des faits contemporains, familiers à tous, susceptibles d'être éclairés, à sa lumière, sous un jour nouveau et imprévu. La linguistique, elle aussi, a ses questions d'actualité, qui, même traitées suivant la méthode scientifique, peuvent être mises à la portée de tous et doivent intéresser le public.

Au lecteur de dire si j'ai réussi.

A. D.

LA LANGUE FRANÇAISE
D'AUJOURD'HUI

ÉVOLUTION ET PROBLÈMES ACTUELS

INTRODUCTION

La science du langage devant l'opinion.
Linguistes et littérateurs.

S'il est une science dont les moyens d'action, les progrès et les résultats devraient être largement vulgarisés, c'est bien, semble-t-il, la science du langage, dont l'objet, du moins en ce qui concerne notre propre idiome, tombe sous le sens commun, et ne saurait manquer d'intéresser chacun de nous.

Et cependant la réalité est tout autre. Tandis que le public est initié par ailleurs aux découvertes et aux expériences les plus caractéristiques — histoire, géographie, sociologie, sciences physiques, naturelles et médicales — il ignore la carrière qu'a fournie la linguistique depuis un demi-siècle, et c'est à peine

s'il connaît les noms de quelques-uns des maîtres qui ont rénové cette branche des connaissances humaines, et grâce auxquels la science du langage, désormais adulte, peut aujourd'hui prendre place à côté des sciences les mieux constituées. On songe, non sans mélancolie, que le grand public — qui est au courant des progrès physiques et médicaux, qui connaît et discute la dernière découverte de Rœntgen, de Korn ou de Behring, qui s'intéresse si vivement aux questions historiques, aux explorations géographiques, — ne se doute pas des travaux considérables dont le français a été l'objet depuis soixante ans en France ou en Allemagne, ignore la science de sa propre langue, l'œuvre linguistique d'un Gaston Paris, et jusqu'au nom d'un Diez, d'un Tobler ou d'un Meyer Lübke. Si les polémiques de la réforme orthographique ne lui avaient pas révélé l'existence de quelques-uns d'entre eux — et à travers quel prisme déformant de tristes plaisanteries et calembredaines journalistiques! — il ne soupçonnerait pas les noms des maîtres dont s'honore aujourd'hui la philologie française : tous hommes d'une haute probité scientifique, qui ont une haine égale de la réclame, qui ne se sont jamais mêlés à aucune manifestation tapageuse, qui ne sont jamais sortis de leur rôle de savants et de professeurs.

A quoi attribuer cette ignorance et cette indifférence du public, qui contraste si étrangement avec l'intérêt qu'il manifeste à l'égard des autres sciences? Il est certain que les phénomènes mystérieux, ou

éloignés de nous par le temps ou l'espace, excitent beaucoup plus vivement la curiosité des foules que les faits avec lesquels elles sont journellement en contact et que, à tort ou à raison — le plus souvent à tort — chacun croit connaître sans avoir besoin de les étudier.

Mais il existe une autre cause, plus déterminante peut-être. Si le public français ne s'intéresse pas à la linguistique française, c'est qu'on n'a rien fait pour attirer sur elle son attention. Les linguistes, en très grande majorité, sont restés et restent enfermés dans leur tour d'ivoire, d'où il leur répugne de descendre pour instruire la foule : nulle part la crainte des « philistins » n'est aussi vive que dans leurs rangs.

Cette attitude s'explique sans doute, car le « philistin », en linguistique, est particulièrement à craindre. Chacun de nous, parce qu'il connaît ou croit connaître sa langue, s'imagine volontiers être grand clerc en la matière, et se décerne trop facilement un brevet de compétence : car le sujet lui semble simple et à la portée de tous. Tel qui n'oserait parler mathématiques, chimie ou physiologie sans une documentation approfondie sur la question, n'hésite pas, sans la moindre étude préalable, à donner son avis sur l'origine des mots ou la nature des voyelles, et tranche avec suffisance, en n'admettant pas d'objection, des problèmes délicats dont il ne comprend pas même les données : il ne se doute pas que la science du langage nécessite une préparation spéciale aussi longue et aussi approfondie que la

science des réactions chimiques ou des phénomènes biologiques.

Il n'en faut pas moins regretter l'isolement dans lequel se sont confinés les linguistes, à part quelques remarquables et trop rares exceptions. On ne saurait renoncer à instruire le public, sous le prétexte que son éducation, à cet égard, est particulièrement délicate à faire. L'ignorance est toujours fâcheuse : surtout dans le domaine de la philologie française où elle cause, entre linguistes et lettrés, de graves malentendus qui n'auraient pas surgi, si les uns et les autres avaient, depuis longtemps, pris contact. Il importe de dissiper ces malentendus et de mettre le public en garde contre certaines erreurs trop accréditées.

Les linguistes, à l'heure actuelle, sont arrivés à des résultats véritablement merveilleux pour les profanes, et que l'immense majorité des écrivains ne soupçonnent même pas. Patiemment, en étudiant un à un les mots, les sons et les formes, passés au crible d'une critique sévère, — ils ont pu reconstituer, dans ses plus petits détails, l'histoire de notre langue, dont l'évolution, en dépit de sa complexité, a obéi à des lois aussi rigoureuses que celles de la physique ou de la chimie. On a retrouvé, suivant l'expression d'un des maîtres de la linguistique contemporaine[1], « l'air perdu sur lequel s'était mené jadis le branle capricieux des voyelles et des consonnes ». Mieux connue

1. Victor Henry.

dans ses origines, notre langue doit nous être encore plus chère. Dépôt précieux transmis, depuis près de deux mille ans, de la bouche des mères aux lèvres balbutiantes des tout petits, elle a été transformée par des générations de paysans et d'artisans illettrés, obéissant à des lois psychiques et physiologiques qu'ils ignoraient, et élaborant à leur insu un mécanisme merveilleux qui fait l'admiration des savants. Cela ne donne-t-il pas à rêver?

Il est profondément triste de songer qu'à notre époque où on s'est efforcé, avec raison, de vulgariser toutes les sciences, les principes de la linguistique — surtout de la linguistique française! — sont restés l'apanage d'une élite restreinte et n'ont point pénétré — je ne dis pas l'enseignement primaire — mais pas même l'enseignement secondaire. Des bacheliers d'une bonne instruction générale ignorent tout de l'histoire de leur langue; et les lois qui ont présidé à l'évolution du français leur sont aussi inconnues que les problèmes les plus transcendants du calcul différentiel. Est-ce logique? et puisqu'on prétend enseigner le français aux élèves des lycées et collèges, croit-on vraiment que pareille étude puisse être fructueuse sans être accompagnée de l'histoire scientifique — et élémentaire — de la langue, aussi nécessaire que l'histoire des événements et de la littérature?

Même à l'école primaire, je crois qu'on pourrait, au cours supérieur, remplacer avantageusement quelques dictées par des notions très élémentaires, une

simple échappée ouverte — si l'on veut — sur l'histoire du français. Ce serait pour le moins aussi utile que des rudiments d'histoire ancienne. Mais c'est surtout au lycée que les éléments de la grammaire historique ont leur place marquée[1]. Si un tel enseignement, absolument nécessaire, était organisé, on n'assisterait plus au spectacle affligeant de l'ignorance, et, qui pis est, de la présomption générale à l'égard de la langue française. Car ce serait déjà beaucoup que le public — hommes de lettres en tête — eût conscience de son ignorance : le jour où il saura pertinemment qu'il existe une science du langage, il aura tout au moins le respect de la linguistique française.

*
* *

A l'heure actuelle, c'est donc uniquement dans l'enseignement des Facultés — et pas même de toutes! — qu'est exposée la science historique et raisonnée de la langue française. Dans ces cours peu suivis et souvent d'un ésotérisme voulu, le public lettré pourrait prendre cependant d'utiles enseignements, et ne tarderait pas à être vivement intéressé. Il verrait quel chemin la science du langage a parcouru depuis Lhomond et même depuis Brachet : les vieux grammairiens ne reconnaîtraient guère leurs héritiers d'aujourd'hui.

Si les auditeurs sont peu nombreux, ils sont fidèles

1. Voir ci-dessous, IV[e] partie, ch. II.

et souvent passionnés, pour la plus grande joie des maîtres, qui préfèrent un petit cénacle d'initiés à une foule de profanes.

Quels sont les principes directeurs de cet enseignement? Dans quel sens oriente-t-on l'activité des étudiants et des chercheurs qui ont la noble ambition d'approfondir les mystères encore obscurs de notre langue? Quelle conception, en un mot, les maîtres actuels de la linguistique se font-ils du français?

La science moderne s'écarte de plus en plus des doctrines des anciens grammairiens qui, préoccupés surtout de littérature et n'envisageant une langue que comme un *moyen* littéraire, ont transmis la plupart de leurs idées aux écrivains contemporains. D'où, à l'heure actuelle, entre linguistes et littérateurs, des antinomies assez vives, qui sont souvent des malentendus résultant d'un isolement respectif : les deux conceptions opposées ont généralement leur raison d'être, voire leur nécessité, suivant le domaine dans lequel elles s'exercent.

Deux principes connexes dominent aujourd'hui la science du langage. Ils constituent également les idées directrices de ce petit volume, où je m'efforcerai, à chaque occasion, d'en montrer la vérité et l'exactitude, et de les inculquer dans l'esprit du public. A leur lumière s'éclairent tous les problèmes de la linguistique contemporaine susceptibles d'intéresser l'opinion : avec ce guide scientifique et certain, la solution s'impose presque toujours, nette, logique, et satisfaisante pour l'esprit.

Le rôle du linguiste est de constater les faits, non de les apprécier, encore moins de chercher à les influencer.

Une langue est en perpétuelle évolution; elle change constamment, et ne se fixe à aucun moment de son histoire.

Les anciens grammairiens prétendaient sans cesse régenter ou « corriger » le langage, dans le but de le perfectionner. Les linguistes actuels l'étudient en savants, en observateurs impartiaux, en naturalistes qui dissèquent, analysent et recherchent les causes. Tout phénomène qui existe a sa raison d'être et mérite, au même titre que les autres, d'être étudié : il ne s'agit, pour eux, ni de louer ni de blâmer des faits, mais de déterminer les conditions dans lesquelles ils se sont produits.

Arsène Darmesteter, qui professait cette opinion, déduisait de ces prémisses les conclusions extrêmes. Il estimait que pour un indigène, il n'y a pas de locution vicieuse, et qu'un Parisien de Paris, de parents parisiens, quel que soit le rang social auquel il appartienne, parle français par définition : le français n'existe que parce qu'il le parle, et tel qu'il le parle. Un de ses amis lui demandait un jour si tel mot, dont il se servait, était français :

« De quelle province êtes-vous? lui demanda Darmesteter.

— De l'Ile de France.

— Alors le mot est sûrement français.

Malherbe, qui était cependant un puriste raffiné,

n'allait-il pas se documenter sur la langue auprès des crocheteurs du port Saint-Jean, estimant avec raison que des enfants de Paris, même du peuple, parlaient mieux le français qu'un Normand, fût-il gentilhomme? Le grammairien qui veut corriger le langage d'un Français de Paris, ressemble fort au psychologue qui déclarerait à une personne éprouvant une sensation agréable, que cette sensation est douloureuse, et qui s'efforcerait de le lui démontrer.

Sans aller aussi loin, il est indubitable que tous les phénomènes linguistiques ont leur raison d'être, et que les locutions dites vicieuses ne sont pas formées suivant d'autres procédés que celles de la langue classique.

Pour prendre un exemple, voici l'expression populaire *je m'en rappelle*. Littérateur ou grammairien se contentera de jeter l'anathème, et... il passera, après avoir dit, comme Philaminte et Bélise :

— Quel solécisme horrible!
— En voilà pour tuer une oreille sensible!

Le linguiste, lui, s'arrêtera et examinera : fût-il en présence d'un monstre (même au sens scientifique du mot), il n'a pas le droit de reculer, car les phénomènes tératologiques ne sauraient être négligés par les savants. Mais il n'en est rien : le peuple ne dit pas *je m'en rappelle* pour le plaisir de faire un solécisme et de taquiner l'Académie. Il obéit à une analogie très claire, qui change *je me le rappelle* en *je m'en rappelle*, sous l'influence évidente de *je m'en souviens*. Cette

analogie a même été précipitée par une nécessité sémantique, car si on peut dire *je me souviens de vous*, on ne peut former la même locution avec *je me rappelle* employé transitivement. Il était donc fatal que, au moment où *se rappeler* l'emportait peu à peu sur *se souvenir* dans la langue populaire, on fît inconsciemment appel à une construction capable de s'adapter à tous les besoins syntactiques. Solécisme sans doute, mais ni plus ni moins grave que celui qu'on commit il y a quelques siècles lorsqu'on substitua *je m'en souviens* à *il m'en souvient*. La linguistique prouve ainsi que toutes les transformations syntactiques ont été, à l'origine, des solécismes.

Est-ce à dire que les littérateurs et l'Académie française aient tort? Nullement, s'ils restent dans leur rôle. A eux de définir le langage de la bonne société, d'imposer un stage plus ou moins long aux néologismes de tout genre et de toute origine, à admettre dans la langue littéraire ou à en exclure telles expressions ou tels mots qu'il leur plaira : mais ils ne sauraient, sans excéder leurs droits, nier l'existence des faits ou méconnaître la raison d'être des phénomènes linguistiques. L'Académie gardienne de la langue? soit, si l'on entend ainsi la langue littéraire, la langue du bon ton. Mais que l'Académie reconnaisse en revanche son incompétence linguistique. En admettant même que les quarante Immortels écrivent tous à merveille la langue française, est-ce une raison, parce qu'un ouvrier connaît par la pratique le maniement d'une machine et la fait fonc-

tionner excellemment, pour qu'il sache par là même, sans l'avoir appris, comment elle est constituée, comment elle a été fabriquée, quelle est sa raison d'être, le principe de son mécanisme?

Le rôle des littérateurs est de faire de l'art, en utilisant pour le mieux la langue parlée et vivante de leur époque, en faisant un choix dans ses mots et ses expressions, pour l'adapter, selon leurs conceptions personnelles, à une fin esthétique. Et voilà pourquoi les linguistes ne sauraient prendre pour type d'un idiome la langue des littérateurs qui est nécessairement individuelle, et — scientifiquement parlant — en partie artificielle.

La linguistique moderne — à une ou deux exceptions près, parmi lesquelles figure M. Bréal — ne croit pas au progrès des langues : pour elle, il y a évolution continue, mais non progrès. Le patois, à ses yeux, a un intérêt aussi grand que la langue littéraire, car il présente un système grammatical aussi régulier et aussi complexe. — Elle observe parfois des phénomènes indéniables de décadence, lorsqu'un patois, par exemple, est contaminé par une langue littéraire, ou lorsqu'une langue, comme le français moderne, a subi à une époque donnée, l'invasion brutale et hétérogène de mots savants et de mots étrangers peu ou point assimilés. La plupart des romanistes s'accordent à considérer la langue actuelle comme bien inférieure — linguistiquement — au français du XIIe siècle, qui présentait une pureté, une régularité, une harmonie remarquables.

Naturellement les littérateurs se placent et doivent se placer à un point de vue tout différent. Littérairement, le français a progressé, sans conteste, depuis le moyen âge, s'il a démérité aux yeux des linguistes. Les écrivains l'ont amélioré comme instrument de pensée, ainsi que les contemporains d'Ennius avaient perfectionné le latin.

Encore doivent-ils, même à cet égard, se montrer réservés et modestes. Beaucoup de tentatives des grammairiens pour améliorer la langue, ont eu un effet diamétralement opposé. Et puis vraiment a-t-on progressé depuis le grec de Platon et de Pindare? Oserait-on même affirmer que la langue de Rostand soit littérairement supérieure à la langue de Corneille ou de Racine? Cela doit nous rendre modestes.

Toute question littéraire mise à part, les linguistes donnent le pas à la langue parlée sur la langue écrite, qui n'est que l'expression, la transcription plus ou moinsi mparfaite de la première. Ce sont des auditifs. Les littérateurs, au contraire, sont et deviennent de plus en plus des visuels : faute d'avoir reçu une éducation linguistique, ils s'hypnotisent trop souvent sur l'aspect graphique des mots, si fréquemment illogique et fantaisiste; ils semblent oublier qu'un beau vers, une belle phrase doit, avant tout, bien sonner à l'oreille, et que sa physionomie écrite devrait nous être complètement indifférente.

De là l'origine des vives polémiques qui ont éclaté à propos de la trop fameuse réforme de l'ortho-

graphe[1] : c'est là que le malentendu a atteint sa plus grande acuité. Toujours isolés de la foule, les linguistes, pour la plupart, n'ont pas daigné expliquer au public, même au public lettré, la nature et le but de leur réforme : faut-il s'étonner si on ne l'a pas comprise, et si on a travesti leur opinion ?

On les a accusés de vouloir torturer et défigurer la langue, suivant des idées *a priori*. Rien n'est plus faux. Les maîtres de la Sorbonne et les « chartistes » ont le plus grand respect pour la langue française, sinon toujours pour son orthographe, et ils n'hésitent pas à rabrouer les jeunes irrespectueux qui traiteraient volontiers Bossuet de « vieille perruque ». Même la nouvelle école serait plutôt portée à exagérer ce respect qu'à l'amoindrir. N'a-t-elle pas derrière elle l'expérience malheureuse de tant de grammairiens qui, depuis trois siècles, sous prétexte de corriger, de réglementer, de perfectionner le français, n'ont souvent abouti qu'à fausser quelque rouage de ce merveilleux mécanisme ?

Loin d'être des révolutionnaires, comme on se le figure trop souvent, les linguistes sont avant tout des conservateurs ; ce sont même parfois des réactionnaires, au sens propre du mot, puisque, dans la réforme qu'ils préconisaient, leur intention était précisément de rendre à la physionomie de la langue sa pureté ancienne. Mais la réforme était si radicale qu'elle

1. Voir ci-dessous, IIe partie, ch. II.

paraissait, à première vue, se présenter sous un aspect révolutionnaire : et voilà pourquoi elle devait soulever le *tolle* du monde lettré. Ils ont été douloureusement surpris de voir leurs intentions méconnues. Mais s'étaient-ils suffisamment souciés des contingences? et n'ont-ils pas vu qu'en heurtant trop d'habitudes, somme toute respectables, et en voulant trop réformer à la fois, on risquait de s'aliéner l'opinion, et — l'événement l'a prouvé — de faire échouer toute réforme?

Il est donc souhaitable que chacun reste dans son domaine : que les linguistes ne donnent pas de conseils littéraires (ils n'y songent guère pour le moment); en revanche que les littérateurs ne s'occupent pas de grammaire (ce fut souvent leur péché mignon). Mais pour atteindre ce double but, il est nécessaire qu'ils se pénètrent un peu plus les uns les autres, qu'ils prennent contact et apprennent à se connaître, ne fût-ce que pour collaborer utilement dans les questions mixtes, comme la réforme de l'orthographe, où leur coopération est nécessaire. Je m'estimerais heureux si ce petit volume pouvait contribuer à ce résultat : ayant un pied dans chaque camp, je crois avoir l'impartialité suffisante pour juger des divers points de vue et concilier, s'il se peut, les antinomies en présence.

Il importe, avant tout, d'inculquer aux littérateurs le respect linguistique du français. Il ne faut pas que quiconque tient une plume considère sa langue comme un jouet et en fasse le souffre-douleur de ses

fantaisies[1]. Soyons convaincus que — contrairement à l'opinion répandue — les écrivains ont fort peu d'influence sur l'évolution des langues. Le peuple est notre souverain maître de langage : ses arrêts sont sans appel, et l'usage justifie tout, — solécismes et barbarismes. La prescription n'est pas moins utile en grammaire que dans le domaine juridique, bien que les délais requis soient nécessairement plus longs : si l'on devait demander aux formes et aux mots actuels des titres justificatifs historiques autres que la possession d'usage, il faudrait instruire des procès contre tous les termes et locutions de la langue française et frapper chacun d'eux, au nom du purisme, de l'excommunication linguistique et du bannissement perpétuel!

1. Voir, à ce sujet, *La langue nouvelle*, par A. Claveau (1907).

PREMIÈRE PARTIE

LA LANGUE QUI SE FAIT

CHAPITRE I

La formation spontanée. Le français d'avant-garde.

Lorsqu'un de nos académiciens lit dans quelque grand quotidien les exploits des « Apaches », on étonnerait fort ce puriste et ce lettré, et on le scandaliserait encore davantage en lui disant que « le Costaud de Montparno » ou « la Terreur de la Villette », dont le jargon lui serait absolument incompréhensible sans la traduction du narrateur, parlent aussi français que lui et que ses éminents collègues, et qu'on peut passer insensiblement, par une série d'intermédiaires, de l'argot barbare de ceux-là à la langue impeccable de ceux-ci.

Et pourtant, si paradoxale semble-t-elle, une pareille affirmation est à peine exagérée. L'argot est évidemment différent de la langue académique; mais si c'est un français autre, c'est néanmoins — à une ou deux exceptions près — du français. C'est le *français d'avant-garde,* car s'il s'est éloigné de la langue classique, c'est parce qu'il a eu un développement très rapide et qu'il est allé trop vite de l'avant.

Qu'entend-on au juste par l'argot? C'est un mot qui désigne des choses bien différentes. Les « Apaches » n'ont pas le monopole de l'argot. La mignonne « théâtreuse » parle l'argot des coulisses, le grand financier se sert de l'argot de la Bourse. Le boulevardier, le journaliste, le sportsman ont leurs argots, qui possèdent des expressions communes, mais aussi bien des termes différents. Il y a l'argot de la caserne, l'argot des ouvriers, qui varie suivant les différents métiers. Et la langue familière de chacun de nous, ne frise-t-elle pas souvent l'argot?

Où commence l'argot? Où finit le français... classique? Il est bien difficile de fixer une démarcation précise. L'Académie elle-même a souvent hésité, et a fait plus d'un contresens. Croirait-on, par exemple, qu'elle a rejeté *maquiller*, qui, emprunté à l'argot pendant la Renaissance, n'a pas encore, depuis plus de trois cents ans, lavé, à ses yeux, sa tache originelle? Et cependant ce mot n'est-il pas bien acclimaté dans la langue, même au regard des puristes? Si l'on peut dire également qu'un acteur se *farde* ou se *maquille*, je ne vois pas d'expression qui puisse donner l'équivalent exact de cette jolie locution figurée « un *document maquillé* ». C'est donc un mot nécessaire.

Par contre, l'Académie a admis quelques termes qui sont véritablement de l'argot. Je surprendrai plus d'un lecteur en lui apprenant, par exemple, qu'elle a accueilli *roupiller* depuis 1718. Pourtant *roupiller* n'est pas un terme précisément académique! Il est

vrai qu'il ne s'est encanaillé que depuis un siècle, et que son origine espagnole lui a fait sans doute trouver grâce auprès des Immortels. *Roupiller* signifiait d'abord « dormir dans sa *roupille* ». La *roupille* était une cape espagnole (*ropilla*) : introduit pendant les guerres de religion, le mot disparut de la langue deux siècles plus tard, mais son dérivé est resté. Qui soupçonne aujourd'hui que ce verbe, bien déchu de son ancienne splendeur, fut jadis un mot de cape et d'épée et s'appliquait au sommeil guerrier des conquistadors? L' « argot » et le français, on le voit, se sont pénétrés de tout temps.

On croit généralement que la langue des malfaiteurs est un jargon artificiel, fabriqué, une langue de convention, parce qu'on ne comprend pas le sens de nombreuses expressions familières aux « Apaches », que les reporters se plaisent à nous détailler, pour mieux faire ressortir la « couleur locale » de ces drames de la rue. Des linguistes même sont tombés dans cette erreur.

M. Sainéan[1] croit encore que l'argot des malfaiteurs est une langue artificielle, systématiquement créée dans le but d'être secrète. Et cependant c'est une conclusion tout autre qui se dégage des documents d'argot qu'il a analysés. En écartant les procédés arbitraires de formation des mots, tels que l'anagramme, en nous montrant qu'ils n'ont eu aucune part dans la formation de l'argot, il n'a pas peu con-

1. *L'argot ancien*, Paris, 1907.

tribué à ébranler la légende de la « langue de convention », et à percer le mystère que les « argotiers » ont cherché jalousement à entretenir. Il nous a prouvé que l'argot ancien s'est formé à l'aide des mêmes procédés sémantiques que le français : qu'est-ce à dire, sinon qu'ici et là l'évolution a été également inconsciente et spontanée? Car le mode des transformations — on le verra plus loin — a été absolument identique. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir d'associations d'idées spéciales à l'argot.

Comment pourrait-il être un langage de convention, cet argot qui conserve encore des mots du xv[e] siècle? qui a évolué lentement, somme toute, et parallèlement à la langue classique, avec laquelle il s'est souvent mélangé par un échange continuel d'actions et de réactions réciproques?

Ne nous laissons donc pas impressionner par les fanfaronnades des *archisuppôts* et des *docteurs d'argot* de jadis, qui ont voulu s'arroger une puissance linguistique qu'ils étaient incapables d'exercer. Ils ont reçu termes et locutions de la bouche de leurs prédécesseurs; comme les grammairiens, ils ont constaté l'usage et ses changements : ils n'ont rien créé. Les langages familiers, populaires, techniques, ceux des bandits comme ceux des honnêtes gens, ont une tradition historique tout comme les langues littéraires : ils procèdent par évolutions progressives, et jamais par brusques révolutions : et cette seule constatation suffit à ruiner la théorie de la « langue artificielle ».

Pour ne citer que l'argot des malfaiteurs, serait-il concevable qu'une langue artificielle se fût créée et renouvelée dès le moyen âge, avec les mêmes procédés linguistiques que les langues ordinaires — alors que ces procédés ont été, de tout temps, appliqués inconsciemment et spontanément par le peuple, et que leur mécanisme, délicat et complexe, a été analysé seulement par les grammairiens modernes? C'est une variété linguistique du français, analogue aux parlers dialectaux et tout aussi spontanée, mais localisée différemment. Sans doute, il existe bien, à Paris, un ou deux langages artificiels créés de toutes pièces. Le plus frappant est l'argot des bouchers de la Villette, qui consiste essentiellement, par un procédé très simple, à changer en *l* la première consonne des mots français, et à ajouter à la fin une terminaison quelconque. C'est ainsi que *boucher* a été transformé en *loucherbem*[1]. Mais de tels langages ne sont parlés que dans un milieu très restreint. Il ne faut accueillir qu'avec une extrême réserve les documents argotiques fournis par les littérateurs[2], surtout modernes, qui ont souvent

1. *Loufoque*, qui a pénétré dans la langue populaire et familière, ne vient pas, comme on le croit, de *fou*, par ce procédé artificiel. M. Sainéan a montré (*L'Argot ancien*, pp. 47 et 239) qu'il dérive d'un vieux mot *loffe*.

2. On sait que, dans *Les Misérables*, Victor Hugo a consacré un chapitre à l'argot. Il est curieux de constater sous sa plume quelques idées linguistiques très justes, et qui devaient paraître alors très hardies, comme celles-ci : quoique inesthétique, l'argot mérite d'être scientifiquement étudié comme toute manifestation de la vie ; — tous les métiers, tous les milieux ont leur argot. — Nous retombons ensuite dans le cliquetis de métaphores qu'affec-

attribué à l'argot des mots sans vitalité réelle, et qui accordent une importance imméritée à des jeux d'esprit de chansonniers montmartrois ou à des fantaisies de cénacles.

Il est facile de comprendre pourquoi les malfaiteurs, pas plus que les ouvriers, ne parlent point un langage de convention. C'est en effet un travail considérable que de créer une langue artificielle, et il n'est pas à la portée de toutes les intelligences : les inventeurs des « langues universelles » — volapük, neutral ou espéranto — auraient pu ou pourraient en témoigner. Ignore-t-on, en outre, l'effort intellectuel de chaque instant, qui est nécessaire pendant de longs mois, pour arriver à posséder et à parler couramment une autre langue que la langue maternelle? Comment veut-on que les « Apaches » — qui ne sont pas en général, on en conviendra, des « intellectuels »! — s'astreignent, avec leur mentalité rudimentaire, à un tel travail de pensée, quand c'est presque toujours la paresse qui les conduit sur le chemin du vol et du crime?

En réalité, pour quiconque a étudié quelque peu sur

tionnait le grand écrivain, et nous nous égarons dans les étymologies fantaisistes. Il y en a une si jolie que je ne résiste pas au plaisir de la citer : c'est « il *lansquine* » = il pleut, que Victor Hugo explique bravement par : « il pleut des hallebardes! » Le romantique avait vu tout de suite dans *lansquine* les farouches et pittoresques *lansquenets*! Et voilà comment les écrivains comprenaient l'étymologie en 1862! Mais combien d'hommes de lettres l'entendent encore ainsi à l'heure actuelle? — *Lansquiner* est un dérivé de *lance* (eau) = l'*ance*, qui vient de l'argot espagnol *ansia* (même sens) (Cf. Sainéan, *L'Argot ancien*, pp. 53 et 136-7).

le vif, à Paris, les divers types de langage populaire, « la langue de convention des malfaiteurs » est une de ces joyeuses mystifications qui s'accréditent d'autant plus facilement qu'on en ignore l'auteur, et qui se transmettent d'un ouvrage à l'autre sans que personne ait jamais songé à la confronter avec les faits : hypothèse commode pour les linguistes, et qui les a dispensés jusqu'à ce jour d'étudier comme elle le mérite la langue populaire de la capitale[1], en leur permettant de rejeter sur ce terrain vague et mystérieux nombre d'étymologies gênantes [2]. La morale n'a rien à voir avec la linguistique : ce n'est point parce qu'un individu devient un cambrioleur qu'il changera miraculeusement de langage. L'argot des malfaiteurs, que les policiers et les ouvriers comprennent fort bien, ne diffère pas en principe de l'argot populaire : s'il possède en plus quelques termes relatifs à cette triste profession, cette particularité n'a rien de surprenant. Il est arrivé un jour que

1. La cueillette linguistique est fructueuse partout. Il n'est pas nécessaire, pour faire œuvre utile, d'aller chercher, dans des campagnes reculées, des idiomes inconnus, à la phonétique rare et singulière. C'est même le français de Paris que nous connaîtrons bientôt le moins, au point de vue scientifique. Le linguiste ignore trop souvent, ou feint d'ignorer le français contemporain, le français tel que le parle la majorité — somme toute — de ses concitoyens.

2. Ainsi *cambrioleur*, qu'on déclare emprunté à l'argot *cambriole* (chambre), s'explique facilement : *cambriole* est un diminutif de *cambro*, qui signifie « chambre » dans les patois du Midi. De même « escarpe » de l'ancien argot *escarper* (assassiner pour voler) se rattache très vraisemblablement au provençal *escarpi* = déchirer (Sainéan, *op. cit.*, p. 238), à moins qu'il n'ait désigné primitivement le vol par escalade (de « escarpe », terme de fortification).

les inspecteurs de la Sûreté n'ont pas compris le langage de leur « client » : et c'était une mystification, celle du célèbre *agrach* !

Argot du peuple, du théâtre, du boulevard ou du sport, sont autant de rejetons vigoureux issus de l'arbre du français classique, qui a provigné à l'infini et de façon différente suivant le milieu social. Chaque profession a ses termes, ses locutions spéciales. Chaque classe de la société a sa langue familière, plus imagée et plus pittoresque. L'ouvrier, qui fait une emplette, demande dans le magasin un *pantalon*; si son pantalon a un accroc, il dira à sa femme : « Raccommode-moi mon *grimpant*. » Il dira au médecin : « J'ai mal au pied », et à son camarade : « Ne me marche pas sur l'*arpion*. » Pourquoi? sinon parce que les mots *grimpant*, *arpion*, sont pour lui plus métaphoriques, plus évocateurs d'images, moins usés, si l'on peut dire, que « pantalon » ou que « pied ».

*
* *

Le français, à chaque époque de son histoire, a toujours fait de larges emprunts à l'argot : ce qui justifie bien, pour celui-ci, le nom de « français d'avant-garde ». Et d'abord le français ne vient-il pas en droite ligne de l'argot latin? « Tête » se disait *caput* en latin classique, mais bien *testa*, en argot, qui signifiait proprement « tesson » (de bouteille), et qui a donné naissance au mot français. « Poitrine » vient d'un mot d'argot latin qui désignait la « cui-

rasse »; de même « peau » a d'abord voulu dire « fourrure »; « boyau » signifiait « boudin » et « joue » a été tiré, par métaphore, d' « écuelle » — tous mots que l'argot romain avait détournés de leur acception primitive. C'est le latin d'avant-garde qui a créé le français.

Au xve et au xvie siècle, le français classique emprunte à l'argot *gueux*, *narquois* et *matois*, dérivé de *mate*, qui désignait, dans le langage des « Apaches » de l'époque, le lieu de rendez-vous des malfaiteurs parisiens : un « matois » est donc à l'origine un voleur. A la même époque apparaissent *gourer* et *trimer*, que l'Académie accepte à titre de mots populaires.

Un peu plus tard nous arrive par la même voie, *frusquin*, qui est devenu *saint-frusquin* (perdre tout son saint-frusquin), par analogie avec *saint Crépin*, bien qu'aucun *Frusquin* n'ait jamais été canonisé. — *Fiacre* appartint d'abord, au xviie siècle, à l'argot du boulevard, qui dénomma ainsi les premières voitures de louage, parce que le bureau de la location avait été installé en 1640 à l'hôtel Saint-Fiacre : cette fois c'est le saint qui s'est laïcisé. Le mot passa, en 1718, dans le dictionnaire de l'Académie. — En 1835, l'Académie accueille un mot d'argot populaire, un *eustache*, pour désigner un gros couteau (en souvenir d'un célèbre coutelier de Saint-Étienne, Eustache Dubois). — Comme on le voit, la langue s'est sans cesse enrichie d'emprunts faits aux différents argots.

Langages techniques et langues familières, qui se mêlent et s'entre-croisent, loin d'être une corruption

du français, constituent donc un français d'avant-garde singulièrement vivant et d'une inlassable exubérance créatrice. Aujourd'hui l'argot est partout, et il devient de plus en plus envahissant : nous le trouvons dans la conversation courante, il règne dans le journal, il pénètre dans le roman, il s'insinue jusque dans le sévère barreau. N'a-t-on pas entendu récemment un de nos avocats les plus parisiens expliquer à la barre, avec beaucoup d'esprit, pourquoi l'individu facile à duper s'appelle aujourd'hui « une bonne poire »?

Si intéressante, si captivante qu'elle soit, l'étude scientifique du français d'avant-garde est encore à faire[1]. Les nombreux auteurs de dictionnaires d'argot, qui ont réuni souvent des matériaux hétéroclites de valeur fort diverse, ont oublié — faute d'une éducation linguistique suffisante — que l'étymologie est une science qui a ses lois, et que la recherche de l'origine des mots ne saurait plus relever aujourd'hui de l'inspiration et de la fantaisie individuelle. Nous ne sommes plus à l'époque de saint Augustin, ni

1. Elle a été faite pour l'*argot ancien* — au sens étroit du mot (langage des malfaiteurs) — par M. Lazare Sainéan, qui s'arrête à 1850 (*L'Argot ancien*, Paris, 1907) : ouvrage très consciencieux, et où les matériaux sont généralement bien interprétés (Cf. *Revue des Idées*, décembre 1907). En ce qui concerne les argots modernes, l'*Étude sur l'Argot français*, de Marcel Schwob et Georges Guieysse (1889) est malheureusement viciée par les idées de « langue de convention », « langue artificielle », qui faussent souvent l'explication des phénomènes. Quant aux *Études de philologie comparée sur l'argot*, de Francisque Michel (1856), remarquables pour l'époque, elles ont bien vieilli comme documents et comme interprétation.

même de Ménage, qui faisait venir *haricot* de *faba* par ce raisonnement bien simple : *on a dû* dire *faba*, puis *fabaricus*, *fabaricotus*, *haricotus* et *haricot* ! Avec un tel système, on peut tirer à volonté, le français de l'hébreu, du chinois ou du hottentot !

Loin de moi l'ambition de chercher, en quelques pages, à combler cette lacune. Je veux seulement montrer, par des exemples typiques, que le français d'avant-garde se crée et se renouvelle à l'aide des mêmes procédés que le français classique depuis ses origines. L' « argot » obéit aux lois de la linguistique avec autant d'inconscience et de régularité qu'une langue littéraire [1]. Dans leur parler le plus spontané et le plus choquant pour le puriste, les hommes du peuple, les « Apaches » eux-mêmes font le plus correctement du monde, sans s'en douter, — comme M. Jourdain parlait en prose sans le savoir — les figures de grammaire et de rhétorique les plus délicates : synecdoque, métonymie, catachrèse, antonomase, n'ont — qui s'en douterait ? aucun secret pour eux [2].

1. Il faut excepter, bien entendu, les créations dues à la fantaisie individuelle, plus rares qu'on ne croit, et qui, en général, ont une vie éphémère.

2. Les mots que je citerai n'ont pas été pris dans des ouvrages, mais ont tous été *entendus* ; et je me suis assuré qu'ils avaient une vitalité réelle dans un milieu donné. Il y a beaucoup d'étymologies obscures en « argot », car la langue va vite et les étapes intermédiaires font souvent défaut. J'ai choisi de préférence les cas où l'explication scientifique paraît assurée.

*
* *

Notre langue a emprunté de nombreux vocables à ses voisines. Le français d'avant-garde a obéi à la même nécessité. Tout le monde sait que la langue des sports doit beaucoup de mots à l'anglais — dont quelques-uns, comme *record*, ont repassé le détroit après être jadis venus de France.

La langue populaire fait surtout ses emprunts aux dialectes allemands et aux langues du Midi (principalement au provençal et un peu moins à l'italien) : on sait, en effet, que si les ouvriers anglais sont rares à Paris, en revanche on y compte beaucoup de travailleurs allemands, italiens, provençaux. Les emprunts germaniques étaient très rares en ancien argot[1] : ce qui prouve que les relations entre la France et les pays allemands et flamands, par la voie du peuple, ont été négligeables jusqu'au XIXe siècle. Il en est autrement aujourd'hui, l'immigration allemande et flamande étant devenue considérable. Ces immigrés sont surtout des ouvriers et des employés de commerce.

A l'allemand l'argot doit *chlapin* (soulier, de *schlappe*=savate), très probablement *chlinguer* (puer, de *stinken*; même sens), et beaucoup d'autres encore.

Un cas bien curieux de doublet nous est fourni par le mot qui signifie « Juif ». D'après les lois de sa

1. Sainéan, *op. cit.*, p. 134.

déclinaison, l'allemand dialectal dit *der Jude* (le Juif) et *ein Juder* (un juif). Les deux formes ont pénétré dans la langue populaire : *Jude* (pron. *yoûdé*) est devenu *youdi*, et *Juder* (pron. *yoûd'r*) a donné *youtre*. Par changement de terminaison, on a eu *youpin*, qui, aujourd'hui, est devenu la forme courante. — La langue commerciale a emprunté *guelte* à l'allemand *Geld* (argent : le *d* se prononce *t* de nos jours). Un exemple très intéressant du langage populaire est *frichti* (mets, repas) qui vient de l'allemand *Frühstück* : il prouve que l'emprunt a été fait à l'allemand du Midi ou du Centre, qui seul prononce *cht* le groupe *st*; il montre en outre que l'*ü* allemand paraît un *i* pour les oreilles françaises.

Les emprunts italiens, faits généralement par la voie des argots de la péninsule, sont plus anciens, mais relativement peu nombreux. M. Sainéan a réuni quelques exemples pour l'argot ancien[1], parmi lesquels je relève *gonce* (homme) (it. *rustre* et *niais*) et *casquer* (payer) (it. tomber; d'où : être attrapé, s'exécuter). J'ajouterai quelques mots typiques d'argot moderne, comme *mariole* (déluré) (it. *mariuolo*, fripon); *chialer* (pleurer) (it. *sciallare*, exhaler).

Les emprunts aux patois du Midi et spécialement de la Provence, sont, au contraire, extrêmement nombreux et anciens. Comme ils proviennent presque tous du vieux langage des malfaiteurs, les historiens pourront en tirer des conclusions intéressantes sur

1. *Op. cit.*, pp. 148-152.

l'origine et les centres de ralliement des bandes organisées qui infestèrent l'ancienne France[1]. Parmi les mots les plus intéressants, je signalerai *costaud*, gaillard, souteneur (qui a de fortes côtes, *costo* prov.); *ostau*, prison (prov. *oustau*, maison) : l'un et l'autre sont relativement récents et ne sont pas signalés avant 1846 et 1849. — *Roustir* (prov. *rousti*, rôtir), « tromper » dans Vidocq, a passé aujourd'hui au sens de « voler », tout en gardant aussi sa signification primitive « brûler ». — *Cabot* (chien, déjà dans Vidocq), donné par M. Sainéan comme originaire des patois français, est indiscutablement provençal (dérivé du lat. *caput* : chien à petite tête) de par sa physionomie phonétique[2] (persistance du *c* latin devant l'*a*; changement de *p* intervocalique en *b*). — Certains mots de l'argot ancien avaient déjà été empruntés au provençal à la fin du XVIe siècle.

Les emprunts aux patois septentrionaux de la France ne sont pas négligeables, mais leur nombre est fort limité. La liste dressée à cet égard par M. Sainéan, pour l'ancien argot, doit être raccourcie :

1. L. Sainéan, *op. cit.*, pp. 231-248.
2. Il faut rendre également au provençal toute une série de mots, cités par M. Sainéan comme venant du vieux français ou des patois de la France du Nord, notamment tous ceux qui ont conservé le *c* latin devant *a* ou l'*s* devant consonne : *cabot*, *cambriole* [déjà cités], *carne* (viande gâtée), *escoute* (oreille), *esgar* (vol entre complices), *estable* (chapon), *esteve* (fraude) [du prov. *estevo* = manche de charrue], *estoc* (esprit, finesse), *estoffe* (butin), *estreignante* (ceinture), *fustiller* (tricher), *galine* (poule), *jaspiner* (bavarder), *ostau* (prison). Plusieurs de ces mots ont disparu de l'argot actuel. Quelques-uns, signalés par Vidocq, n'ont dû avoir qu'une existence locale, et n'être usités que dans le Midi.

et cette source, à l'heure actuelle, semble bien tarie définitivement. Il serait intéressant que la question fût reprise de près, et que tous les mots fussent passés au crible par un dialectologue, pour déterminer la part des divers apports dialectaux dans la formation de l'argot ancien.

Les parlers picards ont donné quelques mots caractéristiques. *Broquille* est un diminutif du picard *broque* = broche, qui, du sens de « petite épingle » qu'il avait en argot ancien, a passé aujourd'hui à celui de « minute » (au sens spécial). — *Pieu*, très intéressant, est la forme picarde de *peau*, attesté dès 1596 au sens de « lit »; à la même époque le dérivé *peausser*, *piausser* signifie se coucher [1] : par une nasalisation dont on ne voit pas nettement la cause, le mot devient *pioncer*, au début du xxe siècle, avec le sens de « dormir ». De nos jours, le langage populaire, ne reconnaissant plus évidemment la parenté des deux mots, tire directement de *pieu* un nouveau dérivé, *se pieuter* = se coucher (se mettre au *pieu*).

Aux patois vosgiens, on doit *sinve* = niais (en lorrain : moutarde sauvage; lat. *sinapis*); à la Suisse romande, *rapiat* (primitivement : galeux); au Poitou, *marlou* (primitivement : *merlus*); à Lyon, *frangin* (frère, terme de canuts). On pourrait multiplier les exemples.

Les noms de lieux ont aussi fourni leur contingent. Se douterait-on que la *tune*, qui désigne dans la

1. L. Sainéan, *op. cit.*, pp. 95-96.

langue populaire la pièce de cinq francs, n'est autre que le nom de la ville de *Tunis*, prononcé autrefois *Tunes*? Le chef des gueux avait été jadis appelé ironiquement « roi de Tunes » et *tune* (écrit souvent *thune*) prit ensuite le sens d'« aumône ». — Le *lingue*, couteau des Apaches, est la transformation très phonétique, dans la langue populaire, de l'ancien argot *lingre* = couteau de *Lingres* (qui est une prononciation dialectale de *Langres*)[1].

*
* *

Même quand elle emprunte, on le voit, la langue populaire change souvent le sens. Mais ses emprunts, somme toute, sont restreints, et elle se renouvelle surtout en modifiant son propre fonds suivant les procédés linguistiques ordinaires. Comme en pur français, les créations de locutions et de mots nouveaux s'opèrent en premier lieu par synecdoque, métonymie ou métaphore : ce sont les classiques « figures » des anciens grammairiens.

La synecdoque prend l'un pour l'autre deux termes d'inégale étendue, par exemple la partie pour le tout et le tout pour la partie : un *drapeau* signifiait à l'origine la pièce de drap de l'étendard, et a désigné ensuite l'étendard lui-même; inversement quand nous

1. A signaler aussi les noms propres : un *eustache* (couteau), un *thomas*. On a parfois des féminins dans certaines créations semi-littéraires : une *poubelle*, une *mougeotte* (boîte créée par M. Mougeot quand il était sous-secrétaire d'État des Postes).

disons le *tableau,* nous entendons « la peinture qui est sur le tableau ». C'est ainsi que procède la langue du journalisme quand elle appelle *papier* l'article (qui est sur le papier), la langue des couturières qui désigne par *petite-main* la jeune ouvrière (qui a une petite main), ou la langue populaire dénommant *sapin* le fiacre (dont une partie est faite en sapin), *lame* le couteau (qui a une lame), etc.

Nous faisons encore une synecdoque quand le déterminé fait disparaître le déterminant, qui peut être un complément ou un adjectif : par exemple un *bâtiment*, au sens de vaisseau, pour « bâtiment de mer », ou le « jour de l'an » pour « le premier jour de l'an » ; en revanche, le complément peut expulser le premier terme (« reine-claude » pour « prune de la reine Claude »), ou l'adjectif faire disparaître le substantif : « journal », pour « papier journal » (c'est-à-dire quotidien), « capitale » pour « ville capitale », etc.

Mêmes phénomènes dans les langages familiers et techniques. La Bourse dit « une Ville de Paris » pour « une obligation de la Ville de Paris », les « chemins » pour « chemins de fer », « les Turcs », « l'Extérieure », pour « les fonds turcs », « la rente extérieure ». La langue populaire opère suivant le même procédé : un *grimpant* (pantalon) vient très normalement de « vêtement grimpant »[1]. De même dans les locutions

1. Exactement avec la même métaphore suivie de la même synecdoque, l'ancien argot appelait le pantalon un *montant*. C'est le terme signalé par Vidocq (1836). — « *Profonde* » signifie aujourd'hui une poche ; jadis il désignait une cave (Sainéan, *op. cit.*, p. 77).

suivantes, où l'expression mise entre parenthèses a disparu sans changer le sens général : jus (de café), avoir une couche (de bêtise), faire la tête (boudeuse), faire du plat[1] (de la main), rester en carafe[2] (bouchée). Nous avons tous pu saisir sur le fait l'évolution de l'expression « prendre quelque chose pour son rhume » (au sens de « recevoir une bonne leçon ») : devenue « prendre pour son rhume », elle a abouti aujourd'hui dans la langue populaire à « prendre », qui dans certains cas et avec une intonation donnée conserve le même sens. L'association de mots devient si étroite qu'il suffit de prononcer l'un d'eux pour évoquer les autres : ceux-ci finissent fatalement par disparaître. — Un cheval, sur l'hippodrome, « mène de bout en bout » : on sous-entend évidemment « la course » après le verbe.

Celui qui a faim et ne peut manger « se serre la ceinture » : l'expression est familière, mais française. Avec un changement de verbe, « se mettre la ceinture » signifie pour l'ouvrier « se passer de quelque chose ». Puis le verbe disparaît, et par ellipse la simple exclamation « la ceinture! », en réponse à une interrogation, équivaut à un refus. — Le français a des formations identiques.

La métonymie embrasse deux notions réunies par un rapport constant, prenant la cause pour le résultat, le contenant pour le contenu, etc., ou inversement : boire son verre (pour : le contenu de son

1. Par métaphore : faire la cour à une femme.
2. Rester muet (en parlant d'un chanteur sur la scène).

verre); un effort (dérangement musculaire produit par un effort).

Voyons maintenant le langage populaire. Les « Apaches » *refroidissent* ou *descendent* leur victime. Dans les deux mots, le sens de « tuer » s'explique fort bien : pour le premier, tuer est la cause du refroidissement, pour le second, descendre (c'est-à-dire jeter par terre) est le préliminaire du meurtre. C'est la même métonymie dans les deux cas, mais en sens inverse. Un « marron » désigne un coup de poing, capable de causer une enflure semblable à un marron. Comme la synecdoque, la métonymie se combine souvent avec la métaphore.

La métaphore, trop connue pour avoir besoin d'être définie, est la grande rénovatrice des langues et règne en maîtresse dans les langages techniques et familiers. On a déjà pu en noter quelques-unes chemin faisant. Elles sont presque toujours pittoresques, mais malheureusement trop souvent grossières. Le français ne gagne pas toujours à la comparaison. Le chapeau que nous avons surnommé « melon » est appelé « cloche » par les ouvriers : il est certain que la seconde comparaison est plus juste que la première. « Tête » vient du latin *testa* qui signifiait « tesson de bouteille » : la métaphore n'est pas très heureuse, et les expressions populaires qui désignent aujourd'hui la tête — boule, ciboulot, coloquinte, etc. — sont, pour la plupart, plus pittoresques.

Généralement, en « argot », le mot français est

détourné de son acception primitive et employé dans une foule de locutions figurées. Au sens propre, il est remplacé par une expression métaphorique. « Œil » a fait place à *mirette*, jolie comparaison de la pupille avec une petite *mire* (cible); mais il a formé, par contre, un nombre incalculable d'expressions, précédé d'ailleurs dans cette voie par le français. Les dictionnaires acceptent aujourd'hui « acheter à l'œil » (à crédit); ils admettront bientôt « travailler à l'œil » (sans rémunération), qui en dérive (parce que souvent ce qui s'achète à crédit ne se paie pas). L'expression se modifie un peu dans un certain argot, dit : « des boulevards » : « J'ai l'œil » dans un restaurant, signifie « je peux manger à crédit ». Dans la bouche des ouvriers, par un processus différent, « j'ai eu l'œil » signifie « j'ai eu du discernement »; en vertu d'une autre évolution, « mon œil! » devient par syllepse une interjection équivalant à un refus : la phrase à rétablir est évidemment « regarde mon œil » (sous-entendu : « et tu verras que je ne consens pas! »).

Quelquefois, à la suite de ce rayonnement des sens qu'Arsène Darmesteter a si magistralement étudié en français, un mot parvient à avoir deux significations diamétralement opposées. Un clou, par métaphore, est quelque chose qui accroche les regards, donc une attraction : « le clou de l'Exposition »; « cette actrice a été le clou de la soirée ». Mais un clou est aussi une chose de peu de valeur : « cela ne vaut pas un clou ». Par suite, dans la langue des coulisses, on appelle « un clou » une actrice déplorable.

Les métaphores se multiplient et se greffent les unes sur les autres. Par analogie de couleur, « purée » vient à désigner le verre d'absinthe[1]; pris au figuré, il signifie la « misère ». Nouvelle métaphore, et le nom de l'objet désigne celui de la personne : « cet homme est une purée ». Encore une évolution, et le substantif devient adjectif : « il est purée ».

La métaphore sert aussi à former des noms composés : « panier à salade » (voiture cellulaire) est bien connu; « cage à mouches » (voilette)[2], l'est moins, mais est tout aussi imagé.

*
* *

Bien qu'il évolue plus rapidement que le français, — n'étant retenu par aucun frein de tradition littéraire, — l'argot a cependant gardé un fonds ancien très remarquable. Si la liste des mots d'ancien français, donnée par M. Sainéan, doit être réduite[3], le contingent de vieux mots n'en reste pas moins important. J'avais déjà montré avant lui[4] l'identité de *jacter* (pop. parler) et de l'ancien français *jaqueter* (jacasser). On est surpris de voir que la métaphore de *quille* au sens de *jambe* s'est conservée intacte depuis l'époque

1. Avant que l'absinthe fût répandue, *purée*, par la même analogie de couleur, désignait le cidre en argot (Vidocq).
2. A l'inverse, voici des comparaisons tirées des objets de toilette : *la manchette* d'un journal, *le chapeau* (début) d'un article ; *le faux col* d'un bock est bien connu.
3. *Op. cit.*, pp. 163-211. — Voir aussi une liste intéressante, p. 293.
4. *Le français d'avant-garde* (*La Revue*, 1er sept. 1907, p. 24, n. 2).

des *Coquillards* (1455), ainsi que *auber* = argent (ancien français : blanc; peuplier blanc). — *Lime*, primitif de l'actuel *limace* = chemise, est attesté avec le même sens dès 1527[1]. J'ai cité déjà *pieu*, *pioncer*, *tune*, également fort anciens. L'argot a donc toutes les caractéristiques des langues populaires qui évoluent spontanément, — *transmises* et non *apprises*, comme disait Victor Henry[2].

Nous retrouvons la métaphore dans la formation des dérivés, qui sont innombrables, et s'opèrent à l'aide des mêmes suffixes qu'en français. Le suffixe *ard*, très fréquent, a rarement le sens péjoratif : *plumard*, lit (fait avec de la plume); *babillarde*, lettre (dans laquelle on babille); *bouffarde*, pipe (où on *bouffe*, c'est-à-dire « souffle »). Les substantifs verbaux — du type « coupe », s. f. (de couper) — sont nombreux : citons, par exemple *pèse*, argent (de « peser » : ce qui pèse). En face, des dérivés verbaux : *croûter* (manger), etc.

Les créations analogiques sont intéressantes. Sur le modèle du suffixe *ot*, *oter*, le français a créé irrégulièrement *tuyauter*, *siroter* (autrefois *siroper*) acceptés par l'Académie; *tableautin*, admis dans la

1. *Tocante* = montre, est déjà attesté en 1728. — *Pied-de-cochon* = revolver, jadis « pistolet », date de Cartouche.
2. Les mots d'ancien français sont bien plus nombreux dans les langues des métiers, où ils ont été souvent signalés.

langue courante. Continuant la série, les journalistes, d'après le même procédé, disent *échotier* (celui qui fait des « échos »), les modistes *chapeauter* (employé déjà par les écrivains), la langue familière *poireauter* (faire « le poireau », c'est-à-dire attendre longtemps).

Le peuple dit *mairerie*, *pharmacerie*, par développement du suffixe *erie*, qui n'était pas à l'origine un suffixe, et qui a pris une grande extension en français. Originairement, cette formation n'est légitime qu'avec les mots en *er* comme *boucher*, *boulanger*. Au regard du linguiste, *mairerie* n'est pas plus barbare — théoriquement s'entend — que *gendarmerie*.

Et voilà du même coup expliquée la fameuse « déformation des finales », qui a fait couler tant d'encre, et qui semblait le plus fort argument des partisans de la « langue conventionnelle ». A part des jeux d'esprit modernes, qui n'ont que fort peu de chose à voir avec l'argot, la prétendue « déformation des finales » n'est nullement intentionnelle, encore moins mystérieuse, et s'explique le plus naturellement du monde par une substitution de suffixes — ou d'un suffixe à une terminaison. Ce procédé est très fréquent dans l'histoire du français, depuis l'époque du latin vulgaire, où le phénomène acquit son maximum d'intensité. Il est assez rare dans l'argot ancien, où M. Sainéan a fort justement montré qu'il s'opérait toujours à l'aide des suffixes de la langue[1]; s'il est plus commun dans l'argot moderne,

1. *Op. cit.*, pp. 49-59. Il remarque en outre (p. 59) que la langue populaire de Paris procède de même.

il n'a pas changé de caractère. D'ailleurs beaucoup de mots donnés comme tels doivent recevoir une autre explication[1]; dans certains, le changement de désinence a été provoqué ou facilité par une analogie, une étymologie populaire[2]; enfin il faut se défier des fantaisies, citées par des auteurs, et qui n'ont aucune existence propre.

La formation de certains dérivés ne manque pas d'intérêt. Les noms professionnels des ouvriers ou ouvrières, issus d'un substantif, sont toujours formés à l'aide du suffixe *ier*, *ière* : de *cuisine*, on a fait *cuisinier, -ère;* de *jardin*, *jardinier*, etc. Comment allait-on désigner l'ouvrière qui fabrique des bonbons? *Bonbonnière* était tout indiqué; mais ce mot existait déjà, comme substantif, avec un autre sens. Le langage technique et populaire a dit alors *bonbonneuse*, recourant ainsi inconsciemment au suffixe dont on se sert dans le même but, lorsque le nom professionnel est dérivé d'un verbe (*blanchir blanchisseuse*, *brunir brunisseuse*, etc.).

La formation des féminins analogiques, si fréquente en français, prouve le degré de vitalité des suffixes. Le mot *copain* était isolé dans la langue actuelle, le peuple ne pouvant soupçonner qu'il est le masculin

1. Ainsi *serrante* (p. 58) vient directement de *serrer* (= fermer, dans le Midi) et non de *serrure; Arnelle* est la transformation, très phonétique dans le Nord, de *Renelle* (non de lieu); *foresque* est provençal.

2. *Galuche* (galon) a été influencé par *peluche*; *cribler* (crier) par le dialectal *sibler* (siffler). — *Prophète* (= profonde = cave), *taffetas* = *taffe* = peur), *Biscaye* (Bicêtre), *Giberne* (Guibray), etc., constituent ce qu'on appelle en linguistique des « étymologies populaires ».

de *compagne*, dont un accident phonétique l'a fort éloigné. Lorsqu'on a voulu lui former un féminin, on avait le choix entre les suffixes *ain*, *aine* et *in*, *ine*, dont le masculin sonne identiquement à l'oreille. C'est le second qui l'a emporté. D'où *copine*. Phénomène inconscient, bien entendu, comme les précédents. De même *malin* forme *maline*, et *châtain*, *châtaine*, en face de féminins isolés ou inexistants.

Là formation des pluriels et la conjugaison sont considérablement simplifiés par analogie, — par extension des procédés que le français a mis en œuvre depuis ses origines.

Le peuple dit encore, en général, à Paris, un *cheval*, des *chevaux*, mais il dira des *amiral*, des *caporal*, et, dans certains milieux encore plus illettrés, des *journal*, des *œil*, etc. C'est la disparition des pluriels, poursuivie depuis des siècles par le français, qui s'achève sous nos yeux : en français, dans la grande majorité des cas, le pluriel n'existe plus dans la langue parlée et ne se manifeste que par un signe graphique dans l'écriture.

Disparition aussi de l'*s* (pron. *z*) dit « de liaison », vestige des anciens pluriels auditifs. « D'autres hommes » est prononcé « d'autr' hommes », etc.

Il faudrait un long chapitre pour analyser toutes les transformations verbales. J'en indiquerai deux ou trois typiques.

Voici d'abord des formations analogiques de subjonctifs : *que j'aille* devient *que j'alle*, dans le peuple,

par analogie avec *que je chante*, identique au radical de l'indicatif.

Un autre exemple est plus curieux encore. *Décolleter* est prononcé *décolter*, ce qui crée une grande différence entre les formes atones et les formes toniques du présent, *décoltons*... d'une part, *décollette*... de l'autre. L'analogie unifie, et nous entendons tous les jours des femmes élégantes, sinon puristes, dire : *je me décolte*. Qu'a fait d'autre le français au moyen âge, lorsqu'il a unifié, dans le même sens, le présent de *manger*, en disant je *mange*... au lieu de je *manjue* (théoriquement *mandue*) d'après les formes atones *mangeons*, *mangez?*

La prosthèse des lettres n'est pas non plus spéciale à la langue populaire. Nous avons tous eu l'oreille écorchée à vif en entendant une cuisinière parler du *lévier* (évier). Nos aïeux qui disaient *l'endemain*, *l'ierre*, éprouveraient certainement la même sensation en nous entendant prononcer *le lendemain*, *le lierre* : le cas est identique[1]. L'ancien argot disait *l'ance* (l'eau), qu'il a transformé aujourd'hui en *la lance*, sans doute par étymologie populaire, comme *lévier* a été très probablement influencé par *levier*.

L' « étymologie populaire » — inconsciente, bien entendu, comme tous les phénomènes du langage[2] —

1. Cf. Remy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*.

2. Cf. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique*, pp. 30 et 104. Le nom est d'ailleurs très mal choisi et pourrait induire en erreur sur la nature du phénomène : il s'agit d'une association d'idées due à une quasi-homonymie; le peuple n'a jamais songé à faire d'étymologie.

est fréquente dans la langue du peuple : c'est ainsi que *croup* devient *groupe*; *laudanum*, *l'eau d'ânon*, etc.

*
* *

Les changements syntactiques ne sont pas moins nombreux et variés. Je donnerai seulement quelques exemples.

L'ancienne langue n'employait jamais les nombres cardinaux à la place des ordinaux. Le français moderne a remplacé « Louis le deuxième » par « Louis deux, » et « page première » par « page un ». La langue des théâtres et celle des typographes vont plus loin dans cette voie, et emploient même le nombre cardinal avec l'article : ici on dira *la une*, *la deux* (la page une, la page deux); là le régisseur annonce : « en scène pour le deux! » (le deuxième acte).

La langue populaire supplée à la pauvreté de plus en plus grande des flexions verbales, en accolant toujours au verbe le pronom personnel, qui en devient inséparable, et finit par former ainsi une véritable flexion préverbale. Le peuple dit *Pierre il-est venu* (en réunissant la double phrase : *Pierre? Il est venu*). Le simple phonème *est* (*é*) n'est plus suffisant pour représenter à son oreille sa signification personnelle, temporelle et modale.

La construction se modifie et entraîne la création de nouvelles particules. La fameuse règle de la concordance des temps, observée encore par les patois

du Midi, n'est plus respectée, même par la langue familière. L'emploi du subjonctif présent après un conditionnel présent (*il faudrait que je vienne*) est tellement courant qu'un arrêté ministériel lui a accordé le droit de cité dans la langue officielle[1]. Mais le peuple va plus loin, et fait disparaître tout imparfait du subjonctif en disant également : *il fallait, il aurait fallu que je vienne.* — Quant au parfait défini, il est tellement défunt que les Méridionaux restent seuls à l'employer dans la langue parlée.

L'interrogation par renversement (où vas-tu? viens-tu?) disparaît, remplacée par les formes avec *que* : *est-ce que tu viens? où que tu vas?* (syllepse pour *où est-ce que tu vas?* on dit aussi l'intermédiaire : *où's que tu vas?*). Parfois seule l'intonation donne le sens interrogatif (ce qui est français) : *tu viens?* se généralise. — L'ancienne forme a laissé un résidu, la parcule interrogative *ti*, dont Gaston Paris a montré l'histoire analogique : *veut-i*[*l*] crée *je veux-ti?* puis *i veu ti?* Le français classique a précédé l'argot dans cette voie, en renonçant aux formes interrogatives de l'ancienne langue : *Viendra Pierre? — Quand viendra Pierre?* commence à devenir archaïque et à être remplacé, dans la langue parlée, par : *quand Pierre viendra-t-il?*

Tout le monde connaît l'expression familière « je m'en rappelle », qui fait le désespoir des puristes, et qui, en dépit de la guerre acharnée qui lui est déclarée,

1. Voir ci-dessous, p. 126.

tend à s'implanter dans la langue. Solécisme, sans doute, mais au même titre que jadis « je m'en souviens », lorsque cette locution se substitua à « il m'en souvient ». « Le livre de Pierre » fut à l'origine une faute grammaticale grossière, quand la plèbe latine remplaça *liber Petri* par *liber de Petro*. Notre syntaxe, dont nous sommes si fiers, repose ainsi presque toute sur d'anciens solécismes[1].

Ne soyons donc pas trop sévères pour le français d'avant-garde, et, s'il ne convient pas — nul n'y songe! — d'en faire la langue des salons et de la littérature, étudions-le comme il le mérite, sachons lui reconnaître ses qualités de verdeur prime-sautière et pittoresque, et n'hésitons pas à admettre de temps à autre quelques-unes de ses créations de bonne frappe, lorsqu'elles ont fait un stage suffisant et qu'elles méritent d'obtenir leurs lettres de naturalisation.

1. On voit par les exemples qui précèdent combien était téméraire l'affirmation de M. Sainéan, prétendant que l'argot « ne touche pas à la structure de la langue, à sa morphologie, à sa syntaxe ». (*Op. cit.*, p. 290.)

CHAPITRE II

Les créations conscientes : La formation et l'assimilation des néologismes.

Aucune époque n'a été plus favorable que la nôtre à l'éclosion du néologisme : et par néologisme, je n'entends pas seulement les termes techniques propres à la langue du savant et du spécialiste; je veux surtout parler des mots nouveaux, compris de tous, qui font irruption chaque jour dans le langage courant, et qui sont imposés par une nécessité sociale ou intellectuelle. Les classiques, les conservateurs en matière littéraire sont effrayés par cette fièvre de néologisme qui nous saisit et qui, à leurs yeux, défigure peu à peu le français. Mais c'est en vain qu'on chercherait à l'enrayer : la linguistique, comme la biologie, a ses nécessités contre lesquelles la volonté humaine est impuissante.

Les causes de ce phénomène sont d'ailleurs patentes : c'est d'abord la multiplicité des objets nouveaux, des institutions nouvelles que nous donnent chaque jour les inventions, les applications de la

science, et aussi l'évolution rapide des mœurs; c'est en outre la tendance de l'esprit moderne, essentiellement analyste et amoureux de précision, soucieux de cataloguer et d'étiqueter par des mots différents les aspects les plus divers des choses, et les nuances les plus ténues de ses états d'âme.

Sans doute, on peut désigner des idées ou des objets nouveaux à l'aide de mots anciens. La plupart des termes, dans une langue, ont plusieurs sens très distincts, que la métaphore vient encore multiplier. L'ambiance du mot permet presque toujours d'éviter les confusions de sens : suivant la phrase ou les circonstances, le mot *timbre*, par exemple, évoquera tour à tour dans notre esprit, sans aucune hésitation, le timbre-poste, le timbre en caoutchouc ou le timbre d'une voix.

Mais ce mode de désignation, qui est essentiellement populaire, satisfait peu ceux qui inventent ou lancent des objets nouveaux : à leurs yeux, le mot doit être inédit comme la chose elle-même. C'est aussi le sentiment du public. Et il faut bien convenir que, même au point de vue linguistique, le néologisme est nécessaire, car la multiplication indéfinie des sens des mots finirait par causer une véritable gêne dans la langue.

Aux yeux des traditionnalistes, il serait préférable de laisser au peuple le soin de désigner les objets nouveaux. Il est certain que la langue y gagnerait en homogénéité et en clarté. Le peuple est notre grand maître de langage, et ses créations linguistiques sont

incomparablement plus pittoresques, plus saines, plus vivantes — et plus françaises — que celles des fabricants de mots; nous aurions ainsi évité les compositions hybrides gréco-latines, telles que *bicycle* ou *autoclave*, qui font le désespoir des puristes. Mais l'objet nouveau, en général, pour des nécessités sociales, ne doit-il pas être immédiatement baptisé? L'État, lorsqu'il a organisé le téléphone ou le télégraphe, les industriels quand ils ont lancé les automobiles, pouvaient-ils attendre que le public eût trouvé un mot? Même si les exigences de la vie ne s'y étaient pas opposées, on risquait, en restant sur l'expectative, de voir surgir plusieurs désignations : tel mot eût été adopté ici; tel autre eût triomphé là. Et ce régionalisme linguistique aurait été regrettable au point de vue de l'unité de la langue — sans parler des autres inconvénients.

Pour baptiser un nouvel objet à l'aide d'un nom nouveau, on pourrait avoir recours aux ressources mêmes de la langue, par le moyen de la composition ou de la dérivation. Le premier mode, en français, a un rayon d'action très limité. Le second est peu usité dans le cas qui nous occupe : le mot ainsi formé ne paraît pas assez neuf, pas assez dégagé, si l'on peut dire, de ses relations de famille. C'est au contraire le procédé favori des écrivains — et combien commode! — pour exprimer des idées nouvelles. Mais pour les objets, on recourt plus volontiers à l'emprunt étranger, et, de préférence, à la formation savante, d'une souplesse indéfinie.

Dans l'évolution des langues, la volonté individuelle qui est à peu près nulle sur le terrain des sons (prononciation) et du développement des sens, peut donc s'exercer — et c'est à peu près son seul domaine — pour la création des mots nouveaux. Encore n'est-elle pas toute-puissante : elle est souvent entravée, paralysée, parfois annihilée par la réaction populaire inconsciente à laquelle elle se heurte.

Si le mot est formé en même temps que la chose, si un inventeur lance un objet, ou l'État une institution en lui accolant immédiatement un nom et un seul, ce nom a beaucoup de chances pour s'imposer, tout au moins au début, surtout si la désignation est officielle. Encore faut-il qu'il soit aisé à prononcer, et pas trop long : sinon il sera presque aussitôt déformé ou abrégé.

Mais se produit-il la plus petite hésitation, le moindre flottement? la formation populaire entre aussitôt en ligne et fait surgir un ou plusieurs concurrents. En cas de réaction, de concurrence, la victoire ne va pas toujours aux mots qui paraissent le mieux constitués linguistiquement et le plus aptes à la lutte.

Les causes du triomphe des mots sont complexes, délicates, parfois obscures : on verra plus loin des exemples. En général, le linguiste arrive à déterminer par l'analyse à quelle analogie a obéi telle création, telle réaction spontanée, quelle est la cause de ce phénomène ou de cette évolution. Mais le plus souvent, il est impossible d'indiquer pourquoi une autre analogie, une cause différente — qui ont agi dans

des cas très voisins, paraissant identiques — ne s'est pas manifestée pour produire un résultat contraire. La science, dans son état présent, ne peut prévoir, même à brève échéance, et doit se montrer modeste sur ce terrain. A l'heure actuelle, on n'a pas encore constaté l'existence de lois en sémantique[1].

Beaucoup plus précaire est l'existence des néologismes de la plume, qui ne correspondent pas toujours à un besoin réel. Parmi les innombrables créations du romancier ou du journaliste, combien peu survivent aux circonstances passagères qui les ont fait naître, à l'improvisation du moment, à la fantaisie littéraire? Aussi les meilleurs écrivains sont-ils à cet égard très réservés : pleins de respect pour la langue, ils craignent sans cesse de la violenter; ils n'oublieront point, par exemple, que tout le génie, toute l'influence d'un Hugo n'a pu imposer à la langue dans une seule expression l'emploi du substantif par apposition (le *pâtre promontoire*, *l'immensité fantôme*). Sur le terrain du néologisme, l'écrivain a moins d'influence que le savant : car celui-ci, avec le mot qu'il crée, apporte toujours une idée bien nette, un objet ou un être inconnus.

Il est assez étrange que certains écrivains, d'ordinaire mieux informés, soient partis en guerre contre

1. Voir ci-dessous, IVe partie, ch. I, p. 234.

la nomenclature scientifique, et en particulier contre celle des naturalistes et des chimistes[1]. Sans doute il n'est pas difficile de prouver que les suffixes qui servent à désigner les diverses séries de corps, sont pour la plupart créés de toutes pièces, et que les mots ainsi formés sont purement artificiels. Mais là n'est point la question. Il s'agit de savoir si les chimistes pouvaient désigner de façon précise les nombreuses combinaisons des corps avec les seules ressources de la langue. La négative ne saurait faire aucun doute. Et la nomenclature chimique, dont les désinences à elles seules indiquent la nature du corps, est trop symbolique, trop commode, et aussi trop complexe pour qu'on puisse envisager la possibilité d'y suppléer sans avoir recours à la fabrication gréco-latine.

Mais, protestent les puristes, ces mots sont trop barbares pour être français. Si l'on veut dire qu'ils ne doivent pas être admis en principe par la langue littéraire, nous sommes parfaitement d'accord sur ce point. La nomenclature chimique n'est pas faite pour le public. Une langue scientifique n'est pas du français au sens étroit : c'est une langue en marge du français, c'est un instrument d'étude et de lecture indispensable pour le savant.

J'en dirai autant de la nomenclature des naturalistes. Il est vraiment trop commode, comme le fait M. Remy de Gourmont, de plaisanter le « latin de cuisine » des zoologistes et des botanistes, de dauber

1. Remy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, ch. III.

sur Linné, de maudire la nomenclature binaire et de vanter l'*esthétique* des noms populaires donnés aux plantes ou aux animaux. Si M. Remy de Gourmont avait pénétré quelque temps dans l'inextricable labyrinthe — par exemple — des six mille coléoptères français, s'il s'était penché, la loupe et le microscope à la main, sur leurs innombrables espèces qui ne diffèrent souvent que par quelques points, des stries ou quelque autre dissemblance de dessin invisible à à l'œil nu, il aurait vu pourquoi la langue courante aurait été absolument impuissante à nous fournir même les premiers éléments d'une nomenclature. Parmi les plantes phanérogames les plus caractéristiques, le peuple n'a pas désigné une espèce sur dix. Et combien a-t-il nommé de coléoptères parmi les six mille espèces qui courent toutes, cependant, sous nos yeux, dans nos champs et nos bois? J'ai fait la statistique pour la région parisienne, et je n'ai pas pu atteindre le chiffre de cinquante! Que dire alors, si nous passons aux myriades des infiniment petits!

Ne donnons donc pas de leçons à la science — même des leçons de nomenclature. Parmi les nombreux termes des langues scientifiques, quelques-uns seulement pénètrent dans le langage courant, où ils obéissent alors au grand principe de l'assimilation — à moins qu'ils ne soient remplacés par un substitut lexicologique. Que les écrivains, eux, contribuent à conserver, à populariser les noms vulgaires des plantes ou des insectes, qui sont certainement plus pittoresques et plus évocateurs que les noms savants : ils

seront dans leur rôle. Mais au contraire, ils cherchent de plus en plus, en général, à faire assaut de pédantisme, à faire étalage de connaissances scientifiques (le plus souvent superficielles ou mal digérées). Ils ont vraiment mauvaise grâce à reprocher aux savants la barbarie de leur nomenclature, après avoir fait tous leurs efforts pour la leur dérober et la piller !

Le grec et le latin sont aussi mis à contribution pour désigner les choses et inventions nouvelles. La création de ces mots n'échappe pas à toute critique. Leur introduction dans la langue donne lieu à d'intéressantes réactions.

La première remarque qui saute aux yeux — et sur laquelle il est inutile d'insister — c'est que les créateurs de néologismes connaissaient parfois fort mal le latin ou le grec, et ignoraient plus souvent encore le génie de ces langues. De là ces compositions hybrides[1], gréco-latines ou franco-grecques, auxquelles je faisais allusion plus haut, du type *bicycle*, *centimètre*, etc., dont un grand nombre ont acquis droit de cité. Comme fiche de consolation, nous pouvons invoquer le parrainage des Romains qui nous ont frayé la voie, avec des mots du genre d'*epitogium*.

Tel de ces mots est dû à une boutade, comme *bureaucratie* que l'économiste Gournay, pestant

1. Le type de ces monstres hybrides est *bicyclette*, formé d'un préfixe latin, d'un radical grec et d'un suffixe français.

contre l'influence des bureaux, forgea avec *bureau-manie* : le premier mot eut un succès rapide et durable, tandis que le second ne vécut pas : ils étaient pourtant constitués de même et avaient une valeur égale au point de vue linguistique. La composition n'était pas plus justifiée que celle du mot populaire et trivial, *soûlographie* (action de se soûler), qui montre de curieuse façon comment des mots grecs, utilisés à la finale de nombreuses combinaisons, peuvent, avec un sens assez vague, servir à former de nouveaux composés populaires.

Nous aurions eu *taxamètre*, sans une intervention qui fut un véritable *deus ex machinâ*... linguistique. Lorsqu'on mit en circulation, à Paris, les compteurs horo-kilométriques, les loueurs de voitures les baptisèrent *taxamètres*, par un croisement assez barbare entre *taxation* et *mètre*. Dans une lettre adressée au *Temps*, M. Théodore Reinach protesta aussitôt contre cette désignation, et n'eut pas de peine à démontrer que *taximètre* était beaucoup plus correct. Quelques jours après, presque tous les loueurs — qu'on n'aurait pas crus aussi férus d'hellénisme ! — honteux d'avoir commis un barbarisme, tinrent à honneur de le réparer, et remplacèrent sur leurs fiacres, par *taximètre* le malencontreux *taxamètre*. Quelques mois après, quelques semaines peut-être, il eût été trop tard : le public, habitué au mot, n'aurait pas accepté la substitution. Le linguiste est dans une situation analogue à celle du Dieu de Descartes, qui donne une chiquenaude au monde pour le mettre en mouvement,

et ne peut plus dans la suite modifier le jeu des lois mécaniques. Une fois un mot lancé, son créateur n'est plus maître de son sort, et assiste, impuissant, à son évolution et aux luttes qu'il peut soutenir.

Voici un exemple encore plus typique de barbarisme spontané. Au début de 1907, on créait à Paris un nouveau type de voiture publique, auquel on donnait le nom officiel d' « omnibus automobile » : mot trop long, qui n'était pas viable. Le lendemain, le mot *autobus*, que nul n'aurait pronostiqué, avait jailli spontanément sur toutes les lèvres, dans tous les journaux. Pourquoi cette quasi-unanimité dans le barbarisme — et barbarisme particulièrement barbare, qui à juste titre a scandalisé les puristes, mais qui, en dépit des anathèmes, a fait son chemin, et est en voie de prendre racine dans la langue si l'institution dure? Le linguiste ne saurait s'effrayer des monstres, et doit au contraire s'efforcer de leur arracher leur énigme. Ici le phénomène est simple, quoiqu'en partie inconscient. On se trouvait en présence d'un *auto*, qui était en même temps un *omnibus* : la finale *bus* a été prise pour un suffixe... et le mot était fait. Attendons-nous maintenant à voir provigner cette nouvelle désinence [1]. D'ailleurs un tel phénomène n'est pas isolé : beaucoup de nos suffixes n'étaient à l'origine que des finales de noms, voire des noms entiers, comme *aud* qui vient du germanique *wald* (forêt), et *ard* du germanique *hard* (dur).

1. On a déjà hasardé *aérobus* (Michel Provins, *Le Journal*, 21 février 1908).

Les mots déformés — ou créés de toutes pièces — par un procédé artificiel et *voulu*, sont beaucoup plus rares. On sait que le mot *gaz* fut jadis forgé par Van Helmont. De nos jours, l'appel téléphonique *allô* doit son origine à la même cause, bien que l'altération artificielle ne porte que sur la finale. On croit généralement que ce mot est d'importation anglaise : telle est, entre autres, l'opinion du Dictionnaire général de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas. Malgré la vraisemblance apparente de l'étymologie, cette explication est démentie par l'histoire du mot[1]. L'un des initiateurs du téléphone en France, M. Bivort, a rétabli la vérité des faits[2]. C'était vers 1880 : on venait d'apporter d'Amérique le téléphone Bell, et on procédait aux premiers essais dans plusieurs postes établis sur une ligne privée. Comme signal d'appel, on se servit d'abord du mot *allons*! Mais la nasale finale résonnait mal dans les appareils. On changea alors *allons* en *allo*, qui, déclare M. Bivort, « ne signifiait plus rien, mais sonnait nettement et se transmettait clairement ». Le mot resta, et eut la fortune que l'on sait.

C'est un préjugé assez répandu parmi les écrivains, qu'un mot nouveau, pour avoir chance de succès, doit être compris à première vue et porter son sens en soi. C'est une erreur. Les mots de formation popu-

1. D'ailleurs l'anglais *halloo* aurait donné *hallou*, mais jamais *allô*.

2. Dans une lettre publiée par le *Bulletin de l'Association des Abonnés au téléphone*, juin 1906.

laire ne contiennent jamais leur propre définition, et tendent simplement, en général, à évoquer dans l'esprit une des qualités de l'objet. Quant aux mots savants — ne l'oublions pas — ils ne peuvent être compris que par une minorité restreinte.

En 1894, l'*Intermédiaire de la timbrologie* ouvrait une enquête auprès des membres de l'Académie française, dans le but de savoir s'il fallait dénommer *timbrologie*, *timbrophilie* ou *philatélie* le goût particulier des collectionneurs de timbres-poste. Bien suggestives sont la plupart de ces réponses, dont l'avenir devait démentir les prophéties. Le ton en est souvent amusant, si l'on songe que certaines personnalités consultées avaient une compétence linguistique fort discutable.

M. JULES CLARETIE. — Je trouve bon le mot *timbrologie*. Il est plus simple que son rival.

M. MÉZIÈRES. — Comme mon ami M. Alexandre Dumas, je me contenterais du mot *timbre-poste*. En aucun cas je n'accepterais *philatélie*, qui ne sera compris que des initiés.

M. PASTEUR me charge de vous dire qu'il se range à l'avis exprimé par MM...., et que le néologisme *timbrophilie* est préférable à tout autre. — VALLERY RADOT.

M. DE FREYCINET ne voit aucun inconvénient à l'introduction du mot *timbrophilie*.

M. SARDOU (consulté par M. G. BRUNEL). — *Timbrophilie* a un grand mérite, c'est que tout le monde sait ce qu'il veut dire; tandis que *philatélie*, qui est peut-être régulier, est absolument incompréhensible pour le public.

La même erreur, on le voit, est répétée à satiété. Il était pourtant de toute évidence que seule la mino-

rité lettrée pouvait comprendre *timbrophilie* ou *timbrologie* : car, pour cela, il est nécessaire d'avoir quelques notions de grec, ce qui n'est pas précisément le cas de « tout le monde ». En revanche, il faut en savoir bien peu pour être incapable de décomposer *philatélie*. C'est justement ce dernier mot qui, aujourd'hui, l'a définitivement emporté, en dépit du verdict unanime de l'Académie. La raison? Inutile de la chercher dans les nuages : elle est fort « terre à terre ». Le mot *timbre*, surtout dans un de ses dérivés, a familièrement un sens fâcheux : les amateurs de timbres-poste n'ont pas voulu, en adoptant *timbrologie* ou *timbrophilie*, passer pour des gens « timbrés ». N'était-ce déjà pas assez de *timbre* pour prêter au jeu de mots? Et quelle erreur de croire que des spécialistes seront effarouchés par l'aspect rébarbatif d'un nom! Tant mieux si celui-ci n'est compris que des seuls initiés. La majesté mystérieuse du mot prêtera plus de valeur à la chose aux yeux du public.

La réaction populaire, de nos jours, n'est pas aussi fréquente qu'autrefois : l'instruction étant alors moins répandue, les mots savants étaient plus difficilement acceptés. A la fin du XVIIIe siècle, *aérostat* ne put devenir populaire : on lui opposa *ballon* — qui jusque-là signifiait exclusivement « grosse balle », — et qui, s'il n'a pas éliminé son rival, l'a du moins réduit à la portion congrue. Plus récemment, au

contraire, *télégraphe*, *téléphone*, *phonographe*, — on pourrait allonger considérablement la liste — n'ont pas trouvé de concurrents.

Il en va autrement quand le néologisme est un composé, formé avec deux mots indépendants. Il est rare, dans ce cas, que le nouveau terme soit conservé tel quel. On continue bien à dire « chemin de fer » — sans doute parce que le mot est évocateur — mais la Bourse abrège et dit des « chemins ». On a conservé également — jusqu'à nouvel ordre — *canot automobile*, bien que l'Académie, consultée à nouveau, et toujours aussi peu chanceuse, ait partagé ses préférences entre *autoscaphe*, *autocanot* et *motocanot*, et même *autonef* (Melchior de Vogüé) et *autoyole* (René Bazin). Mais il est vraisemblable qu'une formation populaire surgira, si ce mode de navigation prend de l'extension.

Quand le composé est formé à l'aide d'une préposition, l'abréviation peut se produire par ellipse du premier membre, le nouveau mot gardant le genre du composé. C'est ainsi qu'un *bateau à vapeur* devient *un vapeur*, mot courant — et déjà ancien — qu'on ne trouve cependant, avec ce genre et ce sens, dans aucun dictionnaire. A sa place, on y rencontre un mot étrange : mais il faut savoir le découvrir. Sait-on comment l'Académie appelle un « bateau à vapeur » ? *Pyroscaphe* ! Beaucoup l'ignorent certainement, et je l'ignorerais sans doute moi-même, si l'italien ne m'avait mis sur la voie. *Piroscafo* a en effet triomphé en Italie (du moins dans le Nord), tandis qu'en France

l'Académie — ou plutôt son dictionnaire — est seule à connaître le mot.

Le composé est-il constitué par l'adjonction d'un substantif à un adjectif, l'un des deux termes disparaît simplement. Il est rare que l'adjectif soit éliminé, car c'est lui qui, en déterminant le substantif, donne au mot sa physionomie caractéristique. Cependant le cas se présente, quand le substantif n'est pas — ou n'est plus —, dans la langue, d'un emploi fréquent. Le mot *dépêche* avait singulièrement vieilli dans ses acceptions primitives, et allait devenir un archaïsme, lorsque la *dépêche télégraphique*, réduite couramment à *dépêche*, lui a infusé une nouvelle sève[1].

Le cas inverse est plus fréquent : c'est ainsi qu'un *ballon dirigeable* devient un *dirigeable*. On pourrait multiplier les exemples. J'ajouterai seulement *pneumatique*, qui est curieux à cause de son genre masculin dans la langue courante : s'il y avait ellipse, je ne vois guère à sous-entendre qu'un substantif féminin : carte, lettre ou dépêche. On ne peut l'expliquer qu'en supposant l'adjectif substantivé directement, abstraction faite du mot qui pouvait l'accompagner. Or l'adjectif substantivé ne peut être que neutre — genre qui est représenté en français par le masculin.

C'est, je crois, dans un procédé analogue — sup-

1. *Dépêche télégraphique* a été le premier mot officiel, seul usité dans les Instructions de 1850 à 1860. *Télégramme* est venu plus tard, et n'a pas réussi — pour le moment du moins — à supplanter *dépêche* dans la langue courante.

pression par ellipse de l'un des deux termes d'un composé — qu'il faut chercher l'origine des abréviations, si nombreuses aujourd'hui dans la langue populaire et familière — *métro, auto*, etc., pour *métropolitain, automobile*, etc., — et qui n'ont pas encore reçu, à ma connaissance, d'explication scientifique. Les premières abréviations, historiquement, ont porté, en effet, sur des composés facilement reconnaissables. Quand on a dit *piano* au lieu de *piano-forte*, et surtout *kilo* au lieu de *kilogramme* — à côté de *gramme* — n'a-t-on pas obéi à la même ellipse qu'en réduisant *dépêche télégraphique* à *dépêche*? De nos jours, le phénomène a été accéléré et facilité par la présence de la voyelle *o* dans le corps de la plupart des néologismes savants : voyelle qui attirait immédiatement la coupure et provoquait l'ellipse, par son identité auditive avec notre suffixe *-eau* (et *-aud*), si fréquent dans la langue. Faut-il s'étonner si le peuple coupe souvent mal — au point de vue de la composition — comme dans *vélo* [1] ?

La création populaire spontanée, en face d'un néologisme officiel, est aujourd'hui assez rare. On peut citer le cas de (*carte*) *pneumatique* : rebelle, à cause du groupe *pn*, à la prononciation française [2], le mot a vu se dresser en face de lui le métaphorique *petit*

1. Parfois il y a hésitation. Le cinématographe, qui fait fureur dans le peuple depuis deux ou trois ans, est abrégé en *ciné, cinéma* ou *cinémato*. J'ai entendu à plusieurs reprises chacune des trois formes : mais la deuxième est la plus fréquente et l'emportera très probablement.

2. Le peuple, quand il se sert de ce mot, prononce *pleumatique*.

bleu, qui a eu son heure de célébrité mondiale.

Elle a surtout sa raison d'être quand il se produit une hésitation entre plusieurs vocables. Il y a une quinzaine d'années, le mot *vélocipède* était un terme générique, englobant toutes les catégories de cycles, en face des noms d'espèces : *bicycle*, *tricycle*, *bicyclette*. Au bout de quelque temps, le bicycle et le tricycle ayant disparu, on se trouva en présence de deux mots pour désigner le même objet. Aucun d'eux ne s'imposant de façon absolue, il y avait place pour un troisième : l'analogie populaire créa *bécane*, très usité aujourd'hui dans la langue familière, et qui va lutter avec *bicyclette*. Car à l'heure actuelle, tout au moins dans la région parisienne, *vélocipède* est complètement abandonné, et n'est plus guère usité que sur les registres des Contributions directes.

Le genre des néologismes a donné lieu à de nombreuses controverses. L'une des plus célèbres est celle dont *automobile* fut l'enjeu. Le Conseil d'État, appelé à juger un procès d'automobilisme avant que l'Académie se fût prononcée sur le genre, fit le mot masculin. Mal lui en prit, car bientôt après, l'Académie française le déclarait féminin. Au point de vue grammatical, les deux thèses sont également admissibles : le mot est féminin si l'on sous-entend « voiture » ; il est masculin, si on le considère comme un adjectif neutre substantivé, comme je l'ai montré

pour *pneumatique*. L'usage seul décidera souverainement. Bien qu'il y ait encore un certain flottement dans la langue, il semble bien que le féminin l'emporte aujourd'hui, surtout parmi les gens de sport[1] : il serait téméraire d'attribuer exclusivement ce résultat au verdict de l'Académie.

A la fin de 1907, un journal du matin annonçait une enquête sur le genre de certains ballons dirigeables. On a constaté cette anomalie bizarre : tandis que pour les vaisseaux de guerre, du torpilleur au cuirassé, on dit « *la* Liberté », « *la* Jeanne d'Arc », etc., toutes les fois que le nom propre du navire est féminin dans la langue courante[2] (le ministre de la marine l'a attesté lui-même), — au contraire, lorsqu'il s'agit de ballons dirigeables, aérostiers et journalistes sont presque tous d'accord pour dire et écrire « *le* Patrie », « *le* Ville de Paris ». Ce changement de sexe est évidemment brutal. Il se pourrait néanmoins qu'il fît fortune, malgré les excommunications dont il a été l'ebjet. Il répond, en effet, au besoin de précision et de différenciation qui se manifeste de plus en plus dans la langue moderne : celle-ci entend manifester ainsi, par une distinction sensible à l'oreille, que « *le* Patrie » est tout autre chose que « *la* patrie ». Peut-être aussi se souvient-elle du genre ordinaire de l'objet, qui n'en reste pas

1. On dit également « *une* automobile » et « *une* auto », comme *une dynamo, une magnéto* (par abréviation de : machine dynamo-électrique, etc.).
2. De même pour les journaux : « *la* Liberté », « *la* Patrie », etc.

moins *un* ballon, tout en portant un surnom féminin. Si l'on agit autrement pour les navires et les journaux (encore ceux-ci étaient-ils autrefois des *gazettes*, fém.) c'est en vertu d'anciennes habitudes qui se perpétuent : il faut en conclure qu'on est en présence d'une tendance linguistique récente. Il est certain que, jadis tout au moins, le navire avait une individualité, une personnalité que ne possède pas aujourd'hui le ballon : par suite, il s'identifiait davantage avec son nom de baptême, qui, soigneusement choisi, constituait un véritable palladium, une sorte de talisman aux yeux des marins simples et naïfs.

Notre époque a vu éclore de nombreuses professions féminines, inconnues de nos aïeux, et qui n'avaient pas de nom dans la langue. La formation du féminin a été parfois presque aussi laborieuse que l'admission de la femme aux emplois désignés [1]. *Avocate* a soulevé des résistances, bien que la formation fût régulière et déjà ancienne au figuré. *Élec-*

1. On s'est fort diverti, il y a quelques années, d'une note envoyée aux journaux par Mme Hubertine Auclerc qui, féministe ardente, demandait la « constitution d'une assemblée qui féminiserait la langue française » (Remy de Gourmont, *Le Problème du style*, p. 240). Tandis que les écrivains cherchaient un féminin à *témoin* et se déclaraient impuissants à délier ce nœud gordien grammatical, le peuple, lui, l'a hardiment tranché et dit couramment aujourd'hui *une témouine*. Cette formation est très curieuse et a été faite uniquement par analogie auditive : dans la finale *oin*, prononcée *ouin*, on a cru reconnaître le suffixe *in*, dont le féminin est *ine*. Il est probable que ce barbarisme finira par s'imposer, puisque les lettrés n'ont rien trouvé pour lui faire pièce. Le féminin linguistiquement régulier serait *témogne* (comme *besogne*) ou *témoigne* (comme *poigne*) : mais nul ne songe à le mettre en avant.

trice, qui est historique, n'a plus rencontré d'opposition.

Doctoresse est plus intéressant. Le mot date du xve siècle; il a été employé par Jean-Jacques Rousseau ; mais il n'a passé que tout récemment dans la langue courante. Il est le féminin de *docteur* au sens de *médecin*, et de *médecin* lui-même : on ne pouvait évidemment songer à *médecine*, qui existe depuis longtemps, avec un tout autre sens. Au contraire *docteur*, dans l'état actuel de la langue, reste invariable quand il s'agit du grade universitaire. On dit : « je viens de consulter une *doctoresse* », et « Mlle X..., *docteur* en médecine ». Faut-il remarquer que le mot est très mal formé — par l'adjonction d'un suffixe français à un radical latin — et vient ajouter une nouvelle complication à la formation du féminin de notre malheureux suffixe *eur*, déjà si éprouvé par ses nombreuses vicissitudes grammaticales [1]? — Par contre, *autoresse* [2], formé sur le même modèle, n'a pas encore réussi à s'imposer.

Plus récente est la *cochère*, qui date de février 1907. Le hasard me fit annoncer le premier dans les journaux ce petit événement de la vie parisienne. Ici la forme du néologisme s'imposait, mais je n'ai pas voulu risquer moi-même le mot, afin de pouvoir saisir sur le vif son éclosion, en observateur passif.

1. On a déjà les trois féminins *euse* (*voleuse*), *trice* (*débitrice*) et *eresse* (*pécheresse*).

2. Certains écrivent *authoresse*, je n'ai jamais pu comprendre pourquoi : est-ce pour rendre le mot plus rébarbatif ou pour lui donner un faux air d'anglicisme?

D'ailleurs celui qui m'avait annoncé la nouvelle, ne l'avait pas créé, *pas plus que son entourage; il* m'avait dit : « Nous allons avoir une *femme cocher.* » Je me contentai de répéter ce terme dans le journal du soir où paraissait mon article — bien convaincu que le public trouverait une autre désignation, facile à prévoir. Cela ne tarda pas. Dès le lendemain matin, deux ou trois journaux avaient baptisé simultanément la *cochère*. Le mot fit fortune et ne rencontra pas d'opposants, pas même à l'Académie qui, consultée derechef, voulut bien consentir, cette fois, à homologuer le jugement populaire. Seul M. Faguet — et encore dans une fantaisie humoristique — déclara qu'il préférait *cochette*, alléguant — ce qui est juste en soi — qu'à l'oreille du peuple les suffixes *-er* et *-et* sont identiques, et que par suite *cocher* pouvait fort bien recevoir un tel féminin, en évitant ainsi une fâcheuse confusion avec *porte cochère*. Mais c'était oublier que les noms relatifs aux professions sont de la forme *boucher*, *bouchère*, à l'exclusion du suffixe *et-ette*. Quant à la confusion avec *porte cochère*, elle n'est guère à craindre à l'heure actuelle : la phrase de Saint-Simon que M. Faguet a citée — « il a passé par toutes les portes et même par les cochères » — fleure un fort parfum d'archaïsme; la locution s'est tellement cristallisée que nous ne pourrions plus séparer les deux mots, sous peine de n'être pas compris par une grande partie de nos contemporains. — Dans tous les cas, le verdict populaire s'est prononcé; et c'est lui qui juge en dernier

ressort, et qui consacre, définitivement et souverainement, les néologismes.

*
* *

Il ne saurait en être autrement pour les néologismes littéraires. Les créations des écrivains n'ont qu'une importance toute relative : au point de vue linguistique, ce sont de simples fantaisies individuelles qui méritent seulement de retenir l'attention le jour où le mot est adopté par une partie tout au moins du public, et *parlé* par tout un ensemble d'individus. On a déploré les tortures que « l'écriture artiste » des « goncourtistes » et des « décadents » avait fait subir à la langue[1] : ne nous affligeons par outre mesure, car fort heureusement ces élucubrations n'ont eu aucune influence sur le français et n'ont pas porté atteinte à sa robuste santé. Les écrivains passent; la langue reste et évolue sans eux et en dehors d'eux ; elle n'emprunte que peu de mots aux créations littéraires ; le journalisme même lui donne beaucoup plus. Encore la langue opère-t-elle une large sélection.

Les écrivains, qui accusent volontiers les savants et les inventeurs de forger des mots barbares, créent eux-mêmes beaucoup de néologismes qui n'échappent pas à toute critique. Mais au lieu de fabriquer de toutes pièces des termes avec des éléments grecs

1. Cf. A. Claveau, *La Langue nouvelle*, *passim*.

ou latins, ils recourent de préférence à la greffe linguistique, je veux dire aux dérivés. Les journalistes usent et abusent de ce procédé, si commode en français : la dérivation est en effet une des richesses des langues romanes, si pauvres — surtout le français moderne — en mots composés [1].

Il n'y a guère que deux séries importantes de composés à citer. L'une est la formation avec *manie*, (*mane* pour les noms de sujets), qui tend à devenir un véritable suffixe. Les ancêtres sont le désuet *bureaumanie* de Gournay [2] et l'*anglomanie* créée, semble-t-il, par d'Alembert. Nous avons eu ensuite la *mélomanie*, la *décalcomanie*, plus récemment l'*éthéromanie*, la *morphinomanie*, avec les noms de sujets correspondants en *-mane*. Peu importe que le radical n'ait rien de commun avec le grec.

La politique a créé de nombreux mots de combat avec *anti*, et a multiplié les formations de ce genre déjà nombreuses dans la langue. *Antipatriotique* n'a pas été créé par M. Hervé, mais par Voltaire (dans *L'Homme aux quarante écus*) : le substantif, toutefois, est plus récent. Faut-il citer, parmi les derniers-nés, à la suite de l'*anticléricalisme*, déjà ancien, l'*antisémitisme*, l'*anticollectivisme*, l'*antiprotestantisme*, l'*anticatholicisme*, l'*antimilitarisme*, que je mêle dans un fraternel désordre, — et tant d'autres qui

1. Cf. A. Darmesteter, *Étude sur la création actuelle des mots nouveaux*, Paris, 1877, ouvrage remarquable, mais qui n'est plus au courant pour la langue *actuelle*.

2. Voir ci-dessus, p. 57.

s'étalent sur les affiches électorales? Les noms de sujets sont tantôt en *iste* (*antimilitariste, anticollectiviste*), tantôt de terminaison identique à l'adjectif composant (*anticlérical*, *antipatriote*, *antisémite*). Ici encore la nature du radical importe peu, et le préfixe a été complètement assimilé par la langue. Faut-il citer, pour clore la liste, le célèbre *anticonstitutionnellement,* qui détient en français le « record » de la longueur?

Quoique nos suffixes soient extrêmement nombreux et apportent chacun avec eux des nuances de sens variées et délicates, les créateurs de dérivés ne s'embarrassent pas pour si peu, et ne se mettent guère en frais de recherches. Le suffixe *isme* pour les mots abstraits, *iste* pour les noms correspondants de sujets ou d'agents[1], *onner* pour les verbes[2], voilà presque tout l'outillage, plutôt sommaire, de cette fabrication. Seuls les adjectifs sont un plus variés.

La plupart de ces mots répugnent aux amoureux du beau langage; et certes on ne peut dire qu'ils sont jolis, jolis! Mais, il faut bien le reconnaître, en revanche : ils expriment souvent, sinon une idée, du moins une nuance nouvelle, qui était jusque-là inconnue à la langue, ou qui ne pouvait être traduite

1. Jusqu'à nos jours, comme l'a judicieusement montré M. Antoine Thomas, les suffixes *-isme* et *-iste* n'allaient pas de pair. Au contraire, il y a parallélisme entre les deux suffixes dans presque toutes les formations nouvelles de ce genre.

2. Ajoutons la dérivation verbale simple, comme *baser* de *base* (que les puristes rejettent encore), *sérier* de *série* (celui-ci d'origine scientifique), etc.

qu'à l'aide d'une périphrase. — *Sectionner* n'est pas *couper*, car il désigne primitivement une coupure anatomique. *Sélectionner* n'est pas le synonyme exact de *choisir* : il éveille l'idée d'un choix rationnel et scientifique, d'où le caprice est exclu. *Ascensionner, auditionner, émotionner* peuvent remplacer avantageusement « faire une ascension », « donner une audition », « causer une émotion » : tout dépend du doigté de l'écrivain, et de la nature — technique ou littéraire — du morceau. D'ailleurs, du moment qu'on admet le substantif, pourquoi répudier le verbe, qui est formé par un procédé aussi français que *raisonner*?

L'actualité politique ou littéraire crée chaque jour une foule de mots en *isme* et en *iste*, qui disparaissent le plus souvent avec elle. Beaucoup sont formés avec des noms propres. — Se souvient-on encore des *soumissionnistes*, dont on parlait tant à la fin de 1906? Le mot, si barbare qu'il paraisse, avait cependant son utilité, tout au moins passagère, puisque, pour en donner la traduction exacte, il faut recourir à cette interminable périphrase : « catholiques partisans de la soumission à la loi portant séparation de l'Église et de l'État ». — Nous avons eu naguère le *gambettisme*, le *boulangisme*, l'*opportunisme* et bien d'autres encore. L'*hervéisme* date de 1906 ; la forme de ce dernier mot est curieuse : elle montre en effet qu'aujourd'hui, au lieu d'élider la finale du nom propre, on la juxtapose au suffixe, sans craindre l'hiatus : procédé barbare, mais qui a l'avantage de conserver la

physionomie intacte du nom propre dans les dérivés. — La littérature nous a donné le *renanisme*, le *bovarysme*, le *masochisme*. Il serait fastidieux de prolonger l'énumération[1].

Comme le suffixe *ard*, le suffixe *esque*, d'origine italienne, qui est fréquent dans les adjectifs néologiques, est souvent péjoratif : citons *funambulesque*, *simiesque*, *livresque*, et — avec les noms propres — des formations encore peu acclimatées du type *donjuanesque*.

Le suffixe savant *atique* est peu usité (*fantômatique*); *al* est plus fréquent (*phénoménal*, etc.), souvent sous la forme *-ial* (*mondial*) par analogie avec la finale de certains radicaux, reportée au suffixe (*bestial*).

Quelques formations isolées sont plus curieuses. Nous avons vu imprimé plusieurs fois *hugolâtre*, tiré de *Hugo*, sur le modèle d'*idolâtre*, et par contamination (comme disent les linguistes) avec le suffixe *-âtre* : au point de vue même du sens, le *hugolâtre* est l'idolâtre de Hugo. La création est vraiment très jolie : c'est à se demander si l'auteur de ce métissage linguistique — dont j'ignore le nom — pensait, comme celui du fameux « quoi qu'on die », y mettre tant d'esprit[2].

1. Les mots en *-at*, *-iat* (abstraits) sont, en général, relativement anciens. *Patronat*, *prolétariat* ont été d'abord appliqués aux institutions romaines : le premier date du XVIIIe siècle. Seul *salariat* est récent. La langue du droit affectionne cette formation.

2. Joignons-y *midinette*, dérivé de *midi* sous l'influence évidente de *dîner* ou *dînette*.

Plus hardi est un autre genre de dérivation, qui commence à apparaître. On sait que beaucoup d'associations sont désignées couramment aujourd'hui par les initiales de leur titre complexe. La réunion de ces lettres, dont la prononciation conventionnelle n'en est pas moins fixe (en représentant pour l'oreille une image auditive très nette), constitue un nouveau mot susceptible, à son tour, d'engendrer des dérivés. Le T. C. F. (Touring-Club de France) appelle, depuis quelque temps, ses adhérents les *técéfistes*. Le cas ne doit pas être isolé. Au moment où l'on parlait beaucoup de la C. G. T., je ne serais nullement surpris que des journaux aient appelé *cégétistes* ou *cégétards* — suivant qu'ils étaient amis ou adversaires — les membres de la Confédération Générale du Travail. C'est là un indice curieux de l'importance toujours plus grande qu'acquiert de nos jours la physionomie graphique des mots.

*
* *

L'invasion des néologismes étrangers inquiète les puristes plus encore que celle des mots savants. Une ligue s'est fondée au début de 1907, sous la présidence de M. Abel Hermant, pour parer à ce danger; il en existe une semblable au Canada français [1].

1. Si paradoxal que le fait puisse sembler, les emprunts anglais sont parfois moins fréquents au Canada qu'en France : les Canadiens disent un *carré* et non un *square*, un *char* et non un *wagon*, une *entrevue*, et non une *interview*.

Ce phénomène n'est pas nouveau dans la langue : on le rencontre à chaque pas de notre histoire. Les mots italiens firent irruption en abondance pendant la Renaissance jusqu'à Marie de Médicis; avec Anne d'Autriche, ce fut l'Espagne qui, mise à la mode, nous donna à son tour une foule de mots nouveaux. L'anglomanie commença au siècle suivant : elle n'a cessé de s'accroître jusqu'à nos jours, bien qu'elle sévisse surtout dans la langue des *snobs* et des hommes de *sport*. Viennet s'en plaignait déjà en 1855, et, dans sa *Lettre à Boileau*, protestait spirituellement contre la mode d'anglicisme qui faisait déjà fureur. On n'entend, disait-il :

Que des mots à déchirer le fer,
Le *railway*, le *tunnel*, le *ballast*, le *tender*,
Express, *trucks* et *wagons* : une bouche française
Semble broyer du fer et mâcher de la braise.
Faut-il pour cimenter un merveilleux accord,
Changer l'arène en *turf* et le plaisir en *sport*?
Demander à des *clubs* l'aimable causerie?
Flétrir du nom de *grooms* nos valets d'écurie ?
Traiter nos cavaliers de *gentlemen riders*?
Et de Racine enfin parodiant les vers,
Montrer, au lieu de Phèdre, une lionne anglaise
Qui dans un *handicap* ou dans un *steeple chase*
Suit de l'œil un *wagon* de *sportsmen* escorté
Et fuyant sur le *turf* par un *truck* emporté [1]?

La langue courante écrème aussi les emprunts étrangers : après avoir fait son choix, elle les digère,

1. Il est intéressant, au bout de cinquante ans, de constater quelle a été la fortune des mots cités par Viennet. *Tunnel*, *express*, *wagon*, *sport*, *groom*, sont complètement assimilés et adoptés par la langue courante; *club* et *turf*, après un vif engouement, sont en recul; *ballast*, *tender* et *truck* (ou *truc*) sont restés dans la langue

si l'on peut dire, et les assimile lentement. C'est surtout pour de tels néologismes transplantés dans un sol nouveau que l'acclimatation au milieu est indispensable. Le phénomène est délicat et complexe. D'abord l'adaptation phonétique est nécessaire car il faut que le mot modifie sa physionomie. Rien n'est plus pédant que la pratique contraire : toute oreille musicale est écorchée à vif par les fausses notes criardes — jetées dans une phrase française, — de mots étrangers prononcés exactement (ou à peu près) comme dans leur langue d'origine. Si le mot pénètre en français, il doit s'harmoniser avec la prononciation des autres mots.

Mais comment se fera l'assimilation?

Autrefois la question ne se posait pas. Tous les néologismes arrivés de l'étranger étaient transmis par la parole, et leur orthographe dans la langue d'origine ne comptait point. Les sons étrangers étaient rendus par les sons français les plus voisins, l'accent tonique était conservé, les finales étaient assimilées à des désinences connues, et souvent l'étymologie populaire brochait sur le tout. Ainsi le haut allemand *Boll-werk* est devenu *boulevard*; l'ancien alsacien *sûerkrût* (pron. *soûeurkroûtt*) s'est altéré en *choucroute*, parce qu'on a pensé au *chou*; l'italien *campo*, au XVIe siècle, s'est réduit à *camp*. Le point de départ,

technique; *handicap*, *steeple-chase* (réduit de plus en plus à *steeple*), *sportsman* sont acclimatés dans le langage des sports; *gentlemen rider* reste aussi pédant qu'en 1855; *railway* semble définitivement rejeté par la langue — tout comme la métaphore « lionne », qui fit fortune sous le second Empire.

on le voit, était toujours la prononciation étrangère, mais — plus ou moins habilement — assimilée.

Le même phénomène se produisait encore au début du XIXe siècle, quand on changeait *reading coat* (pron. *rédin' khôtt*) en *redingote*. Même plus tard *roastbeef* et *beefsteack* (pron. *rostbîf*, *bîfsteck*) furent uniformément modelés sur la prononciation anglaise, mais on laisse tomber le *t* du premier et l'*s* du second. L'orthographe finit par suivre, et on écrit aujourd'hui de préférence *rosbif*, *bifteck*.

De nos jours, la question est plus complexe. Par suite de la diffusion du journal et du livre dans toutes les classes de la société, les néologismes étrangers ne sont plus transmis à la majorité du public par la voix et l'oreille, mais bien par l'écriture, par la vue[1]. Le peuple ne connaît d'abord, en général, que leur physionomie graphique : il les lit tant bien que mal à la française, tandis que les hommes de sport et les gens cultivés continuent à modeler, en en polissant inconsciemment les angles, la pronon-

1. Il est cependant exagéré d'affirmer, comme M. Remy de Gourmont (*L'Esthétique de la langue française*, 1re partie, ch. IX) que « les mots étrangers arrivent aujourd'hui presque exclusivement par l'écriture seule ». N'oublions pas que le nombre des Français connaissant des langues étrangères augmente chaque jour : c'est là un contrepoids sensible à l'influence graphique du livre et du journal. Et surtout, je me refuse absolument à conclure avec l'auteur qu' « il faut prononcer ces mots comme ils s'écrivent ». Encore la superstition orthographique! Attendons au moins que l'usage ait légitimé ces prononciations graphiques avant de leur donner une sanction. Le linguiste préférera toujours, toutes les fois qu'on le pourra, mettre l'orthographe en harmonie avec la prononciation, suivant la tradition de la langue.

ciation de ces mots sur celle de la langue d'origine, assimilée et francisée à leur insu. On a ainsi toute une série de doublets suivant l'époque ou le milieu social.

Tous les termes modernes de musique, empruntés à l'italien, sont arrivés par la voie graphique : aussi leur orthographe n'a-t-elle pas varié, tandis qu'on a transposé leur accent tonique sur la finale : *opera*, proparoxyton en italien, *adagio*, *piano*, etc., paroxytons, deviennent tous oxytons en français. Le même mot toscan qui, accentué à l'italienne, a donné *concert* pendant la Renaissance, a pénétré à nouveau chez nous, plus récemment, sous la forme *concerto*, qui, prononcé à la parisienne, est bien plus incompréhensible que *concert* pour une oreille italienne : car un déplacement d'accent tonique, défigure bien plus un mot que la disparition d'une finale atone. Même remarque pour *camp*, introduit il y a quelque trois siècles, et qui est le doublet du tout récent *campo* (donner *campo* à quelqu'un)[1]. Il y a cependant encore des mots italiens qui arrivent par la voie auditive. Pour prendre l'exemple d'un nom de lieu aussi répandu qu'un nom commun, le peuple lisant *Monte Carlo* prononce *montecarlô*, en accentuant sur la finale, tandis que les gens cultivés disent *montécarle* : l'accent italien est resté à sa place, mais la finale atone *o*, qui n'existe pas en français, est inconsciemment assourdie et remplacée par *e*. De même

1. *Casino* a d'abord pénétré sous la forme *casin* (Xavier de Maistre, *Voyage autour de ma chambre*, XXIX).

Broglie se prononce *Broye* (et même *Breuil*) dans la bonne société, d'après l'italien *Broglia*, accentué sur l'*o*. Le peuple, au contraire, dit *brogli*.

Mêmes phénomènes contradictoires, mais encore plus sensibles, pour les néologismes anglais, dont le nombre est beaucoup plus grand. Là on rencontre des sons tout différents, qu'il faut à tout prix changer. Sans parler de l'aspiration de certaines consonnes anglaises, qui disparaît tout naturellement en français, il est de toute nécessité de briser ou de simplifier les diphtongues, et de remplacer — toujours inconsciemment — *ng* (*n* guttural) soit par *n*, soit par *gn* qui sont ses plus proches voisins [1]. Le Français cultivé, qui emploie ces mots, croit les prononcer comme en anglais; en réalité, à moins qu'il ne les détaille par affectation ou pédantisme, il en a déjà assimilé les sons à son insu. Il ne prononce pas *high-life*, *meeting*, *toast* comme un Anglais, — il ne les prononce pas même comme il le ferait en parlant anglais (je suppose qu'il connaisse bien cette langue); mais il dit *aïlaïfe*, *mitigne* (ou *mitine*), *toste*, comme il prononce les mots français *Ay*, *if*, *mite*, *vigne*, *poste*. Quant au peuple, se réglant une fois de plus sur l'écriture, il dit *iguelife*, *mélingue*, *tôaste*. Cette double série est très nombreuse : il sera curieux de

1. Ainsi s'opère l'assimilation au Canada français, où les mots anglais pénètrent à peu près exclusivement par la voie auditive : la diphtongue *aï* (écr. *i*) est simplifiée en *a*, *ng* remplacé par *n*. L'orthographe se modèle sur la prononciation, et on a ainsi *drave* = flotter (ang. *drive*), *cheurtine* (ang. *shirting*), etc. (Cf. Remy de Gourmont, *L'Esthétique de la langue française*, p. 99.)

voir, dans l'avenir, quelle est la prononciation qui l'emportera, et si certains doublets ne subsisteront pas en face l'un de l'autre, en se spécialisant dans des sens différents, comme les doublets savants et populaires.

Le sens aussi peut être altéré. Et d'abord un mot étranger n'a guère de chance de s'implanter dans une langue, s'il n'apporte pas avec lui une idée nouvelle ou s'il ne désigne pas un nouvel objet[1]. Avions-nous besoin, a-t-on dit, de *challenge* et de *match*, quand nous possédions déjà *défi* et *concours*[2]? Ces derniers mots ne sont pas les synonymes exacts des premiers : le *challenge* est un « défi sportif », le *match* un « concours sportif », ce qui est tout différent d'un défi quelconque ou d'un simple concours. *Ticket* s'est spécialisé à côté de *billet*, avec lequel il ne fait pas double emploi : on dit « un billet de chemin de fer » et « un ticket d'entrée pour une exposition ». Un *meeting* est-il une réunion publique, populaire ou politique? Il est un peu tout cela, et autre chose encore, car il évoque l'idée d'une assemblée nombreuse, qui n'existe pas dans le mot « réunion ». N'en déplaise à Viennet, le *sport* est tout autre chose que le plaisir, et le *groom* n'a rien de commun avec le valet d'écurie.

1. C'est sans doute pour cette raison que *club* a reculé devant *cercle*. Le Parisien ne dit plus comme son aïeul : « Je vais au club », mais : « Je vais au cercle », bien que son *cercle* s'appelle l'*Automobile-club*, ou l'*Aéro-club*, etc.

2. Vandaele, *Le néologisme exotique : les emprunts anglais dans le français actuel*, p. 11. (Discours prononcé à la Faculté des Lettres de Besançon, s. d. [mais postérieur à 1896].)

Tous ces termes sont donc utiles. On aurait pu créer les équivalents exacts avec les seules ressources de la langue : c'est incontestable. Mais le phénomène ne s'étant pas produit — on ne peut que le regretter — force est bien de les accepter comme pis aller, en nous rappelant, pour nous consoler, que beaucoup de mots anglais nous ont été empruntés au moyen âge, et que nous exerçons simplement à leur égard le droit de reprise[1]. Ainsi l'anglais *challenge*, que je viens de citer, vient du vieux français *chalengier*, qui était lui-même le représentant populaire du latin *calumniari* (« calomnier » et « chicaner »). Voilà un mot dont l'existence a été agitée et qui a quelque peu changé de sens au cours de ses pérégrinations.

Parfois la dissemblance sémantique est très grande entre le mot français et son père étranger. *Dock* signifie « entrepôt » en français et « bassin » en anglais. De l'autre côté de la Manche, le *square* est une *place carrée*, le *tramway* un chemin à traîneau, le *wagon* un tombereau. Quant au *snob* — suprême ironie! — il désigne, dans l'argot des artistes londoniens, le « philistin », l' « épicier » de nos rapins, c'est-à-dire le bourgeois arriéré, plein de préjugés, et sans aucun goût artistique. Le terme a singulièrement gagné en « chic », en traversant le détroit!

M. Vandaele, qui cite des exemples de ce genre,

1. Souvenons-nous aussi que l'invasion des néologismes étrangers (surtout français) chez nos voisins, est encore plus nombreuse et plus brutale que chez nous. On s'en plaint en Angleterre comme en Italie, l'Allemagne a cherché à y mettre un frein par des mesures officielles, mais sans succès de part et d'autre.

s'en étonne, et fait grief de ces dissemblances à la formation néologique, qui ne sait même pas comprendre, dit-il, ce qu'elle veut maladroitement imiter [1]. Sans doute la filiation de certains de ces sens n'est pas toujours facile à expliquer (en général cependant elle se conçoit fort bien). Mais, pour ma part, j'estime que le reproche n'est pas fondé. Je retourne au contraire l'argument et je dis que ces transformations sont tout à l'honneur de la langue française et de sa vitalité, puisqu'elle crée encore, même lorsqu'elle emprunte.

1. *Op. cit.*, p. 14.

DEUXIÈME PARTIE

PRONONCIATION ET ORTHOGRAPHE
LE FOND ET LA FORME

CHAPITRE I

L'analyse des sons : la langue au laboratoire.

La parole est ailée, disaient les anciens. L'oreille qui nous la révèle, qui nous en transmet les vibrations fugitives, est un sens extrêmement délicat, capable de percevoir les variations de timbre les plus ténues, les nuances les plus fines : mais elle constitue en même temps un organe fort imparfait pour l'étude du langage, pour l'analyse rationnelle des sons. Les impressions qu'elle transmet à notre cerveau sont des sensations subjectives, qui n'ont pas de commune mesure, qui ne se traduisent pas objectivement, qui ne peuvent se prêter, en un mot, à l'investigation scientifique : qualitatives et non quantitatives, disent les philosophes. Enfin l'oreille n'entend pas tout, et entend souvent mal, sous l'influence d'habitudes invétérées ou d'associations d'idées qui faussent la perception[1].

1. Voir ci-dessous, pp. 50 et 60. « L'oreille n'entend pas tout, et nous ne pouvons pas assigner une valeur à tout ce qu'elle entend.... Les appréciations fondées sur les sensations purement acoustiques, ont toujours quelque chose de relatif, qui dépend de la qualité de l'oreille, et des habitudes de celui qui les utilise.... L'échelle des sons n'est pas la même pour tous, et nous man-

Comment donc fixer cette chose fugitive qu'est le langage? Il ne faut pas songer à l'écriture, notation purement artificielle et conventionnelle et qui, par surcroît, dans les langues modernes, est généralement en complet désaccord avec la prononciation, c'est-à-dire avec la langue vivante et parlée. Que signifient la prononciation *oua* du groupe *oi*, la lecture actuelle du groupe *in*, quand on a donné aux lettres qui les composent les valeurs respectives *o*, *i*, *n*? Nous devrions prononcer *oï*, *ine*, comme nos ancêtres, pour être logiques. Même l'habitude invétérée d'un orthographe très éloignée de la prononciation, produit sur l'ouïe des illusions singulières. Nous sommes convaincus que nous prononçons *médecin* quand nous disons *médsin* ou, plus souvent encore, *métsin*. Mais nous n'entendons pas le *t* : l'oreille est ici la dupe de l'œil : tandis que nous pensons au sens, que nous voyons l'orthographe, nous n'entendons plus le son exact.

Par une observation minutieuse et objective, les phonéticiens sont parvenus à rééduquer leur oreille, à dissiper les illusions et les habitudes acquises, et à entendre les sons tels qu'ils sont émis : on arrive assez vite à se refaire cette virginité de l'oreille, nécessaire à l'observation phonétique, dès que, en écoutant parler, on ne prête plus son attention au sens des mots, mais seulement à leur forme auditive. Pour fixer les résultats de leur examen dans

quons de la note fixe qui servirait de base à notre appréciation » (Abbé Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale*, pp. 44-45).

une notation précise, les savants ont recours ensuite à une transcription spéciale, dite orthographe phonétique, applicable à toutes les langues : à l'aide des lettres de l'alphabet, dotées chacune d'une affectation fixe et précise, et auxquelles viennent s'adjoindre de nouveaux caractères d'imprimerie, ils transcrivent chaque type de son par une lettre et par une seule : les signes diacritiques (accents, longues ou brèves, tildes, etc.) s'ajoutent pour préciser les variétés de timbre ou de durée.

Mais l'écriture phonétique elle-même n'est qu'une notation, arbitraire dans son principe : elle ne peut nous renseigner que sur les rapports des sons entre eux, et non sur leur nature. Par ce procédé, le savant, après avoir dépouillé la langue du vêtement de l'orthographe courante, l'a mise à nu et nous en a montré la forme réelle. Le phonéticien expérimental sera l'anatomiste qui la disséquera pour en étudier l'organisme.

Pour décomposer scientifiquement le langage, la linguistique moderne est remontée aux sources de la parole. Faisant appel à la fois à l'anatomie, à la physiologie, elle a étudié d'abord, chez l'homme, les organes producteurs du langage, leur structure, leur fonctionnement ; puis, demandant main forte à l'acoustique, elle a pu, — grâce à ce nouveau renfort auquel les anciens grammairiens n'auraient jamais songé — saisir au vol l'insaisissable protée de la parole humaine, l'emprisonner dans les cylindres des appareils, en disséquer l'organisme, la loupe ou

le microscope à la main, dans les manifestations les plus fugitives de la vie. La phonétique expérimentale [1], science née d'hier, a réalisé ce prodige : elle a recueilli et fixé sur le papier les vibrations des sons, qui sont venus s'inscrire automatiquement et se concrétiser en courbes géométriques : et l'on a vu sur les appareils, la plume docile écrire sous la seule dictée de la voix, la transcription scientifique de la parole. Le problème était ainsi résolu : la qualité du son, que seul pouvait apprécier le caprice variable de l'oreille, est réduite aux deux dimensions de l'espace; sa durée se mesure désormais au millimètre; sa hauteur, son timbre, son intensité se réduisent en lignes, en courbes, dont l'amplitude et les variations sont quantitativement et objectivement analysables. La phrase — suprême effort de la science — se résout en équations algébriques.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a songé à exa-

1. Ce mot, qui fut créé en 1890 pour désigner la nouvelle science, est assez mal choisi. « Expérimental » était fort à la mode à cette époque, et l'on s'imaginait volontiers qu'on faisait de l'expérimentation dès qu'on touchait à des appareils. En réalité, la phonétique expérimentale, qui est avant tout une méthode d'observation, fait fort peu d'expérimentation, au sens philosophique du mot. L'expérimentation consiste, en principe, à faire varier les antécédents d'un phénomène pour en déterminer les causes; tant qu'il fait de la science pure, le phonéticien observe, avant tout, les phénomènes du langage, et se garde bien de les influencer (Cf. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique*, pp. 116 et suiv.).

miner la position prise par les divers organes vocaux pendant l'émission des sons. Mais de telles observations sont rares et souvent inexactes : les mouvements nécessaires pour la parole sont tellement rapides et automatiques que nous les ignorons, presque toujours, même lorsqu'ils sont le plus faciles à percevoir : nous ne nous doutons pas des mouvements complexes que nous imprimons à nos organes pour émettre les sons les plus simples [1]. Demandez au hasard, à quiconque n'a pas pratiqué la phonétique expérimentale, comment il place sa langue quand il prononce le son *s* : votre interlocuteur sera incapable de vous répondre à l'improviste ; même si, dans ce but spécial, il prononce le son à nouveau avec un effort d'attention, il se trompera certainement, et ne remarquera pas l'étroite gouttière, laissée pour le passage de l'air par la langue dans la partie qui est appuyée contre le palais.

Les anciens Grecs nous ont laissé des remarques fines et délicates sur la prononciation des sons [2]. Le

1. Ces déplacements organiques ont été lentement appris pendant les premières années de l'enfance, et leur acquisition a été facilitée par une longue hérédité. Ils deviennent nécessairement inconscients de très bonne heure : heureusement pour nous, car si nous devions produire avec réflexion tous les mouvements nécessaires à la parole, il nous faudrait une heure pour prononcer une phrase.

2. La question de la phonétique descriptive fut soulevée surtout à l'occasion des perfectionnements orthographiques, dont le besoin se faisait déjà sentir. Pour la bibliographie de la question, se reporter au 2e volume du *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* d'Iwan Müller, pour le grec pp. 22-23, et pour le latin à l'article « Schriftzeichen », pp. 249 et suiv.

moyen âge, si peu réaliste en matière scientifique, ne pouvait s'intéresser à une question qui nécessitait une observatiion minutieuse.

Une page fort curieuse — et certes on ne s'attendrait pas à la rencontrer en si frivole compagnie — est consacrée à la prononciation dans le *Bourgeois gentilhomme* : elle est d'ailleurs empruntée à un intéressant ouvrage d'un disciple de Descartes, le *Discours physique de la parole* (1668) de M. de Cordemoy, membre de l'Académie française et lecteur du Dauphin.

Les observations du maître de philosophie de M. Jourdain n'ont pas encore perdu leur valeur. Qu'on relise le passage : « La voix *a* se forme en ouvrant la bouche. La voix *é* en rapprochant la mâchoire d'en bas de celle d'en haut — et la voix *i*, en rapprochant encore davantage les mâchoires l'une de l'autre, et écartant les deux coins de la bouche vers les oreilles... La voix *o* se forme en rouvrant les mâchoires et rapprochant les lèvres par les deux coins, le haut et le bas. » Et le professeur remarque avec esprit que l'ouverture de la bouche fait un petit rond qui représente un *o*. Quant à l'*u*, il faut « rapprocher les dents sans les joindre entièrement, et allongeant les deux lèvres en dehors, les approchant aussi l'une de l'autre sans les joindre tout à fait ». Tout cela est très judicieux et très exact [1], et les phonéticiens actuels n'ont pas dédaigné de prendre

1. Au XVIIIe siècle, les éducateurs des sourds-muets ont fait également des observations très intéressantes sur l'émission des sons du langage.

des photographies de la figure humaine pendant les émissions des voyelles [1]. Mais pareille observation est incomplète : beaucoup d'autres éléments concourent à la production des sons du langage, et il est très difficile de lire la parole sur le seul alphabet des lèvres.

Pour émettre une voyelle, cinq organes entrent simultanément en jeu : il faut d'abord une expiration pulmonaire, qui produit le courant d'air initial; puis une vibration des cordes vocales du larynx; la langue doit enfin prendre une position spéciale, la mâchoire s'ouvrir, et les lèvres s'écarter ou se rapprocher dans des proportions déterminées. L'expiration pulmonaire est nécessaire à tous les sons : pour parler, il faut d'abord du souffle. La vibration laryngienne existe pour toutes les voyelles et les consonnes, appelées jadis « faibles » ou « douces », et que — pour cette raison — on dénomme aujourd'hui *sonores (b, d, g, j, v, z, l, m, n, r);* elle ne se produit pas pour les consonnes sourdes (anciennes *fortes : p, k, t, ch, f, s)*. Le son fondamental produit par la vibration est renforcé par la bouche : celle-ci joue le rôle d'un résonnateur, dont la forme varie considérablement suivant la position de la langue, l'écartement des mâchoires et des lèvres. On sait que c'est le résonnateur qui, en renforçant certains harmoni-

1. P. Rousselot et F. Laclotte, *Précis de prononciation française, passim* (Paris, 1902); Zünd-Burguet, *Méthode pratique, physiologique et comparée de prononciation française*, t. II, planches V-XVIII (Paris-Genève-Marbourg, 1902).

ques, produit le timbre (théorie de Helmholtz) : voilà pourquoi, à l'oreille, un *o*, par exemple, diffère d'un *a*. En outre, pour tous les sons nasaux (*m*, *n*, *an*, *in*, etc.) le nez entre en jeu.

L'étude de ces divers organes, de leur structure, de leur fonctionnement est donc le préliminaire nécessaire de la phonétique expérimentale. Le linguiste qui se spécialise dans cette branche doit donc s'instruire auprès du physicien et du physiologiste, s'initier à la science de l'acoustique, fréquenter les laboratoires de laryngologie, de rhinologie, d'otologie. Ainsi ont agi les maîtres de cette science : et l'on a vu des revues scientifiques traiter simultanément les questions, si souvent connexes, de phonétique et de laryngologie [1]. Cette alliance de la linguistique et de la médecine, qu'on n'eût pas soupçonnée il y a seulement vingt ans, aurait fort surpris, peut-être même scandalisé les grammairiens de jadis.

Là où commence le rôle spécial du phonéticien, c'est lorsqu'il s'agit d'établir le rapport entre le jeu des organes et la production des sons. Pour observer les positions des organes, il ne faut pas songer à uti-

1. Voir notamment *La Parole* (Rhinologie, laryngologie, otologie et phonétique expérimentale); les *Archives internationales de Laryngologie, otologie et rhinologie* ont également consacré divers articles à la phonétique expérimentale, à partir du tome XVI (1903, Paris).

liser directement la vue, les mouvements des lèvres et de la mâchoire mis à part. L'observation sur soi, même aidée du toucher, ne donnera pas de bons résultats, se limitât-on aux simples mouvements de la langue. Pour éviter toute erreur, inconsciente ou involontaire, il faut que les organes impriment ou transmettent eux-mêmes leurs positions, leurs mouvements aux appareils.

On a utilisé d'abord les inscripteurs directs. Le type de ces appareils est le *palais artificiel*, qui sert à étudier les positions de la langue dans tous ses contacts avec le palais. Il consiste en un moule très mince du palais dur, teint en noir, qu'on enduit de craie ou de poudre de kaolin et qu'on applique dans la bouche sur le palais[1]. On prononce la consonne que l'on veut étudier : la langue, en touchant au palais, enlève la craie partout où il y a eu contact. On reproduit alors le tracé sur un schéma. Ce procédé permit ainsi d'étudier les points d'articulation des nombreux sons linguo-palataux.

Le *signal du larynx* a pour but d'indiquer si un son

1. Pour le construire, on prend d'abord l'empreinte du palais dur, en mordant sur un moule métallique dans lequel on a versé de la cire tiède, ou mieux du godiva ramolli dans l'eau chaude. L'empreinte prise, on fait durcir le godiva dans l'eau froide. Après l'avoir fait sécher et en avoir cassé les rebords, on l'enduit d'une légère couche d'huile, on applique par-dessus du papier filtre, ensuite un mastic de poudre et de colle, puis une nouvelle feuille de papier qu'on estampe soigneusement avec une petite pointe mousse en bois. Au bout de douze heures, l'appareil est sec. On découpe, on noircit et on vernit. L'appareil ainsi constitué peut servir à un nombre indéfini d'expériences. (Rousselot, *Principes de phonétique expérimentale*, pp. 57 et suiv.).

produit ou non des vibrations laryngiennes. Il en existe plusieurs modèles. Le plus simple consiste en une plaque vibrante (tenue par un manche), sur laquelle s'appuie un petit marteau à grelot, élastiquement suspendu. En tenant l'appareil par le manche, et en l'appuyant sur la pomme d'Adam, le grelot résonne si on prononce une voyelle ou une consonne sonore, et ne fait entendre aucune vibration quand on émet une consonne sourde.

Malgré les services qu'ils peuvent rendre, il est facile de comprendre que ces appareils ont un champ d'action très limité. Une fois que le signal du larynx nous a renseignés sur la sonorité et la sourdité des sons d'un système linguistique, son rôle scientifique et terminé : on voit qu'il est minime. Aussi est-ce surtout un appareil d'enseignemont et de démonstration. Quant au palais artificiel, il ne peut être utilisé que dans un cas bien déterminé : lorsque l'articulation du son est formée par le contact de la langue et du palais. Et encore est-il impuissant à nous instruire sur le jeu des autres organes qui peuvent concourir à la production du son. Ainsi, pour *n*, nous saurons que la langue s'appuie sur le pourtour antérieur et latéral du palais, mais nous n'aurons aucune indication sur les vibrations laryngiennes, ni sur le courant d'air nasal, ni sur l'explosion du courant d'air buccal qui suit l'occlusion.

*
* *

La méthode graphique constitue donc la partie essentielle de la phonétique expérimentale. Inventée au XVIIIe siècle par les météorologistes, et appliquée en 1847 à la physique par Ludwig, elle a été inaugurée en physiologie par Marey, qui ouvrit les voies à la phonétique. M. l'abbé Rousselot l'a définitivement appliquée à la linguistique, en créant au Collège de France le laboratoire de phonétique expérimentale, tandis que M. Marage, à la Sorbonne, faisait de son côté, de remarquables travaux, notamment sur la synthèse des voyelles.

La méthode graphique permet d'étudier, successivement ou simultanément, tous les mouvements de tous les organes phonateurs, en réduisant ces mouvements multiples et directement inanalysables — pressions, déplacements, vibrations, expirations, inspirations — en tracés qui en sont la transcription fidèle, et dont on peut analyser mathématiquement les courbes. Pour arriver à ce but, elle se sert de trois catégories d'intermédiaires qui se transmettent le mouvement produit par l'organe, et l'inscrivent finalement sur le papier.

Les explorateurs, appareils de formes multiples, (embouchures, tambours, ampoules, olives), sont placés à un endroit déterminé sur l'organe dont on veut étudier le mouvement. En se déplaçant, l'organe produit dans l'explorateur un mouvement — vibra-

tion, pression, déplacement d'air — qui (souvent amplifié par un levier) est communiqué au récepteur par un tube (déplacement d'air) ou une tige (vibration), généralement par l'intermédiaire d'une membrane vibrante.

Le récepteur se compose d'une plume qui inscrit sur l'enregistreur, sous forme de tracé, le mouvement qui lui est communiqué par l'explorateur.

Enfin l'enregistreur se compose essentiellement d'un cylindre mobile autour de son axe horizontal, et qui se déplace dans un sens hélicoïdal grâce à un mouvement d'horlogerie. Il est recouvert d'une feuille blanche enduite de noir de fumée, sur laquelle la plume du récepteur inscrit le tracé.

Une ampoule placée sur la langue ou entre les lèvres, et adaptée à un tube, nous renseigne sur la pression exercée par tel ou tel de ces organes; le pneumographe nous indiquera l'intensité de l'expiration pulmonaire.

L'analyse des vibrations est particulièrement intéressante, parce que c'est elle qui nous fait pénétrer le plus intimement la nature, l'essence même des sons. On peut analyser les vibrations émises par les sons successifs de toute une phrase : deux tracés simultanés nous donneront les vibrations nasales et buccales. A cet effet on introduit dans le nez une olive en caoutchouc reliée par un tube à une capsule à double membrane, qui communique à une plume, par l'intermédiaire d'un levier, les vibrations nasales; on parle devant un large cornet, au fond

duquel une membrane d'un autre tambour transmet — toujours par le moyen d'un levier — à une plume placée au-dessous de la précédente, les vibrations de l'air qui sort de la bouche[1].

Mettons l'appareil en marche, et prononçons sur un ton normal la petite phrase suivante :

« Papa, tu ne viens pas. »

Arrêtons ensuite la rotation. On découpe la feuille où se sont imprimés les tracés, et on la regarde au microscope.

Voici d'abord la ligne qui a transcrit les vibrations produites par l'air sorti de la bouche. Pendant l'émission de chaque voyelle, la ligne se plisse en sinuosités régulières, qui d'ailleurs ne sont pas les mêmes pour un *a*, un *e*, ou un *o*. Chaque voyelle a sa courbe caractéristique. Au passage de la consonne *p*, la ligne est droite et se relève pour redescendre tout à coup : parce que l'air, un instant emprisonné par la fermeture des lèvres, fait explosion au moment où l'on va prononcer l'*a*. Au contraire l'*n* et le *v* produisent des vibrations.

Quant au tracé nasal, il n'y a eu de vibrations que pour l'*n* et la voyelle nasale *en* (*in*) de *viens*. Ce sont les deux seuls moments où l'air soit sorti totalement (pour l'*n*) ou partiellement (pour *en*) par le nez.

Les sinuosités de ces tracés sont agrandies. On

1. Généralement une troisième plume est fixée à l'extrémité d'un diapason et sert de contrôle pour la régularité de la rotation.

les analyse par les procédés mathématiques connus pour la détermination et l'étude des courbes.

*
* *

Depuis une dizaine d'années, les étrangers de toutes les nationalités ont parlé devant cet appareil; les organes vocaux de toutes les races du globe ont fait vibrer la membrane et dicté à la plume leurs mystérieux tracés. Fait curieux : les innombrables langues parlées sur le globe n'ont pas révélé des types de sons aussi nombreux qu'on aurait pu le croire. La variété phonétique des éléments est incomparablement moins riche que la diversité morphologique, lexicologique ou syntactique des langues. Cela se conçoit : l'organisme vocal de l'homme qui varie assez peu d'une race à l'autre, n'a pas à sa disposition un nombre illimité de moyens d'expressions; on finit rapidement par tourner dans le même cercle. Quand ils ont étudié à ce point de vue les langues les plus caractéristiques de l'Europe, les phonéticiens n'ont plus de grandes surprises à attendre, même dans les idiomes nègres ou asiatiques les plus éloignés de nous. Tous les sons du malgache, par exemple, se retrouvent dans le français ou les patois de France, à l'exception d'un seul, que possède l'anglais (prononciation anglaise du groupe *tr*). Avec les patois français et quelques parlers germaniques typiques, on a la gamme à peu près complète des sons proférés actuellement par toutes les bouches humaines.

Cette constatation a des conséquences historiques de première importance. Comme l'ensemble des langages parlés aujourd'hui sur le globe nous présente simultanément dans l'espace l'image des évolutions qui se sont succédé dans le temps[1], on peut tenir pour certain que les organes vocaux de l'homme ont peu varié pendant toute la période historique, et que les ancêtres des peuples actuels n'ont pas eu à leur disposition d'autres types de sons que ceux que nous pouvons observer aujourd'hui. On conçoit qu'une telle constatation donne une force singulière aux déductions de la phonétique historique et fixe sur une base solide nos connaissances des évolutions linguistiques du passé.

Mais si les types généraux des sons se trouvent en nombre limité, les variétés pullulent à l'infini. La gamme des sons du langage connaît une prodigieuse diversité de gradations, qui relient les uns aux autres les tons fondamentaux par les chromatiques insensibles de toutes les fractions de sons : la palette linguistique n'est pas moins riche que la palette du peintre qui, avec les sept couleurs du prisme, produit une multiplicité illimitée de colorations. On peut passer d'un son à l'autre par une série d'intermédiaires juxtaposés dans l'espace : et le langage a suivi le même chemin dans le temps. Les parlers

1. Les langues romanes, notamment, présentent en raccourci, à l'heure actuelle, toutes les évolutions phonétiques par lesquelles a passé le latin depuis vingt siècles en Espagne, en France, en Italie, en Roumanie.

populaires actuels du Centre ou du Sud-Ouest nous fournissent tous les matériaux nécessaires pour reconstituer l'échelle linguistique qui relie l'*a* à l'*è*, le *b* au *v* : cette double échelle, la langue l'a descendue quand elle a passé de *faba* à *fève*, amenant l'*a* latin tonique et le *b* intervocalique à l'*è* et au *v* français.

Si un Allemand, au lieu d'un Français, prononçait la petite phrase citée plus haut — *papa, tu ne viens pas* — le tracé serait tout différent. Pour s'en tenir à un son dont le type existe dans chacune des deux langues, le *p* allemand est plus aspiré que le *p* français, et ne connaît pas la petite explosion d'air spéciale au *p* français. Cette différence, le Français la percevra chez un Allemand parlant français, ou l'Allemand chez un Français s'exprimant en allemand : car instinctivement nous parlons une langue étrangère avec les sons de notre langage, que nous parvenons seulement à modifier, souvent bien imparfaitement, au bout d'un temps très long, après un séjour prolongé en pays étranger.

Pourquoi cette modification est-elle si lente, si difficultueuse? L'étranger qui parle une autre langue que la sienne ne sait pas comment reproduire les sons, différents des siens, qu'il entend : ayant appris inconsciemment et presque automatiquement sa langue maternelle, il n'a aucune notion sur l'émission des sons et sur les procédés nécessaires pour les produire. Forcément il tâtonne, en cherchant dans l'obscurité à faire résonner la note juste sur un instru-

ment qu'il ne voit pas et dont il ignore le mécanisme. Le professeur de langue étrangère — à supposer même qu'il prononce lui-même excellemment — est un maître de piano qui, se cachant derrière un voile, demanderait à un élève novice de retrouver sur un autre clavier les airs qu'il joue lui-même, sans qu'on voie le mécanisme de ses mains.

Mais un autre obstacle, non moins important, s'oppose à l'assimilation rapide d'une prononciation étrangère : celui-là est dressé par notre oreille, qui ne perçoit pas des différences pourtant considérables, dès qu'il ne s'agit plus de la langue maternelle. Elle ne remarque guère que les sons totalement étrangers et qui lui étaient inconnus, comme, pour un Français, le *ch* — doux ou dur — allemand. Dès qu'il se sera — ou aura cru s'assimiler ces quelques sons, l'étranger croira de bonne foi prononcer comme les indigènes. C'est une singulière illusion. Pour reprendre notre exemple en le complétant, l'Allemand qui parle Français croit prononcer comme un Français; le Français qui parle allemand s'imagine prononcer comme un Allemand. Il ne perçoit pas des différences, qui lui sont si sensibles quand il s'agit de sa propre langue. Le Prussien du Nord qui dit *pépé* et qui aspire les *p* de *papa* croit prononcer comme nous *bébé*, *papa*. L'expérience a été faite et répétée : il n'entend pas, il ne perçoit aucune différence entre sa prononciation et la nôtre. S'il entendait, en effet, il lui serait facile de se corriger lui-même, tout au moins pour le deuxième cas, puisque

son *b* est à peu près identique à notre *p* : mais l'illusion auditive est extraordinairement tenace. Si vous dites à un Prussien intelligent de prononcer *papa* en se servant de son *b* au lieu du *p* — le *b* qu'il emploie dans *Bad*, *grob*, etc. (et qui est en réalité un *p*) — il lui sera facile de le faire et il dira immédiatement *papa* comme nous. Mais cette prononciation ne le satisfera pas, et lui paraîtra vicieuse : il croira, sur la foi de son oreille, qu'il prononce un *b*, et il reviendra à son *p* aspiré, si vous ne lui montrez pas, de façon irrécusable, que les Français ne prononcent pas ainsi. Car on ne peut pas plus discuter des sons que des goûts et des couleurs, si on ne remplace, dans l'argumentation, les impressions subjectives et inanalysables par des faits objectifs et précis. Cette preuve, c'est la phonétique expérimentale seule qui est susceptible de l'administrer.

Quittant le terrain de l'observation et de la science pure, la phonétique expérimentale est ainsi amenée à prêter main forte à la pédagogie, en lui donnant une méthode rationnelle, générale et rapide, pour enseigner la prononciation des langues étrangère : avant d'apprendre à proférer des sons, il était indispensable, en effet, d'en connaître le mécanisme.

Au fond d'une cour moussue et déserte, derrière les bâtiments spacieux du Collège de France, se tapit, caché au regard des curieux et des profanes, un

modeste baraquement en planches, qu'on a du mal à retrouver à travers un labyrinthe d'escaliers et de passages : c'est le laboratoire de phonétique expérimentale, annexé à la chaire de grammaire comparée. C'est dans un local aussi primitif, à l'École de physique de la rue Lhomond, que Curie découvrit naguère le radium. La France n'est pas prodigue pour ses savants.

C'est là que, chaque été, les étrangers — étudiants ou professeurs — inscrits aux cours de l'*Alliance française*, viennent, après les cours du maître, prendre des leçons pratiques de prononciation française sous le contrôle des appareils. Cette méthode, qui excite vivement leur curiosité, ils l'étudient avec soin pour être à même, plus tard, d'en faire profiter les jeunes gens de toutes les nations. Ils viennent de tous les points du globe : pendant la guerre mandchourienne, des Russes et des Japonais se sont rencontrés là, rapprochés par un même zèle et réconciliés un instant sur le terrain scientifique.

J'ai assisté à une de ces séances. Dans l'une des deux salles du laboratoire, entre les tables, où s'étalent les feuilles de tracés, et sur lesquelles les appareils, au premier signal, vont faire tourner leurs cylindres, une vingtaine d'auditeurs s'étaient assis en cercle autour du maître, sur des chaises de paille et des escabeaux : hommes et femmes, étudiants et professeurs de français à l'étranger, les uns très jeunes, les autres grisonnant déjà.

On procède d'abord au recensement linguistique,

car plusieurs assistants sont des « nouveaux ». Et M. Rousselot demande :

« Combien y a-t-il d'Allemands? Vous savez, j'appelle Allemand quiconque a pour langue maternelle l'allemand. De même pour le français. La linguistique doit ignorer les frontières de la politique. »

Là-dessus, les Autrichiens se sont joints aux Allemands : ils sont huit. Puis voici trois Anglaises, des Hollandais, un Hongrois, des Bulgares, des Polonais : presque toutes les pièces de l'échiquier européen.

La séance de lecture commence avec une *professorin* de Leipzig : une grosse femme un peu mûre, à la figure replète de chanoine, les yeux en fente, et coiffée d'un romanesque chapeau. Elle est émue — c'est la première fois! Au fait, sa prononciation est déplorable, et on a du mal à reconnaître les tirades de *Don Sanche d'Aragon* à travers ses *zoi* (soi) et ses *foulez fous*. A un moment donné, elle prononce *faut-i* (faut-il).

« Qui vous a appris à dire ainsi? » interrompt le maître.

L'Allemande cite le nom d'un phonéticien bien connu. M. Rousselot sourit :

« Oui, familièrement, il nous arrive de supprimer cet *l*, mais jamais quand nous lisons du Corneille. Pourquoi certains phonéticiens éprouvent-ils le besoin de faire de la réclame à la prononciation des concierges de Paris? »

On rit. Le maître a noté chemin faisant les défauts

de son élève. Tout à l'heure, on passera devant les appareils pour corriger la prononciation.

C'est maintenant le tour d'un jeune Hanovrien qui, lui, a subi la leçon des appareils. Aussi a-t-il perdu presque totalement son accent germanique. Sans doute il n'a pas encore la prononciation de la Comédie, mais c'est déjà un excellent français, dont plus d'un provincial pourrait se contenter.

Toutes les nationalités défilent. Le professeur encourage les efforts, note les derniers défauts à surveiller. Une Anglaise fait encore siffler le groupe *tr*; un Bulgare appuie trop sur les atones finales. Quant aux débutants, ils vont s'exercer avec les appareils.

Quelquefois le procédé est très simple et on peut se passer d'instruments. M. Rousselot avise un Écossais, et lui demande :

« Dites *u*, *turlututu*. »

L'Écossais répète *ou*, *tourloutoutou*, sans pouvoir arriver à dire autre chose. Le son *u* n'existe pas dans sa langue.

« Vous entendez, nous dit le savant, ce jeune homme ne sait pas prononcer l'*u*. On dit souvent que les personnes de langue anglaise ne peuvent pas articuler correctement cette voyelle. Vous allez en juger. »

Et, se tournant vers l'Écossais, il reprend :

« Dites *i*, et tout en prononçant ce son, avancez les lèvres. »

L'Écossais suit ce conseil et il est très étonné lui-même de voir que son *i* s'est ainsi métamorphosé en *u*. Ce n'était pas plus difficile : il suffisait de savoir

placer les lèvres et de faire la petite moue qui amusait si fort M. Jourdain.

Généralement la correction exige plus de travail, surtout quand il s'agit, au préalable, de convaincre l'oreille, pour montrer aux Allemands, par exemple, qu'ils ne prononcent pas comme nous quand ils disent *pépé*, *foulez-fous*, au lieu de *bébé*, *voulez-vous*. On se sert, dans ce dernier cas, du « cadran-indicateur ». On place entre les lèvres une ampoule adaptée à un tube qui, par l'intermédiaire d'une membrane, transmet le mouvement vibratoire, non plus à une plume inscrivant un tracé sur le cylindre — le procédé ne serait pas assez frappant — mais à une aiguille mobile sur un cadran. L'Allemand prononcera *bébé*, *voulez-vous*; puis un Français fera après lui la même expérience avec une ampoule identique. L'étranger *verra* alors qu'il produit un déplacement de l'aiguille beaucoup plus considérable : il sera désormais convaincu qu'il prononce autrement que le Français, et il s'efforcera, en conséquence, par des exercices répétés à l'appareil, de diminuer la pression de ses lèvres jusqu'à ce que l'aiguille ait atteint la position voulue. Alors il prononcera correctement. La supériorité de cet instrument, c'est que l'élève peut se contrôler lui-même et suppléer par la vue aux imperfections de l'ouïe. — Le « signal du larynx » dont j'ai parlé plus haut, permet aussi de montrer aux Allemands, qui s'exercent à parler français, la défectuosité de toute cette série consonantique. Quand un Français prononce un *b* ou un *v*, l'instrument, appuyé sur son

larynx, résonne, tandis qu'il reste muet si on l'applique sur la pomme d'Adam d'un Allemand, qui croit dire *b* ou *v*, et qui, en réalité, dit *p* ou *f*. La démonstration est encore plus frappante, peut-être; mais cet appareil, qui montre le défaut, est — à l'opposé du précédent — impuissant à le corriger.

Nos voyelles nasales — *an*, *in*, *on*, *un* — sont très difficiles à apprendre pour les étrangers. A cet effet, on introduit dans le nez des « olives », petites ampoules en caoutchouc prolongées par un tube de même substance, dont l'orifice est placé en face de la flamme d'une bougie. Toute la difficulté consiste, pour les étrangers, à soulever modérément le voile du palais, afin qu'une partie de l'air expiré par les poumons sorte par les fosses nasales. La flamme sert de contrôle : elle oscille, dès que l'émission du son devient correcte.

Le palais artificiel a également un rôle pédagogique pour montrer le lieu d'articulation des voyelles et consonnes linguo-palatales[1].

Je n'énumérerai pas tous les appareils et procédés qui sont usités. Constatons seulement que si la phonétique expérimentale transforme les prononciations, si elle peut faire parler, au bout de peu de temps, un français très correct à des étrangers — et vice versa — elle ne saurait réaliser dans ce domaine la perfection intégrale. Je connais un phonéticien, originaire de la Suisse allemande, qui habite Paris depuis plus de

1. Rousselot, *L'enseignement de la prononciation par la vue* (*La Parole*, 1901 à 1908).

vingt ans, et qui a commencé par s'appliquer la méthode à lui-même pour la prononciation du français. Il a perdu tout « accent » germanique : c'est incontestable ; tous les sons qu'il émet sont, à les détailler, très corrects et identiques à ceux des Parisiens. Mais l'ensemble, la phrase donne une autre impression à l'oreille. C'est une nuance indéfinissable et que les appareils ne peuvent saisir : on *sent* qu'on est en présence d'un étranger, sans qu'on puisse dire pourquoi. Différence de conformation dans les organes vocaux, selon toute vraisemblance : et cette différence-là est irréductible.

La phonétique expérimentale n'enseigne pas seulement à prononcer correctement les langues étrangères : elle rectifie encore, dans la langue maternelle, les vices de prononciation, de compte à demi, quelquefois, avec la chirurgie.

Elle intervient d'abord dans l'enseignement de la parole aux sourds-muets[1], auxquels on montre, par le raisonnement et par la vue, le mécanisme des sons, sans avoir besoin de recourir au sens atrophié de l'ouïe. Elle contribue aussi à rééduquer l'oreille et à développer les restes auditifs, après avoir établi des relations entre la hauteur des sons et les différents sons du langage.

1. Voir *La Parole*, *passim* (depuis 1901).

Mais son domaine comprend avant tout les défauts de prononciation proprement dits. Ceux-ci peuvent avoir pour cause une affection organique, par exemple des végétations adénoïdes ou bien des anomalies de la dentition[1]. Ici l'opération préalable (ou la prothèse dentaire) est nécessaire, mais elle ne suffit pas. La cause disparue, l'effet subsiste. Lorsque le bistouri a débarrassé le nez ou l'arrière-bouche, il reste à rééduquer l'organe. Et c'est à cette étape que la phonétique expérimentale interviendra.

Mais très souvent le défaut de prononciation est dû simplement à une mauvaise habitude, à une position défectueuse des organes. Ici l'intervention du médecin est inutile et ne donnerait aucun résultat. Quelquefois, l'observation attentive suffit. Faites remarquer à une personne affligée de zézaiement que lorsqu'elle prononce *s*, *z*, elle met la pointe de la langue entre les dents, et dites-lui que, pour bien prononcer, il faut la placer en bas des incisives inférieures : si votre interlocuteur est intelligent, il réussira du premier coup. Et peut-être a-t-il fait de vains efforts pendant des années pour trouver la position exacte de la langue : il y en a une bonne, et une seule : encore fallait-il la connaître.

Le « guide-langue » est un petit appareil très simple, formé d'un fil de fer recourbé de façon spéciale et qui s'adapte sur un manche[2]. La forme du

1. Zünd-Burguet, *Défauts de prononciation et anomalies de la dentition*, Paris, 1903.

2. On en trouve la description et la figure dans un article de

fil métallique est calculée de telle façon que, placé dans la bouche, l'instrument oblige la langue à prendre la position nécessaire pour émettre correctement *s* ou *z* : c'est la bonne prononciation forcée. L'appareil, tourné de 180 degrés, produit le même résultat pour la prononciation de *ch* et *j*. Il est fâcheux que les phonéticiens expérimentaux n'aient pas vulgarisé ce petit instrument, que chacun pourrait facilement confectionner, avec un peu d'attention : il permettrait aux innombrables victimes du zézaiement et du chuintement de se guérir elles-mêmes de ces désagréables défauts.

La correction du bégaiement est incomparablement plus longue et plus difficile. Il est dû, en effet, à une double cause, respiratoire et nerveuse. On bégaie parce qu'on ne sait pas respirer en parlant ; on bégaie aussi parce qu'on s'énerve, parce que la parole ne va pas aussi vite que la pensée. Il faut apprendre au sujet à respirer en parlant, à prononcer lentement les mots, puis les phrases : éducation patiente et délicate, dans laquelle la volonté du bègue constitue un facteur important.

La phonétique expérimentale a également des conseils à donner aux chanteurs, moins pour leur apprendre à respirer — les bons maîtres de chant s'en chargent — que pour leur enseigner la différence entre les voyelles parlées et les voyelles chantées. Pour donner le même timbre à la voyelle, on ne doit

M. Rousselot, *Historique des applications pratiques de la phonétique expérimentale*, pp. 13-14 de l'article (*La Parole*, 1899).

pas chanter un *o*, par exemple, comme on le prononce dans la conversation. Souvent les chanteurs obéissent inconsciemment à cette loi : mais lorsqu'ils la méconnaissent — le cas est fréquent — ils dénaturent le timbre des sons pour le grand déplaisir de l'oreille.

Après s'être instruite à l'école du chirurgien et du physiologiste, après avoir demandé au physicien de nouveaux instruments de travail et au mathématicien des formules pour analyser les courbes vibratoires de la parole, la linguistique contemporaine, si féconde en surprises, vient ainsi, par un nouveau paradoxe — non moins imprévu, mais tout aussi justifié —, donner à l'art antique du chant les conseils de sa jeune expérience.

CHAPITRE II

Le vêtement de la langue : La question de l'orthographe.

La question de l'orthographe, à l'heure actuelle, se pose un peu partout, en Europe et en Amérique, avec une acuité différente. Elle a ses causes historiques, qu'il importe avant tout de dégager, afin de pouvoir envisager le problème sous son véritable aspect. Si l'on ignore l'histoire de la langue, il est impossible de ne pas commettre de lourdes erreurs d'argumentation. Aussi la réforme de l'orthographe — sur laquelle chacun a voulu dire son mot, en raisonnant souvent à contresens — est-elle une des questions qui ont fait dire et écrire le plus de sottises. Et cela, parce que la plupart des écrivains s'obstinent à méconnaître l'évolution des langues, et à attacher une importance exagérée à la graphie [1]. L'orthographe, pure conven-

1. On n'y attachait jadis aucune importance. C'est seulement depuis la Restauration que l'orthographe devint un des signes conventionnels d'une bonne éducation. Victor Hugo est un des premiers écrivains qui ont eu souci d'écrire les mots comme le veut le dictionnaire. Sainte-Beuve renchérissait encore en déclarant que « l'orthographe, c'est le nécessaire pour quiconque écrit ». La superstition de l'orthographe atteignit son apogée vers la fin du second Empire.

tion, n'est que le vêtement extérieur des mots : elle est au langage ce que l'habillement est au corps.

A l'époque — variable suivant les pays — où les langues modernes ont commencé à prendre conscience d'elles-mêmes et à acquérir le droit à l'écriture, les premiers scribes se sont efforcés d'employer une orthographe phonétique, c'est-à-dire de rendre chaque son par une lettre et de n'employer qu'une lettre pour un son. A mesure que les langues évoluaient, l'orthographe se modifiait également, jusqu'au jour où vinrent les premiers grammairiens, qui, ignorant les évolutions linguistiques, prétendirent arrêter des règles immuables et *fixer* le langage, sous prétexte que de grands écrivains avaient écrit des œuvres remarquables dans une langue « définitive ». Mais les lois du langage n'obéissent pas à la férule des grammairiens. L'évolution continua, tandis que l'orthographe restait inchangée. D'où aujourd'hui un écart souvent énorme entre le langage et l'écriture qui le transcrit. Et non seulement la graphie de chaque langue est éminemment archaïque, mais encore elle est émaillée de fantaisies burlesques, fausses pierres serties par le caprice trompeur des grammairiens.

Telle est l'histoire de toutes les orthographes. Une situation spéciale est faite au grec moderne : là, c'est la langue elle-même qui est torturée, dénaturée par l'écriture. M. Psichari, M. Pallis ont montré l'importance capitale pour la Grèce d'une réforme linguis-

tique, dont la question orthographique ne constitue que l'un des aspects.

La France est, avec l'Angleterre, la nation occidentale la plus mal partagée sous le rappport de l'orthographe. C'est d'autant plus fâcheux que le français et l'anglais sont deux langues claires et simples, douées d'une grande force de diffusion. Malheureusement leur graphie ne peut que nuire à leur expansion. Qui s'en étonnerait, si l'on songe que l'orthographe française correspond à peu près, dans son ensemble, à la prononciation de la langue aux environs du XIIIe siècle. Joinville écrivait, exactement comme nous l'écrivons: « Il vint à moi et me tint ses deux mains »... — à part « deus » au lieu de « deux »[1]. Seulement il prononçait comme il écrivait et disait, en faisant sonner à peu près toutes les lettres, consonnes et diphtongues : « *il vinnt a moï é me tinnt séss déouss maïnns*[2]. tandis que nous prononçons : *il vint a moua é me tin sé deu min.* Au témoignage de l'écriture, la langue n'aurait pas changé : en réalité, quelle métamorphose

1. Encore n'est-ce pas un progrès, mais une pure bizarrerie dont je donne plus loin l'explication. Les projets de tous les réformistes nous proposent justement de revenir pour ce mot à l'orthographe de Joinville.

2. Ne voulant pas employer une notation phonétique — qui ne serait pas comprise par beaucoup de lecteurs, — je ne puis donner qu'une idée approximative de la prononciation à l'époque de Joinville. C'étaient nos ancêtres qui étaient logiques en prononçant toutes les lettres. La langue possédait alors l'*i* nasal (qui existe encore dans les patois du midi) et que le français transforma plus tard en *in* (voyelle nasale de *è*). L'*u* se prononçait *ou* dans les diphtongues, comme dans l'orthographe actuelle des félibres.

sous des apparences graphiques identiques! Depuis l'époque de Joinville, on n'a guère introduit que deux réformes importantes dans l'écriture : le changement de *oi* en *ai* dans *monnaie*, etc., et la suppression de l'*s* de *beste*, *teste*, qui, opérée dans l'écriture au XVIIIe siècle, était effective dans la langue depuis six cents ans! Les réformes orthographiques, on le voit, se sont toujours accomplies chez nous avec une sage lenteur! En revanche, les « grands rhétoriqueurs » ont greffé sur la langue de nombreuses lettres parasites qui existent encore : changeant par exemple *lais* en *legs*, *pois* en *poids*, sur la foi de fausses étymologies[1]; restituant à *doit* devenu *doigt* le *g* de *digitum* qui avait déjà disparu dans le latin vulgaire à l'époque où la langue des Romains pénétra en Gaule.

Comme le français, l'anglais a eu la double malechance d'évoluer très rapidement au point de vue phonétique, et de voir son orthographe à peu près fixée il y a cinq ou six siècles, lorsque Chaucer fut proclamé « classique ». L'abîme qui sépare aujourd'hui la prononciation et la graphie ne paraît pas effrayer beaucoup la grande majorité des Anglais, qui sont fort conservateurs et traditionnalistes. La réforme paraît encore moins probable qu'en France. Si elle s'opère, ce sera plutôt en Amérique; et pourtant, même dans ce pays d'initiative, elle rencontre de vives résistances. L'échec complet de la réforme

1. Voir l'explication de ces mots, p. 137.

orthographique tentée en 1906, sous le patronage actif de M. Roosevelt, l'un des présidents les plus populaires qu'aient eus les États-Unis, est particulièrement symptomatique à cet égard.

L'espagnol et l'allemand n'ont pas eu leur graphie fixée avant le XVI[e] siècle — l'époque de Cervantes et de Luther. L'évolution phonétique de ces deux langues est d'ailleurs assez lente, ce qui leur assure à l'heure actuelle une orthographe relativement satisfaisante. Souhaitons à l' Académie de Madrid, qui prétend être la gardienne de la langue, de se montrer moins rebelle aux réformes que l'Académie française[1]. Quant à l'orthographe allemande, elle a été plusieurs fois améliorée : il y a une vingtaine d'années, notamment, on a émondé toute une frondaison exubérante et inutile d'*h* et de lettres doubles. Les réformes orthographiques sont plus faciles à effectuer dans les langues où le besoin s'en fait le moins sentir : moins l'écart est grand entre la prononciation et la graphie, plus les modifications à apporter sont légères et susceptibles, par suite, d'être acceptées facilement par le public.

Les Italiens, qui peuvent lire sans apprentissage des écrivains de la fin du XIII[e] siècle, comme Dante, connaissent peu les inconvénients d'une mauvaise

1. En Portugal, l'Académie de Lisbonne s'est refusée à toute réforme, mais de nombreux écrivains et de grands journaux emploient déjà l'orthographe simplifiée. L'Académie brésilienne a adopté une réforme analogue (*Le Réformiste*, 15 avril 1908). — Une réforme orthographique a été effectuée dernièrement en Norvège avec facilité et a donné de bons résultats.

orthographe. Leur langue, encore si voisine du latin, n'a évolué que fort lentement à travers les siècles.

Les écoliers français ou anglais sont donc dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis de leurs voisins ; tandis qu'ils passent des années à s'assimiler une orthographe burlesque, ceux-ci prennent de l'avance sur eux, en cultivant des connaissances rationnelles, qui meublent utilement le cerveau et développent l'intelligence : sciences, histoire, géographie, langues vivantes.

Il serait à souhaiter qu'on débarrassât le plus tôt possible nos écoles de ce cauchemar, et il faut savoir gré aux hommes — éducateurs, hommes de lettres ou linguistes — qui ont appelé l'attention sur la question, en ont montré l'importance, et ont lutté et luttent encore contre la cacographie actuelle.

Une mauvaise graphie est en outre pernicieuse pour la langue elle-même. A notre époque où beaucoup de mots s'apprennent et se transmettent par la voie du livre et du journal, les tares de l'orthographe contamineront fatalement la prononciation, en produisant par une inévitable réaction des altérations, des confusions regrettables. Passe encore lorsqu'on défigure ainsi des mots étrangers importés comme néologismes[1] : mais que penser d'une orthographe

1. Ci-dessus, pp. 77-78.

qui finit par dénaturer sa propre langue, — vêtement imprégné de germes morbides qui communique des maladies à un organisme sain?

On se met, par exemple, à prononcer des consonnes finales ou préfinales qui, les unes n'avaient jamais eu d'existence phonique, les autres étaient oralement tombées depuis des siècles : on ressuscite des morts du moyen âge, on donne une vie factice à des ombres grammaticales. Faut-il songer à l'influence des Méridionaux? Je n'y crois pas, devant l'intensité du phénomène dans la région parisienne, où l'on est bien plus porté à ridiculiser la prononciation des Méridionaux qu'à l'imiter. Il ne faut voir là qu'un excès de scrupule orthographique, l'intention de prononcer les mots comme ils s'écrivent [1], alors que l'écriture n'est qu'une transcription de la parole. Mais la prononciation semble aujourd'hui de bien peu d'importance pour le public demi-lettré, tant la forme orthographique a de prestige à ses yeux [2] : et chacun se demande chaque jour avec angoisse s'il ne commet pas de gros péchés de lèse-grammaire en négligeant, dans sa parole, quelqu'une de ces lettres augustes qui font le plus bel ornement de nos mots.

Nos ancêtres avaient changé *lais* en *legs*, mais ils

1. L'intention, au fond, est bonne en soi, et les mots devraient en effet se prononcer comme ils s'écrivent — s'ils s'écrivaient comme ils se prononcent. Le bon sens populaire lui-même, on le voit, *prononce* ainsi la condamnation de notre orthographe.

2. En voici peut-être une raison : c'est que l'orthographe de la langue est fixe et unique dans toutes les publications imprimées (à l'exception des rares organes réformistes) : au contraire, la prononciation varie d'un individu à l'autre, surtout à Paris.

continuaient à dire *lè* : de nos jours, *lèg* est courant; certains même commencent à faire sonner l'*s* final! On a longtemps écrit *respect* en prononçant *respè* : aujourd'hui le *respèque*, ridiculisé par Daudet, n'est plus propre à Tarascon et s'est insinué à Paris. *Dompeter* commence à sévir[1]. Combien de gens, dans toute la France du Nord, font entendre le *t* final de *août*, et de *juillet*? C'est au point que j'ai vu des hommes du peuple écrire *juillette*. Cette fois, c'était un choc en retour de la prononciation sur l'orthographe. Il reste fort peu de puristes aujourd'hui pour dire *bu* (*but*).

Dans les noms propres, c'est pis encore. A Paris surtout, il devient de bon ton de faire sonner toutes les lettres. Parfois, c'est pour éviter une homonymie fâcheuse; souvent, c'est par pur pédantisme, généralement inconscient. Si vous allez voir quelqu'un qui s'appelle *Poux* ou *Choux* ayez bien soin de dire *Monsieur Pouks* ou *Monsieur Chouks*, sinon vous risquerez fort de le froisser. Les *Arnould* se font appeler *Arnoulde* (autrefois : *Arnou*), *Gounod* devient *Gounode* (comme tous les noms propres *od*, prononcés *ô* dans l'Est, leur pays d'origine); le *z* final dans les noms les plus français résonne comme si l'on dénommait le plus espagnol des *caballeros*[2], et

1. Le *p*, dans l'histoire de ce mot, n'a jamais eu d'existence verbale : le latin *domitare* a donné directement le vieux français *donter*.

2. Il est vraisemblable que l'abondance, de plus en plus grande, des noms propres étrangers, dans lesquels on prononce les finales, a contribué à produire ce phénomène.

tel qui dira *vouzavé* = *vous avez*, prononce *Lepèze* dès qu'il s'agit de M. *Lepez*, parce qu'il a vu une majuscule. Je me rappelle encore l'étonnement des Chartrains au procès Brierre, en entendant le défenseur de l'inculpé, Me Comby, prononcer — comme le faisaient tous les Parisiens — Mme *Desstass* (Destas)[1]. Et cependant, pour la même orthographe « des tas », on dit *dé ta*. Personne, à Paris, n'avait fait évidemment ce rapprochement.

La conservation de graphies archaïques fait ressusciter de nos jours des prononciations disparues depuis longtemps. L'*a* d'*août* était tombé avant l'époque de La Fontaine[2] : certains le prononcent aujourd'hui[3]. Dans quelques provinces, on a conservé la prononciation correcte de *Noël* en disant *noual* (en une syllabe comme *pouale* = *poêle* (f.), mot dont l'histoire phonétique est analogue[4]) : pour le premier mot, on est revenu, en bon français, à la prononciation du XIIe siècle, le jour où un grammairien a eu la fantaisie de surmonter l'*e* d'un tréma.

1. Sœur du condamné.
2. Voyez notamment *La Cigale et la Fourmi* :

> Je vous rendrai, lui dit-elle,
> Avant l'*oût*, foi d'animal,
> Intérêt et principal.

3. Ce malheureux mot a ainsi aujourd'hui quatre prononciations différentes : *aoutt*, *aou*, *oûtt*, *ou*. La dernière est seule phonétiquement correcte, tout en donnant moins d'invidualité au mot.
4. Le latin *patella* a donné en vieux français *paele* puis *poele*, tout comme *natalem* (s. e. *diem*), devenu parallèlement *nael*, puis *noel*.

Défigurons nos mots : cela n'a aucune importance, du moment que nous sacrifions un tréma !

Des confusions sont dues également à l'orthographe. Après le *g*, l'*u* garde tantôt sa valeur comme dans *aiguille*, et tantôt ne se prononce pas, comme dans *anguille*. Cette « chinoiserie » fait le plus grand désespoir des étrangers. Que nos voisins se consolent : les Français s'y trompent eux-mêmes. Ainsi on devrait dire *aigüiser* (comme *aigu*, *aiguille*) : néanmoins la prononciation contraire, sans *u* (comme *anguille*), se généralise de plus en plus. Combien disent encore « le duc de *Gü-ise* » ?

Autre phénomène dans *gageure*, dont l'orthographe est une véritable... gageure ! La prononciation traditionnelle est *gajure* (ancien français *gajeüre*, avec l'hiatus). Mais que de gens s'y trompent et disent *gajeure* ! Plutôt que d'accepter l'orthographe *gajure*, qui dissiperait toute équivoque, l'Académie préfère voir s'acclimater la mauvaise prononciation, à laquelle elle ne trouve aucun inconvénient. L'orthographe est sacrée à ses yeux : la langue, sa pureté, son histoire ne compteraient-elles donc pas ?

L'orthographe fait disparaître aussi certaines prononciations traditionnelles qui avaient leur intérêt historique et phonétique. Tout en écrivant *Choiseul*, les vieux Parisiens prononcent *Choiseuil* : témoignage précieux pour l'histoire du suffixe *iŏlu* en français.

Dans l'ancienne langue, l'*e* placé avant l'accent et suivi d'une seule consonne était toujours muet : on

disait *reduire*, *severe*, et non *réduire*, *sévère*[1]. L'introduction, à partir de la Renaissance, de nombreux néologismes savants, où tout *e* latin fut prononcé *é*, bouleversa cette loi phonique. Les *e* reçurent l'accent aigu à tort et à travers et... la prononciation suivit. Aujourd'hui la tendance se généralise de plus en plus, et nous entendons dire couramment *brével*, *méringue*, etc.

La prononciation des consonnes doubles, inconnue dans le peuple[2], est plus récente et ne remonte pas à un siècle. On a épilogué, au moment où s'agitait la question de l'orthographe, sur les cas où l'on fait sonner ou non les deux consonnes. On ne devrait les faire sonner dans aucun cas. Les consonnes doubles se sont simplifiées dans le gallo-roman il y a dix siècles. En les restituant dans la parole, nous allons contre le génie de la langue, et pour vouloir subir trop docilement le joug de l'orthographe, nous créons une prononciation artificielle, pédante, qui n'est pas française.

On a pu croire, il y a quelque temps, que la réforme orthographique, si désirable, allait enfin s'accomplir.

Depuis de longues années, les protestations étaient

1. A la Comédie-Française on prononce encore *desir* (*d'zir*).

2. Je ne connais qu'un cas — tout différent — où le peuple de la région parisienne prononce une consonne double, formée par la réunion de la consonne finale d'un mot et l'initiale du mot suivant : c'est *il l'a*, qui, coupé *i ll'a* (le peuple disant *i vient*), donne par analogie *je ll'ai*, *tu ll'as*, etc.

unanimes contre les chinoiseries artificielles, inventées de toutes pièces par des grammairiens ingénieux, et qui n'avaient que des rapports fort lointains avec la syntaxe. Il y a quinze ans à peine, les écrivains se moquaient volontiers des règles grammaticales. M. Anatole France affectait pour l'orthographe un beau dédain de gentilhomme du Grand Siècle : il répétait que c'était aux protes à corriger les fautes de la copie; il ne s'abaissait pas pour lui, à une besogne de typographe... Les temps sont aujourd'hui bien changés, et les écrivains de la nouvelle école, qui se sont faits les champions de l'idolâtrie orthographique, en remontreraient, sous le rapport du pédantisme, aux grammairiens les plus « vieux jeu ».

Un premier coup de hache fut cependant donné dans le maquis de l'orthographe par l'arrêté du 26 février 1901, dû à M. Leygues, alors ministre de l'instruction publique. En instituant des « tolérances » dans les examens pour un grand nombre de « règles » reconnues artificielles et fantaisistes, l'arrêté portait un coup mortel à de nombreux illogismes qui faisaient le désespoir des écoliers et absorbaient le meilleur de leur temps au détriment d'une étude rationnelle du français[1].

Et pourtant on avait vu mieux encore trente ans

1. L'arrêté touche en deux ou trois points à la syntaxe profonde de la langue, et il se montre très hardi — bien plus que le rapport Paul Meyer — en autorisant, par exemple, *il faudrait qu'il vienne* (Cf. ci-dessus, p. 46). — Il consacre encore inconsciemment quelques archaïsmes, devenus complètement hors d'usage, comme « une lettre franche de port », locution qui est tout bon-

plus tôt! A l'heure où la majorité des écrivains s'efforcent de réhabiliter le culte de l'orthographe, il n'est pas inutile de rappeler quelle fut jadis sa tyrannie et combien elle était belle sous l'Empire.

J'ai retrouvé une vieille « grammaire syntaxique », qui était destinée aux instituteurs, et qui eut beaucoup de succès voici une quarantaine d'années. Elle est bien amusante à feuilleter aujourd'hui, car elle date d'une époque où l'on avait, non pas même le respect, mais la superstition de l'orthographe. Chaque auteur s'ingéniait à raffiner sur les règles — ces fameuses *règles* tant vénérées, qu'aujourd'hui nous traitons irrévérencieusement de « chinoiseries », — et renchérissait à plaisir en *distinguo*, en complications, en subtilités grammaticales.

On frémit en pensant que les instituteurs de 1865 avaient pour mission de faire ingurgiter à nos pères les 360 pages indigestes de ce volume, bourré de préceptes et de citations. L'auteur, un ancien directeur d'École normale, Adrien Guerrier de Haupt, était d'ailleurs un homme intelligent; mais il ne pouvait échapper à la mentalité qui dominait dans les milieux universitaires de l'époque.

Il avait eu l'idée judicieuse d'extraire les règles syntaxiques des œuvres de nos grands écrivains clas-

nement, aujourd'hui, du vieux français. Les grammairiens, qui se copient les uns les autres, ne s'occupent guère de ce qui se passe autour d'eux : mais peut-on oublier qu'il existe des timbres-poste depuis soixante ans! (Cf. Remy de Gourmont, *Le problème du style*, pp. 244 et suiv., où l'auteur a signalé quelques imperfections de l'arrêté).

siques. Mais au lieu de reconnaître que ceux-ci attachaient fort peu d'importance à l'orthographe, et mettaient ou supprimaient souvent les *s* au petit bonheur, il s'ingéniait à trouver les motifs imaginaires de différences dues au hasard, où les auteurs n'avaient pas vu malice.

L'emploi de la négation *ne*, entre autres, lui avait mis l'esprit à la torture. Il n'a pas établi moins de neuf « règles » et dix « exceptions », du genre de celle-ci : « après *douter* on emploie *ne*, à moins qu'on n'exprime une *vérité éternelle* ». Et voilà ce qu'on appelait de la syntaxe en 1865!

Nous avons tous appris la règle d'*amour* masculin au singulier et féminin au pluriel. En 1865, c'était beaucoup plus compliqué. Je cite textuellement — le passage en vaut la peine :

« *Amour*, dans son acception la plus générale, est masculin tant au singulier qu'au pluriel. Désignant la passion d'un sexe pour l'autre, il est du masculin au singulier et du féminin au pluriel... Il est du féminin au singulier, lorsqu'il désigne l'affection d'une personne pour une autre... Il est masculin au pluriel, lorsqu'il est pris dans le sens de passion. »

On se demande comment les pauvres écoliers pouvaient se retrouver dans cet inextricable labyrinthe. Si les grammairiens d'alors avaient connu un peu l'histoire de notre langue, ils auraient simplement rappelé qu'*amour* avait été primitivement féminin, et que, après une assez longue période de flottement, le genre masculin l'avait peu à peu emporté. Mais on

avait encore le préjugé de l'immobilité du langage : on ne se doutait pas qu'il pût évoluer; et les contemporains de Napoléon III s'imaginaient de bonne foi parler une langue identique à celle de Racine.

Quant aux pluriels des noms propres, c'était un véritable poème de subtilités. On disait deux *Télémaque,* sans *s*, parce que c'est le nom de l'œuvre, et : deux *Fénelons*, avec *s*, parce que c'est le nom de l'auteur. Encore dans ce dernier cas faut-il supprimer l'*s* si les deux exemplaires ne sont pas de la même édition! Après cette chinoiserie-là, je crois qu'on peut tirer l'échelle.

Et voilà comment, en croyant faire de la syntaxe, on se complaisait dans un byzantinisme orthographique, absolument stérile, et sans rapport avec l'organisme vivant de la langue.

Si la réforme de M. Leygues, en 1901 fut acceptée sans trop de protestations, il en alla autrement lorsque M. Chaumié, voulant continuer et généraliser l'œuvre de son prédécesseur, nomma, en 1904, une commission pour la réforme de l'orthographe, qui comptait parmi ses membres les romanistes français les plus distingués, tels que MM. Paul Meyer et Antoine Thomas [1].

Le projet très remarquable, élaboré par le rappor-

1. Elle comprenait aussi, toutefois, quelques membres d'une compétence plus discutable.

teur, M. Paul Meyer, fut alors soumis à l'Académie française. Ici apparaît une erreur de tactique qui contribua pour une grande part à l'échec de la réforme. L'Académie n'avait pas été consultée à propos de la réforme de 1901; elle avait été tenue à l'écart lors de la nomination de la commission, qui opéra en dehors d'elle avec assez de mystère. Cette compagnie qui se croit — à tort ou à raison — la gardienne de la langue, se froissa de ce qu'elle considérait comme un manque d'égards à son endroit, et riposta en rejetant la plupart des conclusions de la commission, à part quelques concessions de détail. Certes l'Académie française n'a pas une compétence suffisante pour régler à elle seule, à l'heure actuelle, des questions qui touchent à la linguistique : depuis la mort de Gaston Paris, aucun de ses membres ne peut se vanter de connaître scientifiquement l'histoire de la langue française. C'est donc bien à la Sorbonne et non à l'Académie, aux linguistes et non aux hommes de lettres qu'il appartient de tracer le programme de la réforme orthographique. Il ne faut pas oublier cependant que l'Académie représente, même à l'heure actuelle, une puissance morale et littéraire considérable, et qu'il était imprudent, de la part des réformateurs, de se l'aliéner. Aux yeux de beaucoup de Français — de la majorité peut-être — elle reste la « gardienne de la langue » : préjugé si l'on veut, mais c'est là un fait avec lequel il faut compter. On a eu tort de ne pas y songer — ou d'y songer trop tard.

Pour mettre d'accord l'Académie et la commission

ministérielle, M. Briand, alors ministre de l'Instruction publique, chargea un autre romaniste, M. Brunot, professeur à la Faculté des lettres de Paris, d'élaborer un projet transactionnel, qui, dans la pensée de tous, devait avoir une sanction. Il est fâcheux que la campagne, généralement injuste et violente, qui fut menée contre la réforme, pourtant si judicieuse et si modérée, préconisée par M. Brunot, ait fait revenir M. Briand à d'autres sentiments.

Après la lecture du rapport de M. Brunot, le Ministre avait vivement félicité l'éminent philologue, en promettant de saisir prochainement de ses conclusions le Conseil supérieur de l'Instruction publique. Mais les sessions du Conseil supérieur se sont succédé, sans qu'il ait jamais été question de discuter le projet, enterré — ont dit ses adversaires — « avec élégance ».

La réforme, pour le moment, a donc échoué. Mais du moins elle n'a pas été condamnée publiquement et ne pouvait pas l'être : les objections de ses adversaires étaient si faibles! Le détour qui a été pris prouve, mieux encore que les meilleurs arguments, le bien fondé et l'opportunité de la réforme.

Cet avortement est d'autant plus regrettable que le projet, dans sa partie technique, avait été élaboré avec compétence et consciencieusement mis au point. Le rapport de M. Brunot, qui a été publié, n'était rien moins que révolutionnaire (à part une ou deux réserves de détail). Fort sagement, son auteur était resté un peu en deçà des conclusions de M. Paul Meyer, pour

ne pas effaroucher l'opinion, et avait borné son œuvre à sarcler les mauvaises herbes de notre orthographe, sans chercher à faire du phonétisme (simplification des lettres doubles, suppression des lettres parasites, des chinoiseries syntactiques qui restaient encore, etc.).

Malheureusement, comme je le montrerai plus loin, la manière d'appliquer la réforme que proposait M. Brunot, était défectueuse, et devait soulever de légitimes protestations.

Une partie tout au moins du public est, à l'heure actuelle, beaucoup mieux préparée à la réforme que vingt ans auparavant. On n'a pas assez remarqué l'attitude prise dans ce débat par les instituteurs, dont le concours était précieux, puisque ce sont eux qui enseignent aux enfants à écrire leur langue. Jadis l'idée seule d'une telle réforme scandalisait les vieux maîtres, qui avaient divinisé l'orthographe : ils la plaçaient sur un piédestal si haut qu'il leur semblait sacrilège de toucher à leur idole. C'était l'époque où la *dictée* constituait à elle seule près de la moitié de l'enseignement primaire et où l'on s'imaginait encore qu'apprendre l'orthographe c'était apprendre le français.

Aujourd'hui l'opinion du corps enseignant est complètement retournée : toutes les revues pédagogiques des instituteurs — à de rares exceptions près — ont

vigoureusement rompu des lances en faveur de la réforme; de nombreuses Amicales ont émis des vœux dans ce sens. Mieux avertis et plus instruits que leurs devanciers, les maîtres ont compris l'intérêt intellectuel et démocratique de la question de l'orthographe, qui a une importance pédagogique considérable. Ils savent, mieux que personne, le temps perdu par les écoliers pour apprendre les complications d'une graphie illogique : car, parmi ses « règles », les unes sont purement arbitraires et dues à des caprices de grammairiens; les autres reposent sur des évolutions anciennes, et ont leur explication dans l'histoire de la langue, dont les écoliers ne possèdent aucune notion. L'apprentissage, si long et si laborieux, de notre orthographe, constitue donc une gymnastique de mémoire absolumont stérile, qui empêche de développer d'autres connaissances plus utiles, et qui ne contribue même pas — puisqu'elle est illogique — à former l'esprit.

Par contre, une évolution en sens inverse s'était produite chez une grande partie des écrivains. Ceux-ci, à vrai dire, passent encore condamnation sur la suppression des dernières « chinoiseries » pseudo-syntactiques. Mais où leurs attaques deviennent vives, c'est lorsqu'il s'agit de modifier l'orthographe de certains pluriels, et surtout « des mots d'usage ». Ils accusent les réformateurs d'altérer la physionomie des mots, de vouloir défigurer le français.

On n'a pas compris l'esprit de la réforme. Et certaines critiques portent tellement à faux qu'on se

demande si leurs auteurs ont lu même les conclusions des rapports incriminés.

Les adversaires de la réforme ont protesté au nom de la tradition linguistique et de l'étymologie. Singulière prétention de la part de littérateurs qui ignorent le premier mot de la phonétique et de la science étymologique! Le même homme qui s'estimerait ridicule de vouloir en remontrer à un chimiste ou à un physicien sur les matières de sa spécialité, croit de bonne foi — parce qu'il se rappelle quelques mots de latin — résoudre d'intuition, d'inspiration, des problèmes linguistiques depuis longtemps élucidés par les savants. M. Paul Adam n'a-t-il pas écrit gravement que si *hominem* est devenu *homme*, c'est « sans doute » parce que les scribes ont confondu, avec un *m* les jambages de l'*i* et de l'*n*! C'est ainsi que jadis Ménage tirait *haricot* de *faba*, en déclarant qu'on *avait dû* dire *fabaricus*, puis *fabaricotus*, *aricotus* et *haricot*. Ce qui était excusable du temps de Ménage ne l'est plus aujourd'hui : personne ne devrait ignorer qu'il existe une science linguistique, et que les lois de la phonétique ont la même rigueur et la même certitude que les lois de la physique ou de la chimie.

Les philologues, en linguistique, sont éminemment conservateurs. Qui donc, plus qu'eux, aurait le souci et le respect d'une tradition dont ils connaissent,

jusque dans ses secrets, l'évolution et la raison d'être? L'orthographe moderne et traditionnaliste des mots ne présente-t-elle pas à leurs yeux, en réduction, tout le mécanisme merveilleux et délicat de la transformation régulière et progressive des sons, depuis le latin vulgaire jusqu'au français du xxe siècle? Pour qui la physionomie graphique des mots serait-elle évocatrice, sinon pour eux, aux yeux de qui elle a une signification autrement précise et précieuse que pour les littérateurs?

Les romanistes, nous proposer une orthographe phonétique? On peut être rassuré à cet égard. L'orthographe phonétique existe (il y a même plusieurs systèmes); elle est usitée dans les travaux linguistiques, auxquels elle est absolument nécessaire pour la transcription précise des sons, comme les formules chimiques pour la nomenclature scientifique des corps. Mais jamais on ne la proposera à l'usage courant, pour bien des motifs, dont deux seuls sont dirimants : elle est infiniment trop complexe, ne fût-ce qu'au point de vue typographique, et, par sa définition même, elle varie, comme les sons qu'elle représente, d'un individu à l'autre.

La réforme orthographique qui avait été élaborée, avait tout au contraire pour but — on ne l'a pas assez répété — de respecter la tradition linguistique et de la restaurer là où elle a été altérée. On voulait débarrasser les mots des vêtements d'arlequin dont la Renaissance — qui croyait, de bonne foi, habiller le français à la mode grecque et latine — les affubla

à tort et à travers. Parce qu'au XVIe siècle des grammairiens mal informés, sur la foi de fausses étymologies ou d'analogies mal interprétées, se sont audacieusement livrés sur les mots français aux opérations chirurgicales les plus extravagantes, — scalpant ceux-ci, amputant ceux-là, pour leur ajouter un faux nez ou un membre postiche, — doit-on éternellement respecter des fantaisies barbares, et conserver des monstres historiques et linguistiques? Quand les écrivains invoquent la tradition, ils ne songent qu'aux trois derniers siècles : la tradition plus que millénaire, qui relie l'époque gallo-romaine à la Renaissance, n'est pourtant pas une quantité négligeable. D'ailleurs pour être respectable et respectée, la tradition doit être rationnelle, et non point basée sur des caprices individuels qu'étayaient de grossières erreurs.

La réforme proposée simplifiait, par exemple, les consonnes doubles. Les consonnes doubles du latin se sont toutes unifiées en Gaule dès le VIIe siècle. Le moyen âge ne les a donc pas connues. La Renaissance, en souvenir du latin, a redoublé, au petit bonheur, certaines lettres dans l'orthographe de certains mots : tandis qu'on gardait *achète*, on changeait *jète* en *jette* en face de *jetons*; on conservait *chariot*, tout en redoublant l'*r* de *charron*, *charrette*, etc. Mais l'ancienne prononciation traditionnelle a persisté jusqu'à notre époque, où l'on s'est mis, dans certains milieux, à faire sonner les lettres doubles sous l'influence de l'écriture : habitude fâcheuse, à

laquelle un changement orthographique couperait court.

Le remplacement par *s* de l'*x* des pluriels et de certaines finales (*faix*, *faux*, etc.) n'était pas moins satisfaisant. L'origine de cet *x* est assez curieuse. Dans de nombreux manuscrits, vers la fin du moyen âge, l'*x* final était un signe graphique qui équivalait à *us* : on écrivait *chevax* tout en prononçant *chevaus* (*au* = *aou*). Plus tard, on perdit le sens de cette notation, et on garda l'*x* en rétablissant l'*u*. Tandis que l'ancien *s* était conservé dans certaines finales, l'*x* s'installait, au hasard, dans d'autres. Il n'y a aucune explication rationnelle, ni historique ni linguistique, du caprice qui a divisé en deux séries les mots en *ou*, et nous fait écrire *des choux* d'une part, *des cous* de l'autre. Il faudrait se féliciter de voir disparaître cet illogisme, suivant l'exemple que M. Clédat, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, a donné depuis longtemps dans sa *Revue de Philologie française*.

Et les mots isolés? Si la présence du *g* est déplacée dans *doigt*, — dont l'ancêtre *digitum* avait perdu son *g* dès le latin vulgaire, et se prononçait *ditum* lorsqu'il fut introduit dans les Gaules, — que dire de *legs* et de *poids* que de maladroits étymologistes ont défigurés? Le premier était *lais* au moyen âge (substantif verbal de *laisser* : ce qu'on laisse en mourant). Par un de ces coups de baguette magique, dont les « grands rhétoriqueurs » avaient le secret, on l'a métamorphosé en *legs*, pour le rapprocher du

latin *legatum*, avec lequel — est-il besoin de le dire? — il n'avait aucune accointance. Quant à *poids*, on lui fit présent de son *d*, comme héritage tardif de *pondus*, dont on s'imagina qu'il était le descendant. Singulière époque où les grammairiens dénaturaient les mots selon leurs fantaisies étymologiques! Or *pondus* avait disparu en latin vulgaire; et *poids*, écrit *peis*, puis *pois* au moyen âge, vient de *pensum* (participe passé substantivé de *pendere* : ce qui est pesé), comme l'italien *peso*, et le provençal *pes*.

Il est temps de rendre à ces mots — et à d'autres encore — leur physionomie normale, et de les délivrer du martyre orthographique qui les a trop longtemps torturés. Sans doute, on pourra créer ainsi quelques nouveaux homonymes graphiques : mais du moment que ces mots, déjà homonymes à l'audition, ne sont pas sujets à confusion dans la langue parlée, pourquoi en serait-il autrement dans la langue écrite? A la rigueur, si l'on veut continuer à les différencier, on pourrait songer à des signes diacritiques, les accents par exemple, qui ont une valeur purement conventionnelle.

Les *h* et les *y* des mots savants seraient étymologiquement défendables si, ici encore, on n'était en présence de l'irrégularité la plus désordonnée. Du moment qu'on a renoncé à *crystal*, pourquoi conserver *analyse*, puisque la voyelle, dans les deux cas, représente un υ grec? De même pour les groupes *ph*, *th*; et de plus, n'est-il pas illogique, somme toute, de représenter par deux lettres le φ ou le θ? Nous

n'avons plus les mêmes raisons que les Latins qui, par la notation *ph*, *th*, entendaient figurer une aspiration qui existait dans leur prononciation. Depuis longtemps les Espagnols, les Italiens surtout se sont engagés dans cette voie [1]. Pourquoi *ipnotico* semble-t-il tout naturel, tandis qu'*ipnotique* est déclaré barbare? Vérité en deçà des Alpes, erreur au delà!

Une objection, assez spécieuse de prime abord, mais qui ne résiste pas à l'examen — et qui a fait sourire les romanistes — a été présentée par Berthelot dans un article publié peu avant sa mort, et qui eut alors quelque retentissement [2]. Un savant comme Berthelot n'a eu garde de nier l'évolution des langues; mais, plus au courant des problèmes de la chimie que de l'histoire de la linguistique, il a lancé cet extraordinaire paradoxe : les philologues voudraient précipiter l'évolution du français, et faire évoluer l'orthographe plus vite que la langue! C'est exactement le contraire qui est vrai. J'ai déjà eu l'occasion de montrer que les efforts des grammairiens se sont toujours exercés dans un sens archaïque et conservateur. Quant à l'orthographe du français, à part l'adjonction de lettres parasites qui ne signifient rien, j'ai dit comment elle est restée figée, depuis le

1. Le portugais, au contraire, est resté, comme le français, fidèle à l'*h*. (Voir cependant ci-dessus, p. 119, n. 1.)
2. *Revue des Deux Mondes*, 25 février 1907.

XIII[e] siècle, après que l'écriture eut consacré la vocalisation de *l* et le changement de *ei* en *oi*. Deux seules modifications importantes ont été opérées depuis cette époque[1]. Point n'est besoin d'être grand clerc pour savoir qu'il s'est produit bien d'autres phénomènes phonétiques dans la langue en l'espace de six siècles : leur simple énumération sommaire remplit une vingtaine de pages de la grammaire historique de Darmesteter. Il est donc de toute évidence que l'orthographe actuelle est formidablement en retard sur l'évolution de la langue.

Un argument d'une nature toute différente a été aussi invoqué contre la réforme : « Vous allez rendre, dit-on, tous nos classiques illisibles pour les générations futures ! » Cette objection est enfantine, et repose sur une singulière ignorance. Ceux qui la présentent oublient simplement que nous habillons depuis longtemps Corneille, Racine, etc., à notre mode orthographique, et que demain on imprimerait leurs œuvres avec l'orthographe réformée, bien plus voisine de la nôtre que celle de l'époque de Louis XIII : le texte en serait beaucoup moins défiguré par ce changement que lorsqu'on transcrit, par exemple, *sçauoient* (avec l'ancien *s* d'imprimerie) en *savaient*.

Cette belliqueuse levée de plumes des écrivains partis en guerre contre le projet si judicieux de M. Brunot, n'a pas laissé, au demeurant, d'être bien suggestive pour un psychologue. Elle nous a prouvé

1. Voir p. 118.

que les hommes de lettres sont avant tout des visuels, attachant une importance extrême aux moindres détails de la physionomie graphique des mots. Peut-on soutenir sérieusement, par exemple, avec M. Émile Blémont, qu'*allure* manquera... d'allure, si l'on supprime l'un des deux *l*[1]? Ce sont là jeux d'esprit, comme lorsque Rimbaud, dans son sonnet fameux, attribuait une couleur spéciale à chacune de nos voyelles.

Et puis — il faut bien le dire — la réforme de l'orthographe froisse, inconsciemment peut-être, l'amour-propre du « gendelettre », son dilettantisme aristocratique, dédaigneux de la foule. N'y avait-il pas surtout, derrière toutes ces critiques si mal étayées, la petite vanité inavouée du mandarin des lettres, fier de posséder, jusque dans ses chinoiseries les plus mystérieuses, une science compliquée dont les « épiciers » ne connaissent pas les secrets? Va-t-il donc falloir avouer qu'on ne savait rien, ou que ce qu'on savait n'avait aucun intérêt et ne valait pas toute la peine prise pour l'apprendre? Il fut assez piquant, en vérité, de voir les hommes de lettres

1. Au contraire M. Remy de Gourmont a soutenu naguère avec raison qu'en améliorant l'orthographe des mots, on augmenterait leur beauté graphique (*L'Esthétique de la langue française*, Ire partie, ch. VI). Et Voltaire — qui fut à son époque un réformateur de l'orthographe — écrivait déjà dans le *Dictionnaire philosophique* ces phrases très justes : « Les plus belles langues, sans contredit, sont celles où les mêmes syllabes portent toujours une prononciation uniforme. Telle est la langue italienne. Elle n'est point hérissée de lettres qu'on est obligé de supprimer dans la prononciation, ce qui est le grand vice de l'anglais et du français. *Avons-nous oublié que l'écriture est la peinture de la voix?* »

prendre la défense du pédantisme contre les professeurs et les savants, qui soutenaient à la fois la cause de la linguistique et du bon sens.

Il est intéressant de rechercher les causes qui ont fait échouer le projet, lorsque tant de raisons militaient en faveur de la victoire.

Ce sont d'abord des erreurs de tactique de la part des promoteurs et des partisans de la réforme.

La campagne a été mal conduite, ou, plus exactement, elle n'a pas été dirigée du tout. Réformateurs et linguistes se sont presque tous murés dans leur tour d'ivoire. Ils n'ont pas jugé à propos, pour la plupart, d'exposer leur projet au public; ils ont dédaigné les objections de leurs adversaires. Pour n'avoir ni voulu, ni su se servir des journaux, ils ont eu une mauvaise presse. Les philologues parisiens se méfient fort du « quatrième pouvoir » : ils ont une horreur presque égale de l'interview et des journalistes. C'est un tort : parce que la presse est souvent maladroite ou mal informée, ce n'est point une raison suffisante pour ne pas l'instruire sur les questions qui ne peuvent se résoudre sans la collaboration de l'opinion publique. Il faut être de son temps, et savoir utiliser une force qui est l'auxiliaire indispensable du succès : si on ne l'a pas avec soi, au moins en partie, on risque fort de la voir se retourner contre soi dans son ensemble.

Beaucoup de journaux auraient facilement combattu pour une réforme dont il était aisé de comprendre la portée démocratique, si les personnalités compétentes s'étaient donné la peine de les documenter et de les éclairer. Mais la campagne n'a pas été menée dans la grande presse : et on n'a pas cherché à la faire.

Au contraire, les adversaires ont admirablement manœuvré. J'ai dit les motifs de l'hostilité que la réforme a rencontrée parmi la plupart des gens de lettres, qui deviennent de plus en plus (l'épithète est à la mode et ne leur déplaît pas) des « gentilshommes de lettres ». Les littérateurs, qui disposent de nombreuses revues, et qui ont aujourd'hui un pied — sinon quatre — dans tous les journaux, par diverses rubriques — telles que nouvelles, feuilletons, critique dramatique, courrier des théâtres, échos, etc., — ont su jouer à merveille de leur influence et ont fait preuve d'une remarquable solidarité. Ils ont mobilisé toute la presse, et ont habilement étouffé sous le ridicule « bien parisien » les timides essais de résistance qui s'ébauchaient çà et là. Ce fut un mot d'ordre. On sait avec quelle rapidité les plaisanteries des échos et des « actualités » font le tour de la presse de tous les partis. La plupart des directeurs de journaux, qui s'orientent suivant le vent qui souffle, ont eu vite fait de ranger la réforme de l'orthographe parmi les « faits du jour » ridicules, dignes de figurer dans les revues de music-hall entre les cochères et les chiens policiers.

Par le beau tapage qu'ils ont mené, les littérateurs ont fait illusion sur l'état d'esprit de l'opinion publique. Ils ont eu cette grande force, en face d'adversaires passifs et dédaigneux, de répéter à satiété des arguments faux, qui ont à peine été contredits, et qui parfois feraient croire à de la mauvaise foi, s'ils ne dénotaient une ignorance complète de la question [1].

Alors qu'il s'agissait de discuter un projet bien précis, celui de M. Brunot, fondé essentiellement sur la régularisation (donc le respect) de la tradition étymologique, on s'est escrimé, pour combattre la réforme, contre les théories des phonétistes les plus intransigeants, qui veulent (ou ont voulu) conformer exactement l'orthographe à la prononciation.

Bien mieux : on a fait semblant de croire (dans divers articles et brochures) que les linguistes voulaient imposer au public la notation phonétique dont ils se servent depuis longtemps pour leurs travaux scientifiques ou pour faciliter l'apprentissage des

1. L'auteur d'un article déclarait par exemple qu'à la suite de la réforme orthographique, « tous les génies littéraires, de Corneille à Flaubert, seraient relégués dans le vieux français ». Croirait-il par hasard que nous imprimons Corneille avec l'orthographe de son temps? Et plus loin, je relève cette phrase monumentale : « Une langue est un organisme vivant et naturel, dont les lois sont et resteront toujours en leur totalité, hors de l'observation et de la direction humaine [direction, oui], — sujette à de spontanées et *inexplicables transformations.* » On n'est pas obligé de connaître la philologie romane ni la phonétique expérimentale : mais du moins pourrait-on s'épargner le ridicule de vouloir trancher, sur un ton d'oracle, des questions dont on ignore le premier mot.

langues étrangères. Va-t-on avoir maintenant la prétention d'interdire aux savants de transcrire les langues suivant une notation scientifique, sans laquelle tous travaux de phonétique seraient impossibles?

Les partisans de la réforme, ont commis d'autres fautes.

Ils ne s'étaient pas mis d'accord sur un programme précis. Il y avait le système de M. Thomas — le plus hardi, — puis celui de M. Paul Meyer, celui de M. Brunot, celui de M. Clédat, — pour ne parler que des philologues. Grave mésintelligence! Quelle autorité les linguistes pouvaient-ils avoir auprès de l'opinion publique et de l'Académie, alors qu'ils n'étaient pas d'accord entre eux[1]? Il importait de faire bloc autour d'un projet : celui de M. Brunot était tout désigné pour rallier l'unanimité des philologues[2].

Au contraire les impatients[3] ont lutté en ordre

1. Pas plus sur la tactique que sur les principes. Ainsi M. A. Thomas, l'un des deux directeurs de la *Romania* (l'organe principal des romanistes en France), donna sa démission à la fin de 1906, parce que l'autre directeur, M. Paul Meyer, se refusait à faire imprimer d'ores et déjà dans cette revue des articles en orthographe réformée. Depuis lors, M. Thomas écrit, et fait imprimer ses articles suivant son système orthographique.

2. Il ne faut pas oublier que si le projet de M. Brunot constituait un *minimum* de revendications pour beaucoup de linguistes, c'était — l'événement l'a prouvé — le *maximum* de ce qu'on pouvait demander au public. Il représentait le « juste milieu », où pouvait se faire la transaction.

3. Les impatients furent souvent aussi des outranciers. Au lieu de s'en tenir à la régularisation de la tradition, qui constituait

dispersé ; ils ont fait une guerre de partisans, d'escarmouches. Ils ont voulu partir en éclaireurs, prêcher d'exemple par l'impression ou par la plume, en suivant chacun son système de réformes. Pas de réglementation ! disaient-ils. Que chacun écrive à sa guise, comme au « grand siècle », et adopte les modifications orthographiques qu'il lui plaira.... C'était livrer la place à l'anarchie, et se condamner d'avance à un insuccès certain.

Et ici se pose une question capitale. Quelle devait être la sanction du projet? Comment fallait-il appliquer la réforme orthographique?

Proclamer la liberté de l'orthographe est une chimère. La fixité de l'orthographe, pour une époque donnée, est d'une utilité évidente, je dirai même de nécessité sociale : on ne peut nier que l'unité des signes d'impression s'impose, pour une langue, de façon absolue. Quoi qu'on fasse, les journaux et les

déjà une réforme fort appréciable, ils glissèrent plus ou moins sur la pente d'un phonétisme douteux, sans frein d'arrêt, sans critérium certain : cette fois à bon droit, le public s'effaroucha et regimba de plus belle. Du moment qu'on touchait au système traditionnel de notation, on bouleversait toute l'économie de la réforme, et il n'y avait, dès lors, plus de raison pour s'arrêter en chemin et pour ne pas aboutir au phonétisme le plus impraticable.

Vous voulez remplacer le groupe *que* par *qe* : mais alors, pourquoi pas par *ke*? Rompant avec la tradition constante de la langue, vous demandez qu'on écrive uniformément *an* le son nasal représenté actuellement, en principe suivant l'étymologie, par *an*, *am*, *en* ou *em*. Je ne vois pas l'intérêt. Car si l'on veut faire du phonétisme, il est illogique d'écrire avec deux lettres un son qui est un : transcrivons-le alors avec un *a* surmonté d'un tilde, comme dans les notations scientifiques. Et nous voici amenés à l'irréalisable chimère du phonétisme intégral !

livres, — à part d'infimes exceptions — auront toujours une orthographe unique, sur laquelle le public prendra modèle.

Fallait-il, à l'opposé, adopter la « manière forte » préconisée par M. Brunot? L'Académie — disait-on dans ce sens — ne veut pas adopter la réforme? Soit! nous nous en passerons. Nous imposerons à l'école une orthographe officielle, par l'enseignement et par le livre : orthographe nécessaire pour les examens. Seuls les livres imprimés conformément à cette graphie seront admis dans les écoles et lycées de l'État. C'était — comme on l'a dit spirituellement — le système à la prussienne.

On comprend qu'un ministre aussi avisé que M. Briand ait reculé devant ce coup d'état orthographique qu'on lui proposait. Pareille mesure lésait d'abord gravement des intérêts considérables et très respectables. M. Protat, dans deux rapports précis et substantiels (décembre 1906 et juin 1907), a montré combien une exécution aussi autoritaire de la réforme causerait de tort aux industries du livre, et quelles difficultés elle rencontrerait dans l'application. Les linguistes y avaient-ils songé? et s'étaient-ils suffisamment préoccupés de ces « contingences »? La question de l'orthographe n'a pas seulement son côté théorique : son aspect pratique n'est pas moins important et complexe. D'ailleurs le libéralisme à lui seul ne protestait-il pas contre la mise à l'index par le Gouvernement, pour les établissements d'instruction, de tous les livres imprimés avec l'orthographe actuelle?

Supposons cependant qu'on ait passé outre. Que se serait-il produit? Les éditeurs des livres classiques se seraient inclinés devant la nécessité; on aurait appris aux nouvelles générations l'orthographe réformée. Mais pendant ce temps, les journaux, les éditeurs qui ont pour clientèle le public ordinaire, auraient continué à se servir de l'orthographe actuelle : d'abord, par la force de la routine, pour ne pas rebuter leurs lecteurs, et parce qu'aucune raison ne les incitait à changer de graphie; ensuite parce qu'une grande partie du public aurait suivi l'Académie dans sa résistance, soit par sympathie ou respect envers cette Compagnie, soit par esprit d'opposition contre le Gouvernement. Il y aurait donc eu en présence — tout le faisait craindre — deux orthographes différentes : celle de l'école et celle du public. Au fur et à mesure qu'elles auraient quitté les bancs de la classe pour entrer dans la vie, les nouvelles générations allaient donc être obligées de désapprendre l'orthographe qu'on leur avait enseignée et de s'assimiler l'ancienne, sous peine de se singulariser et de voir bien des portes se fermer devant elles. C'était un résultat qu'il fallait prévenir à tout prix[1].

N'y avait-il donc pas de moyen terme entre les deux extrêmes? Pour être délicate, la question n'est cependant pas insoluble. Mais la partie avait été mal engagée.

1. M. Aulard a produit des arguments analogues dans un article du *Siècle*, où il s'est élevé, en termes justes et parfois mordants, contre la solution autoritaire. (*Le Siècle*, 11 janvier 1907.)

Il ne faut pas oublier que la réforme de l'orthographe, à notre époque, est affaire d'importance pour tout le monde, et qu'elle bouleversera les habitudes de chacun. La langue française, somme toute, est notre patrimoine commun, et nul n'a le droit d'en disposer, même pour en modifier la physionomie externe, sans le consentement, tout au moins, de la majorité intellectuelle : celle-ci n'admettra jamais qu'un homme politique puisse en disposer à lui seul par ukase ministériel. L'étatisme n'a pas encore opéré sa mainmise sur la grammaire !

Jusqu'à nos jours, l'Académie française seule a eu assez d'autorité pour faire accepter, par le public tout entier, des modifications orthographiques. Qu'à l'heure actuelle il faille lui adjoindre des linguistes, c'est ce qui me paraît incontestable : mais il était maladroit de l'éliminer de parti pris. Au lieu d'une commission ministérielle, que son origine seule suffisait à rendre suspecte à une partie de l'opinion publique, il fallait réunir, dans une grande commission, des linguistes, des délégués de l'Académie française (représentant les écrivains et le public lettré), des membres de la presse, des éducateurs, des délégués des diverses branches de l'industrie du livre : tous les intérêts ainsi représentés, la question aurait été étudiée sous toutes ses faces, avec ses répercussions et son mode d'exécution. Les linguistes, dont la compétence se serait affirmée dès le début, prenaient la direction des débats, et auraient certainement convaincu leurs adversaires sur les questions

de principe. Eussent-ils été amenés à faire quelques concessions de détail, ils s'en seraient consolés : mieux valait une réforme restreinte que pas de réforme du tout. Les décisions d'un tel aréopage, homologuées par l'Académie et par les ministères, auraient été acceptées sans difficulté par le public : celui-ci se serait encore plus facilement incliné, si on lui avait exposé le but de la réforme, et cherché à le convaincre. Tel est le programme qu'il faudra adopter tôt ou tard le jour — espérons-le prochain — où l'on remettra la réforme en chantier.

En attendant, on pouvait néanmoins, semble-t-il, donner une sanction au rapport de M. Brunot, et ne pas frapper de stérilité les efforts et les travaux fournis par des philologues de valeur. Pourquoi ne pas généraliser le système de la *tolérance*, institué par la circulaire de 1901, et l'étendre à toutes les réformes orthographiques demandées par M. Brunot? Dans tous les cas prévus par le rapporteur (*x* des pluriels, lettres doubles, etc.), l'ancienne et la nouvelle orthographes auraient été également admises dans les examens, et on aurait accepté, dans les écoles du Gouvernement, les livres imprimés suivant la graphie actuelle ou réformée. C'était là, je crois, un système acceptable pour tous, un compromis équitable entre les partisans de la liberté absolue et ceux de l'autoritarisme, — tout en respectant les intérêts légitimes et les habitudes de chacun. L'expérience était intéressante à tenter, en attendant que l'Académie et le public lettrés — cela viendra ! — soient

convertis à la réforme : car les idées justes finissent toujours par triompher.

L'orthographe des noms de lieux mérite également d'attirer l'attention des réformateurs. Comme l'écrivait il y a quelques temps un éminent romaniste, M. Antoine Thomas [1], il y aurait intérêt à simplifier l'orthographe actuelle des noms des départements, communes et lieux dits de notre pays, pour les mettre en harmonie tout au moins avec les changements accomplis dans les noms communs de la langue française. Les exemples cités par M. Thomas sont typiques: « En parcourant, écrivait-il, la liste de nos départements, j'y trouve l'*Aisne* et les *Vosges*, comme si depuis plus de deux siècles la langue française ne s'était pas débarrassée de l'*s* muette à l'intérieur des mots, et comme si nous écrivions encore une *boiste* — pour une *boîte* — ou un *fraisne* — pour un *frêne*. Que dire de l'*Hérault*, dont la première et les deux dernières lettres sont aussi contraires à la véritable prononciation qu'à l'étymologie, puisque le fleuve qui a donné son nom à ce département s'appelle en latin *Arauris*? Ne serait-il pas raisonnable de se décider une bonne fois à écrire tout simplement l'*Erau*, l'*Aîne*, les *Vôges* — je ne tiens pas à l'accent circonflexe? Nous mettons deux *l* à *Lille*, comme si nous voulions cacher aux enfants de nos écoles l'iden-

1. *République française*, 16 octobre 1905.

tité de ce nom de ville et du nom commun *île*, ou les amener, par confusion, à écrire l'*Ille Saint-Louis*. N'est-ce pas déplorable? Et *Caen*, et *Laon*, *Auxerre*, n'ont-ils pas fait assez de victimes, soit parmi les étrangers, soit parmi les Français, pour être mis au rebut[1]? »

La réforme faillit être effectuée au même moment que celle de l'orthographe des noms communs, mais la tentative fit beaucoup moins de bruit. L'initiative était partie du ministère de l'Intérieur, où on se montrait alors aussi réformiste qu'à l'Instruction publique. Une curieuse circulaire, peu connue, fut envoyée dans ce sens aux préfets[2].

Quoiqu'un tel travail fût considérable — il ne s'agissait rien moins que de reviser les noms de

1. Voici deux autres exemples intéressants. Une des localités de la région parisienne dont les philologues demandent de modifier le nom d'une façon radicale, c'est *Sceaux*, qu'il faudrait écrire *Ceaus*, pour le mettre en harmonie avec son nom latin *Cellae*. On propose aussi d'écrire Yonne *Ione*, toujours d'après le latin (*Icona*). Mais osera-t-on jamais aller jusque-là? — Par contre, il serait logique d'ajouter un *t* à *Fontainebleau*, qui n'est pas « fontaine belle eau » comme on l'avait cru longtemps, mais *fontaine* (de) *Bleaut* (nom propre), en latin *Fontana Blitaldi* : Gaston Paris l'a démontré péremptoirement.

2. La voici *in extenso* :

« Le Conseil d'État a reconnu que l'orthographe des noms des communes doit être fixée d'après l'usage et les titres anciens, et qu'il n'y a pas lieu de recourir à un décret par application de la loi du 5 avril 1884, art. 2, pour rétablir l'orthographe altérée des dénominations communales. (Notes de jurisprudence de la section de l'intérieur, 1899, p. 97, commune de Puigros.)

« D'autre part, mon administration considère comme seule exacte jusqu'à preuve du contraire, et comme devant être officiellement suivie, l'orthographe des communes qui figure dans les tableaux de population publiés à la suite de chaque recensement (circulaires des 12 décembre 1879 et 19 novembre 1881).

« Il importe donc que cette orthographe ne soit adoptée qu'après

toutes les communes de France — le projet n'était nullement révolutionnaire, puisqu'il n'était question que de simplifications de nature à ne pas choquer l'usage (??) et destinées à rétablir la véritable graphie, quand celle-ci avait été altérée.

Néanmoins, la circulaire effaroucha les milieux littéraires (elle était pourtant bien anodine!), et j'avoue que j'eus quelque remords, en présence du résultat, de l'avoir divulguée dans la presse [1].

Les polémiques et les critiques qu'elle suscita causèrent un certain émoi au ministère de l'Intérieur, où l'on se montra fort surpris de l'importance qu'attachait le public à une mesure jugée inoffensive par ses auteurs.

Après divers conciliabules, on résolut de battre en

une vérification minutieuse, et en s'éclairant, pour les cas douteux, des conseils de MM. les archivistes départementaux. Je vous signale dans cet ordre d'idées le travail de revision générale qui a été fait dans le département de l'Orne par M. l'archiviste Louis Duval, et qui a été inséré dans la *Revue générale d'Administration*. Vous en trouverez ci-joint un exemplaire.

« MM. les archivistes pourront s'inspirer de la méthode suivie dans ce travail et procéder, à cet exemple, à une revision générale de l'orthographe des noms des communes pour lui rendre son exactitude scientifique, en évitant cependant les modifications, même justifiées, qui seraient en contradiction avec des usages depuis longtemps acceptés et devenus traditionnels.

« Vous aurez soin de me signaler, pour l'établissement des tableaux de population du prochain dénombrement, les dénominations dont vous proposeriez de rectifier l'orthographe, en ayant soin d'indiquer les motifs qui justifieraient les modifications apportées à l'orthographe des tableaux de recensement de 1901. »

On avait d'abord craint qu'un arrêt du Conseil d'État ne fût juridiquement nécessaire pour modifier l'orthographe officielle de chaque nom de commune : dans ce cas, la réforme aurait été pratiquement impossible.

1. *La République française*, 14 octobre 1905.

retraite. Une commission, réunie spécialement dans ce but au ministère de l'Intérieur, a décidé de ne pas donner suite au projet. De nouvelles instructions officieuses ont été envoyées dans ce sens, par l'intermédiaire des préfets, aux archivistes départementaux qui ont été priés de ne pas continuer les travaux qu'ils avaient pu entreprendre dans cette voie.

Il est même curieux de constater que des membres de l'enseignement supérieur, partisans en principe de la réforme orthographique, ont opiné pour le *statu quo* en matière de noms de lieux. Ils ont pensé qu'il fallait sérier les questions, et se borner, pour le moment, à l'orthographe usuelle, afin de ne pas bouleverser à la fois toutes les habitudes du public.

Battus de ce côté, les réformateurs essayèrent d'un autre moyen.

« Une réforme de ce genre, écrivait encore M. A. Thomas dans la lettre citée plus haut, ne me semble pouvoir venir ni des archivistes, ni des préfets, ni du ministre de l'Intérieur. C'est aux communes intéressées qu'il appartient d'en prendre l'initiative officielle. Espérons que les corps élus qui les dirigent secoueront un jour ou l'autre le joug de la routine et se laisseront entraîner au courant de plus en plus irrésistible de l'évolution qui modifie toutes les institutions humaines. »

Je ne crois pas, pour ma part, qu'il faille attendre — de longtemps ! — la réforme orthographique du suffrage universel, que la question intéresse fort peu ! Des tentatives ont été faites — et dans les meilleures

conditions — pour amener les conseils généraux à émettre des vœux en faveur de la réforme : elles ont échoué tout net — et c'était à prévoir.

D'ailleurs la petite anecdote suivante, absolument authentique, montrera à quelles chinoiseries interminables et à quelle force d'inertie se heurterait en pareil cas (comme en bien d'autres) l'initiative des communes, au cas improbable où elle se produirait : dans un pays centralisé comme le nôtre, il faut que les réformes viennent de Paris[1].

Un membre de l'Institut qui fut et est encore un des plus actifs champions de la réforme, voulant passer de la théorie à l'action, avait offert à une commune, voisine de son pays d'origine, de lui faire cadeau d'un sceau neuf — l'ancien était fort usé — si elle consentait à modifier l'orthographe de son nom. C'était à vrai dire, une petite modification, la suppression d'un *l* redoublé : *Valière* au lieu de *Vallière*. Mais le principe était important à poser.

On a peine à s'imaginer combien une si petite question souleva de montagnes de paperasses. La suppression de cet *l* mit en branle toute notre formidable machine administrative, à grand renfort de délibérations, de rapports et de communiqués.

Le conseil municipal, qui n'avait probablement aucune opinion sur la question de l'orthographe, n'en-

1. Rappelons que l'orthographe officielle des noms de communes est fixée par les tableaux de recensement et non, comme on le croit généralement, par le dictionnaire des postes. Entre les deux documents, il y a souvent certains écarts.

visagea que l'aubaine d'un sceau neuf, et prit une délibération favorable. Le maire opina dans le même sens. Le rapport fut transmis au sous-préfet, puis au préfet; on demanda l'avis motivé de l'archiviste, et peut-être (je n'en suis pas très sûr) celui du conseil général.

Le dossier alla ensuite au ministère de l'Intérieur. Mais là, comme je viens de l'exposer, on avait changé d'opinion dans l'intervalle. Et le dossier redescendit tout doucement, pas à pas, tous les échelons de la hiérarchie administrative, accompagné par une fin de non-recevoir. Le conseil municipal, assure-t-on, n'a pas été content, et estima que le préfet aurait bien pu résoudre lui-même la question... en sens contraire. Mais ce fonctionnaire pouvait-il prendre sur lui une détermination aussi grave!

En attendant, les réformateurs — s'ils ne redoutent pas certains mécomptes postaux pour eux ou pour leurs correspondants — peuvent se livrer eux-mêmes à la propagande par le fait. Ainsi M. Thomas ne craint pas de prêcher d'exemple, et d'appliquer la réforme par anticipation, en attendant l'époque hypothétique de sa mise en vigueur. Originaire de Saint-Yrieix-la-Montagne, il écrit toujours *Saint-Irié*[1] sur l'adresse de ses lettres dans son pays natal. Et les lettres arrivent. On voit que le service postal est bien fait dans la Creuse : il en faudrait beaucoup moins, à Paris, pour faire jeter une lettre au rebut.

1. Le nom latin du saint est *Aredius*. Au moyen âge, on écrivait toujours *Irié*.

TROISIÈME PARTIE

LES LUTTES DU FRANÇAIS

CHAPITRE I

Le français et ses voisins : Le déplacement des frontières linguistiques.

Darmesteter a parlé le premier de la vie des mots et des luttes pour l'existence que soutient chaque élément linguistique tout comme les espèces animales. La comparaison n'est pas moins juste — bien au contraire — si, au lieu d'envisager isolément le mot (qui, somme toute, a une individualité assez restreinte), on considère tout un système linguistique. Chaque langue a une force d'expansion qui varie suivant l'époque et suivant les lieux : elle soutient avec ses voisins et ses concurrents des luttes continuelles, où elle remporte parfois l'avantage, où tantôt elle a le dessous.

Il est souvent difficile de déterminer les causes précises de ces victoires et de ces défaites, car elles sont complexes et ne relèvent pas toujours de la science du langage : du moins peut-on analyser ces phénomènes et en dégager les éléments constitutifs. Une cause sociale et une cause ethnique paraissent surtout prépondérantes. Lorsque deux populations,

d'idiome différent, sont en présence, la plus civilisée des deux verra sa langue faire reculer peu à peu la langue voisine, et parfois se substituer à elle dans un assez vaste rayon : c'est ainsi que la langue de la capitale — symbole d'une civilisation supérieure — élimine peu à peu les patois des campagnes. A un autre point de vue, une population plus prolifique gagnera du terrain et donnera, de ce fait même, plus d'extension à sa langue qui suivra les progrès territoriaux de la race. Si les deux forces agissent dans le même sens, le résultat n'est pas douteux; si elles se contrarient, il est difficile de prévoir l'issue de la lutte, qui finit souvent par un compromis : telle langue peut gagner du terrain comme langue maternelle, tandis que sa rivale prend sa revanche sur un autre domaine et acquiert de l'extension comme langue littéraire, ou comme « langue seconde ».

Ces phénomènes sont en effet très délicats, et, faute d'une analyse précise, on s'expose souvent à de graves malentendus. Pour avoir écrit un jour que le français perdait du terrain en Suisse, je m'attirai des protestations aussi véhémentes qu'immotivées, de la part de nos amis d'Helvétie. Et pourtant mes contradicteurs et moi, nous avions raison chacun à notre point de vue : car s'il est incontestable, comme je le disais, que le français, en tant que langue maternelle, recule devant l'allemand, il s'impose au contraire, de plus en plus, en Suisse, comme langue littéraire.

La question se présente sous trois aspects bien distincts, que j'envisagerai tour à tour.

Une langue littéraire, instrument social et politique d'une nation, rayonne peu à peu sur le territoire d'un État. Le français, dont le berceau fut à Paris [1], était à l'origine un simple dialecte, avec lequel celui de Lille, de Bordeaux ou de Marseille pouvait traiter de pair à égal. Il a grandi avec la monarchie capétienne, dont il a partagé la fortune. Il s'est peu à peu superposé, comme langue littéraire, aux innombrables dialectes de France, ravalés ainsi au rang de patois [2], pour arriver ensuite à les éliminer peu à peu. Son action ne s'est pas arrêtée aux frontières politiques toujours changeantes. Dans toute l'ancienne Gaule latine — France, Belgique wallonne et Suisse romande — partout où se parlait un dialecte roman, dont la parenté avec la langue de Paris était instinctivement perçue, le français s'est imposé comme langue littéraire, jusqu'à ce qu'il s'est heurté à d'autres langues latines qui avaient opéré de façon analogue dans leurs champs d'action : l'italien et l'espagnol. Par contre, même sur notre territoire politique, quand le français a rencontré des dialectes d'une autre souche — germaniques, celtiques ou basques — il les a traités

1. La langue littéraire et nationale d'un pays n'a pas toujours eu la capitale — ni même la ville la plus importante — pour berceau. Si le fait est vrai pour la France, l'Angleterre et l'Espagne, en revanche l'italien fut à l'origine un dialecte toscan, et l'allemand (langue nationale d'Allemagne et d'Autriche) un dialecte saxon.

2. La différence entre le dialecte et le patois est purement d'ordre social : celui-là a une littérature écrite, joue un rôle tout au moins social; celui-ci n'est plus parlé que par le peuple, ne s'écrit plus couramment, n'est plus un instrument littéraire.

comme des langues étrangères : la lutte entre le français et le flamand, sur la frontière linguistique, s'est opérée dans les mêmes conditions en Belgique et dans le nord de la France — bien qu'ici le succès ait été plus grand.

Il faut ensuite envisager la grande masse des parlers gallo-romans, des dialectes français — au sens large du mot — et déterminer leur frontière, qui ne coïncide presque jamais avec la frontière politique. Ces limites se sont déplacées, plus ou moins lentement, dans un sens ou dans l'autre, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours : comme il ne s'est produit, sur ce territoire, aucune migration ou invasion de peuples pendant cette période, les phénomènes ont été généralement spontanés : leur étude n'en est que plus intéressante à poursuivre. Malgré sa diversité, l'armée des patois gallo-romans retrouve une réelle unité, en se rangeant sous la bannière du français, en face de ses voisins germaniques, celtiques, ou basques, dont les sépare toujours une limite linguistique très nette. Au contraire, on passe insensiblement[1] des dialectes romans de France à ceux d'Espagne ou d'Italie : dans ce dernier cas, il ne saurait donc s'agir d'un déplacement de frontière linguistique, mais d'une influence entre deux langues littéraires.

Reste enfin à étudier le rayonnement qu'exerce le

1. Sauf dans la partie centrale des Pyrénées où, par suite de la quasi-impossibilité des communications, la limite linguistique est très nette et suit le faîte de la chaîne.

français dans les pays voisins[1]. Son action est multiple, car il est peu de langues douées d'une puissance d'expansion égale à la sienne. Ses luttes avec des langues sœurs (italien ou espagnol) pour se disputer des zones d'influence limitrophes; ses progrès, comme langue littéraire, dans les pays, tels la Suisse ou la Belgique, qui ne possèdent pas une langue nationale unique; enfin sa pénétration comme langue seconde, dans les pays voisins où elle se juxtapose à une langue nationale et littéraire : autant de phénomènes intéressants, dont j'essaierai de dégager les grandes lignes.

*
* *

L'absorption lente des patois par le français sera traitée au chapitre suivant. Je ne retiendrai ici qu'un fait curieux d'une nature assez spéciale.

Il est bon de rappeler, auparavant, que la France faillit un moment, comme la péninsule ibérique, avoir deux langues littéraires — et peut-être nationales. Jusqu'au début du XIIIe siècle, deux littératures rivales s'opposèrent l'une à l'autre : et celle du Midi, non moins brillante, atteignit certainement une perfection de forme plus achevée. Le Midi s'unifiait peu à peu politiquement sous le sceptre de la riche maison de Toulouse, qui allait bientôt rompre le lien

1. Je me borne aux pays voisins : il faudrait un volume entier pour résumer seulement l'action exercée par le français dans le monde entier.

fragile de vassalité la reliant aux Capétiens. L'unité linguistique se faisait aussi : comme dans le nord, au-dessus de la variété des dialectes se formait une langue commune, instrument de la poésie des troubadours; la langue d'oc s'opposait à la langue d'oïl, Toulouse à Paris. La croisade des Albigeois, dont les conséquences politiques furent incalculables, vint brutalement rompre ce dualisme naissant et créa, au prix de luttes sanglantes, l'unité de la France. Le comté de Toulouse fut annexé au domaine capétien; le flambeau de la littérature méridionale s'éteignit brusquement.

Néanmoins cet antagonisme littéraire et linguistique a laissé des traces. S'il est impossible de tracer en France, de l'Océan au Jura — comme on l'a tenté[1] — une limite précise entre les parlers de langue d'oïl et de langue d'oc, il n'en est pas moins vrai que, pris dans leur ensemble, les patois du Midi forment un bloc qui s'oppose nettement à celui des patois du Nord : ils ont, dans chaque région, sur une étendue très vaste, tant de caractères communs, en phonétique comme en morphologie ou en syntaxe! Et les populations du Midi ont fort bien conscience de l'étroite solidarité, de l'unité relative de leurs patois.

Et alors une question se pose : le bloc du Midi a-t-il mordu sur celui du Nord, ou au contraire les patois de langue d'oc ont-ils reculé devant ceux de

1. MM. de Tourtoulon et Bringuier en 1875. (Partis de l'embouchure de la Gironde, ils se sont arrêtés au département de la Creuse.)

langue d'oïl? A l'est, il est impossible de répondre à la question, car les transitions sont échelonnées sur un territoire si vaste, que certains linguistes[1] ont créé une nouvelle appellation, — le franco-provençal — pour dénommer l'ensemble des dialectes qui occupent en France les régions dauphinoise, savoyarde et lyonnaise.

A l'ouest, il en va autrement. Les deux types linguistiques, très distincts l'un de l'autre, sont en contact direct sur les deux rives de la Gironde, qui forme à cet égard une frontière exacte. Mais l'étude des noms de lieux nous montre qu'il n'en a pas toujours été ainsi et que, sur ce point, le bloc français a fait peu à peu reculer le bloc provençal. C'est en effet un phénomène curieux, et sur lequel je crois être un des premiers à avoir attiré l'attention : il y a dans le sud de la Saintonge toute une série de noms de lieux, notamment ceux en *ac* — qui sont en complet désaccord avec la phonétique des parlers indigènes. Des localités comme *Pontaillac*, *Gemozac*, *Tanzac* prouvent indubitablement que la population qui habitait autrefois ces régions, et dans la bouche de laquelle se sont formés ces noms, parlait un dialecte méridional[2].

1. M. Ascoli en 1876.

2. M. Terracher a tenté de donner une autre explication (*Revue de philologie française*, juillet 1907) en supposant que tous les noms de lieu de la région n'ont pas été formés à la même époque : hypothèse inadmissible, si on songe que la formation de tous les noms qu'il cite remonte également à l'époque gallo-romaine. Les exemples qu'il donne n'en sont pas moins intéressants : dans la même région, il y a deux séries pour représenter les noms latins

Deux hypothèses sont également admissibles. Ou bien il s'agit d'une puissante influence linguistique : le saintongeais se serait peu à peu substitué au gascon ou au périgourdin dans la bouche des habitants[1]. Ou bien la substitution des langues a été la conséquence d'un phénomène ethnique : les populations saintongeaises auraient peu à peu repoussé leurs voisines devant elles[2]. Comme on le verra plus loin, le premier phénomène s'est produit en Bretagne, le second en Suisse. Ici, l'histoire ne nous fournit aucune donnée précise pour élucider la question. La présence d'îlots méridionaux en Saintonge, comme il en existe près de Montmoreau, et de la colonie saintongeaise du Verdon, en pays gascon, sur la rive gauche de la Gironde, paraissent fortifier la seconde hypothèse. Notons cependant, en regard, qu'à l'heure actuelle, dans l'est des Charentes, les parlers méridionaux sont en recul linguistique certain[3].

en *-acum* : *ac* d'une part, comme en provençal, *ay* ou *y* d'autre part comme en français. Il y aura, par exemple *Massimy* (*Maximiacum*) à côté de *Pontaillac* (*Pontaliacum*). La seconde série est le résidu de la langue primitive : il est tout naturel — en cas de substitution linguistique — que certains noms de lieux aient été transformés. Le phénomène n'est pas moins possible en cas d'invasion ethnique — qui peut être fort ancienne.

1. Dans ce cas le phénomène s'est produit graduellement, c'est-à-dire village par village; mais dans chaque village la substitution a été nécessairement brusque, du jour où les intermédiaires linguistiques entre les deux idiomes eurent disparu.

2. Dans cette hypothèse, la migration a dû être progressive, et non soudaine : car on en trouverait des traces dans l'histoire.

3. Rousselot, *Les Modifications phonétiques du langage dans le parler d'une famille de Cellefrouin* (1891), *passim*.

Quoi qu'il en soit, le français — au sens large — a gagné beaucoup de terrain en Saintonge. Ce phénomène, on va le voir, est général dans tout l'ouest.

*
* *

Si l'on envisage la masse des parlers gallo-romans par rapport à leurs voisins immédiats de souche différente, et qu'on coupe la France en deux, du nord au sud, par un méridien légèrement à l'est de Paris, on constatera le phénomène suivant : dans tout l'ouest, du nord au sud, le français ou ses dialectes ont progressé sur toute la ligne, aussi bien contre le basque et le celtique que contre le flamand ; à l'est, au contraire, ils ont défendu péniblement leurs positions, et, dans certaines régions — comme la Suisse — ils ont même éprouvé un recul très sensible.

Depuis le xe siècle environ — époque à laquelle les grands mouvements de population ont pris fin — le français, au sens très large, s'est donc maintenu sur un territoire à peu près équivalent à lui-même : mais il a gagné à l'ouest ce qu'il perdait à l'est. On ne peut s'empêcher de remarquer que ce déplacement s'est effectué dans un sens identique à celui des peuples qui ont traversé l'Europe pendant plus de dix siècles, depuis l'avant-garde aryenne des Celtes jusqu'aux Grandes Invasions du début du moyen âge. L'ébranlement séculaire imprimé aux masses humaines par ces lointaines migrations ancestrales aurait-il été assez puissant pour ne pas

s'être encore complètement amorti après dix siècles de stabilité ethnique? L'immense marée humaine qui déferla si longtemps de l'Orient ébranle-t-elle encore nos côtes sous les derniers remous de ses vagues[1]?

Il ne faut pas céder, cependant, au désir d'une généralisation trop hâtive, car les phénomènes peuvent recevoir des explications locales plus simples. Le recul du basque, du breton, et du flamand dans le pays de Calais, s'est produit dans des régions où l'influence politique de la France s'est fait sentir depuis longtemps; aucun des idiomes en concurrence ne pouvait rivaliser avec le prestige littéraire et social du français, langue nationale.

*
* *

Commençons par le basque, que l'on s'accorde à reconnaître aujourd'hui pour le représentant de l'ancienne langue ibère[2]. Il paraît probable, qu'au moment de la conquête romaine, cette langue était parlée sur toute la rive gauche de la Garonne : M. A. Thomas a démontré péremptoirement, par la méthode linguistique, qu'elle était parlée dans le pays de Cominge[3] (Haute-Garonne). Il est non moins certain que la majeure partie de l'Aquitaine fut romanisée : mais une partie conserva son idiome autoch-

1. La poussée ethnique d'est à ouest est indéniable en Suisse, comme on le verra plus loin.
2. Voir à ce sujet, Luchaire, *Origines linguistiques de l'Aquitaine*.
3. *Essais de philologie française*, pp. 1 à 11.

tone, dont le basque actuel est le résidu. Le phénomène est fort intéressant : car le pays basque est la seule région de la Gaule qui n'ait pas été latinisée. Ce qu'on ne sait point, par contre, c'est à quelle limite précise la romanisation s'arrêta. Nous ignorons tout de l'histoire du basque et de ses relations avec ses voisins, déclare M. Brunot[1]. On est assuré toutefois que, dès le moyen âge, le basque était refoulé au sud-ouest du gave de Pau et que Pau, dès cette époque, parlait roman. Si le latin n'a pas éliminé complètement le basque de la Gaule, il l'a réduit du moins à la portion congrue. Depuis dix siècles, le basque a continué à reculer, mais lentement, sous la poussée du béarnais, qui a eu l'honneur dans cette région d'être le porte-drapeau des langues néo-latines : les parlers de langue d'oc ont ainsi regagné en pays basque ce qu'ils avaient perdu en Saintonge (quoiqu'il n'y ait eu, selon toute vraisemblance, aucune répercussion d'un phénomène sur l'autre). A l'heure actuelle, le basque est cantonné, en France, dans les arrondissements de Bayonne et de Mauléon[2].

1. *Histoire de la langue française*, t. I, p. 24.

2. Deux cartes traçant la limite du basque ont été publiées, mais elles ne sont déjà plus exactes, la vieille langue ibère ayant quelque peu reculé dans l'intervalle : l'une est celle du prince L. Bonaparte (Carte du pays basque construite en 1863 à l'Institut géographique de Stanford); l'autre est dans l'ouvrage du Dr P. Broca, *Sur l'origine et la répartition de la langue basque*, 1875. — Le territoire du basque se prolonge en Espagne, où il est plus étendu qu'en France.

A l'opposé du pays basque, la Bretagne — c'est l'opinion actuelle des celtisants[1] — fut entièrement romanisée. Tout le pays parla latin, comme le reste de la Gaule, jusqu'au VIe siècle. A cette époque, les Bretons d'Angleterre, fuyant devant l'invasion des Anglo-Saxons, débarquèrent en grand nombre en Armorique, et occupèrent environ les trois quarts de la péninsule en y réimportant avec eux la langue celtique. L'étude des noms de lieux et des noms de personnes des cartulaires permet d'établir qu'à l'intérieur du pays l'invasion celtique s'arrêta à l'ouest d'une ligne qui part de l'embouchure de la Loire à l'est de Saint-Nazaire, se dirige au nord-est, puis au nord, coupe la Vilaine vers Bourg des Comptes, laisse Rennes à l'est (côté roman) et rejoint la mer à l'embouchure du Couesnon. Telle était la situation au Xe siècle[2].

Depuis cette époque, le celte a reculé très sensiblement sous la poussée des dialectes français : poussée purement linguistique — substitution de langues — car les populations du centre et de l'ouest de la Bretagne sont autant ou plus prolifiques que

1. Voir à ce sujet, Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, 1883.
2. Il semble même probable qu'il y eut quelques colonies celtes au sud de la Loire, comme Pornic (ce nom a une terminaison nettement bretonne, et ne vient nullement de *Portus nidus* comme le prétendent les indigènes).

celles de l'est[1]. Le recul fut bien plus considérable au nord qu'au sud, puisqu'il s'opéra ici de l'embouchure de la Loire à celle de la Vilaine, et là de la base du Mont Saint-Michel jusqu'à vingt kilomètres à l'ouest de Saint-Brieuc. La frontière actuelle quitte la mer à l'ouest de Portrieux, décrit un vaste arc de cercle, dont la convexité est tournée à l'ouest, jusqu'au canal de Nantes à Brest, qu'elle coupe à égale distance de Loudéac (côté français) et de Pontivy (côté breton); elle se dirige ensuite au sud-sud-est jusqu'à l'embouchure de la Vilaine, en passant à quinze kilomètres environ à l'est de Vannes. Les nombreux noms de lieux bretons, qui existent à l'est de cette limite — comme Loudéac, Ploërmel, etc. — sont les vivants témoins de la langue parlée jadis dans la région. Des documents historiques nous attestent que le celte fut parlé dans le pays de Gué-

1. La reprise du territoire exercée par le français fut au début très rapide, du XI[e] au XIII[e] siècle, car, sur la zone frontière, devaient habiter alors des populations linguistiquement assez mélangées. Elle fut toutefois moins prompte que ne l'affirmait M. de Kerdrel (Congrès de Nantes, 1845, classe d'archéologie, p. 110), suivant lequel le breton, depuis le XIII[e] siècle, n'aurait reculé que d'une ou deux lieues (Loth, *op. cit.*, pp. 192-5.) — Les noms de lieux, issus de la finale gallo-romaine *-acum*, étaient *-ac* au VI[e] siècle, lors de l'invasion bretonne : ils sont devenus *-é*, *ay*, comme dans toute la France du nord, dans le pays resté roman (Acigné, Pacé, Fougeray, Nozay, etc.), tandis que dans la région devenue celtique du VI[e] au IX[e] siècle, ils sont restés *ac*, la finale ayant été conservée par la langue bretonne (Merdrignac, Tinténiac. Pipriac, Mazillac, etc.). Ce qui prouve — conformément aux principes de la phonétique française, et contrairement à ce que croit M. Loth (*op. cit.*, p. 196) — que la langue romane avait disparu même de la zone frontière qui fut plus tard romanisée à nouveau.

rande jusqu'au XVIIIe siècle, et même, jusqu'à nos jours, dans quelques hameaux près de Batz.

Au nord et au nord-est, le français et les parlers romans se heurtent aux dialectes germaniques, de la Belgique à la Suisse. Ceux-ci se divisent en deux grands groupes : le flamand, qui occupe tout le nord de la Belgique, et les dialectes « haut-allemand », depuis Aix-la-Chapelle jusqu'à la haute vallée du Rhône. Sur toute la rive gauche du Rhin, la Gaule avait été complètement latinisée. Les langues germaniques y furent importées à la suite des grandes invasions : les Flamands descendent en droite ligne des Francs, tandis que les populations qui s'échelonnent de la Lorraine allemande jusqu'au Valais sont en grande partie les représentants actuels des anciens Alamans.

La question des variations de la frontière linguistique dans la Flandre française et en Belgique a été traitée dans un travail remarquable par M. Kurth[1], qui, s'appuyant principalement sur les noms de lieux et plus encore sur les archives communales, a réuni un nombre considérable de matériaux, interprétés avec sagacité et impartialité. L'impartialité est surtout rare en pareille matière : car les questions linguistiques, qui ne devraient relever que de la science

1. *La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France* (t. I, Bruxelles, 1895 ; t. II, 1898).

pure, ont le don de soulever des passions politiques, d'exciter les rivalités nationales, surtout en Belgique, en Alsace-Lorraine et en Suisse. Il importe de les aborder sans parti pris et de ne se servir, pour les analyser, que des seuls réactifs de la saine méthode scientifique.

Relevons d'abord la limite actuelle des langues. Elle quitte la mer du Nord immédiatement à l'est de Gravelines, se dirige au sud, puis au sud-est, en remontant le cours de l'Aa, laisse Saint-Omer à l'ouest (côté français), tourne à l'est (au nord d'Aire), passe au sud de Hazebrouck et de Bailleul (côté flamand), rejoint la frontière politique vers la Lys, et traverse toute la Belgique dans la direction ouest-est avec quelques sinuosités, en passant à 12 kilomètres au sud de Courtrai et d'Audenarde, à 13 kilomètres au sud de Bruxelles et de Louvain, un peu au sud de Tirlemont, Saint-Trond et Tongres, et atteint la frontière politique hollando-belge sur la Meuse au sud de Maëstricht, — laissant ainsi *grosso modo* au flamand, en France la majeure partie des arrondissements de Dunkerque et de Hazebrouck, en Belgique les provinces des deux Flandres, Anvers, le Limbourg et les deux tiers septentrionaux du Brabant. De la Meuse, la limite contourne la province de Liége pour redescendre vers le sud, échancrant un peu le territoire belge, puis pénétrant un instant en Allemagne pour rattacher au français le district de Malmédy; elle coupe le nord-ouest du grand-duché de Luxembourg, dont quelques communes parlent des dialectes

wallons[1], entre à nouveau en Belgique où Arlon et les communes voisines parlent allemand, et rejoint la frontière politique franco-belge près de Longwy.

Tel est l'état actuel. A-t-il varié beaucoup depuis le moyen âge? A l'ouest, la réponse ne fait aucun doute. M. Kurth a établi de façon probante que, vers les xe-xie siècles, le flamand arrivait jusqu'aux portes de Boulogne : il était parlé dans toute la partie septentrionale du Pas-de-Calais actuel (pays de Guines, de Calais, d'Aire et de Saint-Omer) : la limite allait de Boulogne à Armentières, en passant au sud de Saint-Omer et d'Aire. La région se romanisa dès le moyen âge, sous l'influence politique et linguistique de la France qui se fit sentir de très bonne heure dans l'Artois et le Boulonnais. La noblesse se mit la première à parler français.

En Belgique, la question est plus controversée. Tandis que les flamingants et les pangermanistes — comme M. Karl Lamprecht, de Leipzig — affirment que le pays se germanise, les francophiles — M. Onésime Reclus, par exemple[2] —, assurent que la limite franco-flamande a beaucoup reculé depuis le moyen âge, en Belgique, au profit du français. Mais, dans aucun des deux camps, on n'apporte de preuves précises pour étayer ces assertions vagues. Les documents réunis par M. Kurth démontrent au contraire

1. En Belgique, on appelle *wallons* les dialectes français; les parlers flamands sont parfois dénommés *thiois* (mot ancien, qui est identique à l'allemand *deutsch*, à l'italien *tedesco*).

2. *Progrès du français en Belgique*, *La Revue*, 1er mars 1907, p. 6.

que cette limite a fort peu varié depuis dix siècles : à peine a-t-il pu noter trois ou quatre villages qui auraient changé de camp, passant du flamand au français. M. Kurth explique cette immobilité, en même temps que la forme assez bizarre de la limite, en constatant que la frontière linguistique coïncidait jadis avec de vastes forêts et des espaces inhabités. A un autre point de vue, on peut estimer que les forces linguistiques et ethniques se sont contre-balancées. Les populations flamandes sont plus denses et plus prolifiques. Mais la force d'expansion du français est infiniment supérieure. Elle s'exerce dans certaines villes de façon toute particulière. M. O. Reclus, dans l'article que j'ai cité, a montré comment Bruxelles est en voie de francisation rapide : plusieurs agglomérations suburbaines (Ixelles, Schaerbeck, etc.), sont déjà françaises de langue. Il va se former ainsi un vaste îlot roman, à peu de distance de la frontière linguistique, et qui se soudera tôt ou tard à la masse wallonne.

Par contre, à l'est, il semble indubitable que l'allemand ait fait quelque peu reculer le wallon. M. Kurth a montré comment, au XV[e] siècle, l'allemand, dans les documents publics d'Arlon, se substitue brusquement au français, qui avait lui-même remplacé le latin : mais il n'a pas tiré de ce fait, et de quelques autres similaires, toutes les conséquences qu'il comporte. Des noms de lieux nettement romans comme Massancy, situés aujourd'hui en territoire de langue allemande, attestent bien que le wallon n'a pas gardé ses

anciennes positions : mais le recul a dû être assez faible.

*
* *

Désormais, sur la frontière romano-germanique, nous n'aurons plus à enregistrer que des victoires de l'allemand, plus ou moins prononcées. La pression ethnique des populations alamaniques a été partout très forte : en Alsace-Lorraine, toutefois, elle s'est heurtée à une population très résistante ; là ses gains ont été peu sensibles. La limite linguistique actuelle suit la frontière politique aux environs de Longwy, pénètre sur le territoire de la Lorraine annexée, en se dirigeant vers le sud-est, franchit la Moselle entre Metz et Thionville, sépare la Nied française de la Nied allemande, passe près de Dieuze, et rejoint la frontière politique un peu avant le Donon. En Alsace, où la question a été minutieusement étudiée par M. S. Simon[1], la limite part du Donon, coupe la Bruche un peu au nord de Schirmeck, puis tourne vers le sud, en laissant au français quelques villages dans les hautes vallées des Vosges (versant est) : Sainte-Marie-aux-Mines, la Poutroie, Orbey. Au sud de ce village, la limite rejoint la crête des Vosges et suit à peu près exactement la frontière politique jusqu'en Suisse[2].

1. *Limite des parlers français et allemands sur la frontière d'Alsace* (*Bulletin de la Société des Parlers de France*, janvier-mars 1894).

2. A part quelques villages qui parlent français à l'est de la frontière, à la hauteur de Belfort. De Longwy à Delle, il n'y a

Quoique l'étude historique et scientifique du phénomène n'ait pas été faite, il semble que l'allemand, depuis dix siècles, ait gagné quelque peu de terrain en Lorraine (comme le prouvent les noms de lieux tels que *Boulay*, *Fouligny*, où on parle aujourd'hui allemand). En Alsace, il est certain que l'invasion alamanique s'arrêta au pied des Vosges : par suite, les positions respectives des deux langues ont dû très peu varier depuis le moyen âge, quoiqu'il semble que l'allemand se soit rapproché lentement de la crête des Vosges, qu'il a atteinte au sud. L'annexion de 1871 n'a exercé aucune influence appréciable sur la situation de la limite linguistique [1].

C'est en Suisse, surtout au sud, que la poussée germanique a acquis le maximum d'intensité. L'histoire des déplacements linguistiques a été remarquablement traitée, dans un travail sobre et précis, par M. L. Gauchat, professeur à l'Université de Zürich [2]; la limite actuelle a été tracée dans un ouvrage très documenté de M. Zimmerli [3].

pas, sur tout le territoire français, une seule commune de langue allemande.

1. Quelques villages limitrophes sont seulement devenus bilingues, comme les Trois-Épis, station très cosmopolite, et une partie de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines (Simon, *op. cit.*, pp. 129-130).

2. *Langues et patois de la Suisse Romande* (article *Suisse* du *Dictionnaire* géographique de la Suisse. — A paru à part, Neuchâtel, 1907).

3. *Die deutschfranzösische Sprachgrenze in der Schweiz* : t. I (Jura) 1891; t. II (Berne [fin] et Fribourg), 1895; t. III (Valais), 1899.

La Suisse avait été latinisée comme le reste de la Gaule. Les grandes invasions du ve siècle ont germanisé toute la Suisse du centre, — jusqu'à l'Aar et au Jura, au sud et à l'ouest[1], — par l'organe des Alamans, pendant que les Burgondes, installés en l'ouest, devaient peu à peu être assimilés et absorbés par les populations romanes. M. Gauchat distingue trois phases principales dans la poussée germanique. Du VI[e] au IX[e] siècle, à la suite de la ruine du premier royaume burgonde, « les Alamans germanisèrent les contrées situées autour de Soleure, entre l'Aar et le Jura, Bienne, la rive droite du lac de Bienne et de la Singine, l'Oberland bernois (excepté peut-être la vallée de Gessenay), enfin la partie la plus reculée du Valais jusqu'au district de Brigue (inclus) ». Après 1032, lorsque la Suisse fut rattachée à l'empire germanique, la germanisation gagna la contrée située entre Fribourg et la Sense (à l'est), le val de Gessenay, et une grande fraction du Valais (districts de Rarogne et de Viège, vallées de Saas et de Zermatt[2]). Enfin du XV[e] au XVIII[e] siècle, l'allemand s'avance, au nord, jusqu'aux lacs de Morat et de Neuchâtel, et gagne au sud le district de Loèche, Sion et Bramois. — Les dates ne doivent être considérées que comme des points de repère : à mon sens, M. Gauchat semble accorder une

1. Le sud-est de la Suisse est également resté roman jusqu'à nos jours (dialectes roumanches et ladins dans les Grisons), après avoir encore fortement reculé peu à peu devant l'allemand au début du moyen âge, les dialectes roumanches se rejoignaient par le Saint-Gothard aux parlers romans du Valais.

2. Zermatt était encore roman au XII[e] siècle.

influence trop directe, une répercussion immédiate exagérée aux événements politiques sur la germanisation. Le déplacement de la limite fut progressif, et s'il s'accéléra à certaines époques, il ne procéda point par secousses brusques depuis les grandes invasions. Les actions politiques et littéraires ont eu une influence très grande sur le développement de la *culture* française ou allemande, — mais bien moindre et infiniment plus lente sur le recul de la frontière linguistique.

A l'heure actuelle le français — par lui-même ou par les dialectes romans — occupe donc, en Suisse, le Jura bernois, les cantons entiers de Neuchâtel, Vaud et Genève, les deux tiers environ (ouest et sud) du canton de Fribourg [1], et un peu plus de la moitié (ouest) du Valais. Mais le recul du français s'accentue encore de nos jours, surtout dans la région de Morat, où il est très rapide. Les résultats des derniers recensements sembleraient prouver le contraire : d'après ces documents, de 1888 à 1900, les habitants de langue allemande auraient diminué de 714 à 698 p. 1000, tandis que les Suisses français gagnaient 2 p. 1000, et les Suisses italiens 12 p. 1000. L'invraisemblable accroissement de l'élément italien [2] suffirait seul à faire suspecter ce document. Mais il est établi en outre que le snobisme — en Suisse comme en Bel-

1. Fribourg est linguistiquement coupé en deux : une moitié de la ville parle allemand, l'autre français. Là le français semble en progrès, comme dans tous les grands centres urbains où le français et le germanique sont en contact.

2. On l'a expliqué par une forte immigration d'ouvriers italiens, provoquée par les travaux du Simplon.

gique[1] — a faussé les résultats, et que de nombreux habitants de langue allemande se sont fait inscrire comme Français, parce que c'est une langue mieux portée. Défions-nous des recensements!

La réalité est tout autre. D'après le témoignage d'un maître de la dialectologie, M. Gilliéron, qui a étudié la question sur place, — en cinquante ans, sur le bord du lac de Morat, la frontière s'est déplacée de dix kilomètres à l'ouest aux dépens du français. La limite tracée, il y a une dizaine d'années, par M. Zimmerli n'est déjà plus exacte. Les causes de ce phénomène sont incontestablement ethniques : les populations françaises se fondent, se dissolvent dans les Allemands qui envahissent pacifiquement le territoire, se multiplient, créent de nombreuses familles, tandis que les familles françaises s'éteignent, disparaissent. La langue ne peut regagner le terrain perdu par la race. Tout le long de la limite, de nombreux villages ont une population mixte, non pas véritablement bilingue, mais nettement partagée en deux camps : certaines familles parlent uniquement le français, les autres exclusivement l'allemand — tout en comprenant, en général, la langue voisine. Or partout l'élément germanique est en progrès numé-

1. M. Onésime Reclus — qui est cependant tout l'opposé d'un flamingant — a reconnu lui-même cette tendance en Belgique (article précité). Et il ajoute ces lignes très justes (p. 6) : « D'un recensement à l'autre, la limite du français et du flamand n'a pour ainsi dire pas varié. Le flamand ne recule *plus* [il faudrait dire *pas*] son territoire propre, sauf à Bruxelles et environs; mais, chaque année, plus de Flamands acquièrent l'usage du langage dont le wallon n'est qu'un dialecte ».

rique constant. « Nous nous germanisons », disait à M. Zimmerli l'instituteur de Courgevaud[1] — et bien d'autres avec lui.

Les faits ethniques qu'on relève tout le long de la limite linguistique sont du plus haut intérêt. Ils tendent à prouver que non seulement deux masses linguistiques sont en contact, mais deux races, deux peuples — Gallo-Romains et Germains — qui n'ont pas fusionné, même sur leurs frontières, depuis l'époque des grandes invasions. Si le français a hérité du prestige du nom et de la civilisation latine, si son pouvoir d'action et de rayonnement est incontestablement supérieur à celui de l'allemand, il n'en est pas moins vrai, malheureusement pour nous, que la vitalité, la force d'expansion de la race germanique est supérieure à celles des races latines, et que le *Drang nach Westen* (la poussée à l'ouest) s'affirme aussi nettement que le célèbre *Drang nach Osten* (la poussée à l'est).

Laissons dans le Valais la limite germano-romane, qui remonte vers le nord-est pour séparer l'allemand du roumanche : luttes trop lointaines pour intéresser le français, et en dehors de son rayon d'action. En suivant vers le sud la crête des Alpes, nous

1. Zimmerli, *op. cit.*, t. II, p. 40. Même en plein pays roman, il y a d'importantes colonies allemandes à Delémont, Porrentruy, Saint-Imier, etc.

rejoignons la frontière politique franco-italienne, qui ne constitue à aucun degré — je l'ai déjà dit — une frontière linguistique. Si l'on va, par exemple, de Lyon à Turin, on passe insensiblement, par une série d'intermédiaires, des patois du Dauphiné et de la Savoie à ceux du Piémont : il n'y a aucune solution de continuité entre les parlers des vallées d'Aoste, et de Suse, d'une part, et ceux du Faucigny, de la Maurienne, du Briançonnais ou du Queyras. Même peuple, même race, mêmes caractères linguistiques généraux sur les deux versants des Alpes. Les limites phonétiques importantes ne suivent ni la crête des montagnes glaciaires, ni aucune frontière politique, ancienne ou récente : elles se dirigent au contraire, pour la plupart, du sud-ouest au nord-est [1].

La question, pour le français, se pose sous un tout autre aspect : la lutte, ici, consistera en une rivalité d'influence avec l'italien. Dans les Alpes occidentales, lequel des deux idiomes s'est superposé aux patois pour devenir la langue littéraire du pays? Dans quelle région l'un ou l'autre a-t-il triomphé? Les zones d'influences se sont-elles déplacées avec les siècles? Telles sont les questions à résoudre.

Remarquons d'abord qu'au point de vue linguistique la partie était égale. Les patois des vallées alpestres sur le versant occidental ou oriental — d'Aoste et de Suse comme de Digne ou de Briançon

1. Voir l'article de M. Rousselot sur l'amuïssement de l'*s* dans les Alpes, et la carte annexée, dans les *Mélanges Gaston Paris*.

— sont aussi éloignés de l'italien que du français : le Toscan a autant de peine que le Parisien à comprendre un patois du haut Piémont.

Cependant, l'italien avait un avantage géographique incontestable : car sa patrie d'origine, la Toscane, est bien plus près que Paris de la crête des Alpes occidentales.

Néanmoins, c'est le français qui prit d'abord l'avance, en dépit de l'incomparable éclat que jeta la littérature italienne dès l'aube du XIVe siècle, avec des noms comme Dante, Pétrarque et Boccace, qui laissaient à cent coudées derrière eux les écrivains français de la même époque. Il est vrai que le génie littéraire — souvent mal apprécié par les contemporains — ne contribue pas toujours à l'expansion d'une langue. Malgré le talent de ses poètes et de ses prosateurs, l'italien, au déclin du moyen âge, eut une influence bien inférieure à celle du français[1], qui était son aîné dans la littérature par les œuvres si populaires des chansons de geste et des trouvères. D'ailleurs — fait capital — le français était la langue d'une nation puissante; le toscan, au contraire, n'était pas une langue nationale, au sens large du mot : l'influence politique des républiques toscanes était nulle au delà de l'Apennin. Quoi qu'il en soit, le français devint la langue littéraire des États primitifs de la maison de Savoie et non pas seulement

1. Brunetto Latini écrivait en français, parce que disait-il, « c'est une parleüre plus delitable et plus commune à toutes gens ».

dans la Savoie actuelle; mais franchissant les monts, il déborda en Italie, s'installant dans la vallée d'Aoste, le val de Suse, Pignerol, les vallées vaudoises. La maison de Savoie ne s'italianisa que lorsque, Turin devenu le centre de ses états, ses ambitions refoulées du côté de la France se donnèrent libre cours dans la péninsule. Mais jusqu'en 1870, l'influence de l'italien, à part la région méridionale, s'arrêta au pied des Alpes : le « toscan », comme on le disait alors, n'était pas plus compris, dans les campagnes de Suse et d'Aoste, que l'espagnol ou le portugais[1].

C'était là, évidemment une situation paradoxale, le jour où l'unité italienne était constituée, avec Rome pour capitale et le toscan pour langue nationale. Les hommes d'État italiens comprirent qu'il fallait à une nation unie une seule langue littéraire : et la politique vint ainsi battre en brèche l'influence du français sur le versant oriental des Alpes. L'annexion de la Savoie et du comté de Nice détermina cette décision. L'Italie n'a pas manqué de remarquer que les sympathies des Savoisiens pour la France et la facilité avec laquelle le pays devint français, avaient pour cause principale la diffusion de la langue française dans cette région. Désormais l'enseignement de l'italien fut substitué dans les écoles à l'enseignement du français, qui était encore donné dans plusieurs

1. C'est pour cette raison que M. Gilliéron a compris dans son *Atlas linguistique de la France* les vallées d'Aoste, de Suse et les vallées vaudoises.

vallées du versant oriental[1]. Les effets de cette mesure n'ont pas tardé à se faire sentir. Quiconque parcourt aujourd'hui la vallée de Suse, par exemple, assiste à ce phénomène curieux : les vieillards parlent beaucoup plus couramment le français que les jeunes gens; par contre ils s'expriment rarement (et très mal) en italien. En revanche, la génération qui a été à l'école depuis 1870 a pour langue fondamentale l'italien (en dehors et au-dessus du dialecte) : le français ne s'ajoute que par surcroît, comme langue seconde. Notre langue, depuis une trentaine d'années, voit donc sa zone d'influence reculer jusqu'à la crête des Alpes[2].

Des faits similaires ne se sont pas produits sur la frontière franco-espagnole. A l'ouest, la langue basque forme un état-tampon; au centre la chaîne des Pyrénées est restée une barrière immuable entre les deux peuples et les influences rivales — littéraires,

1. Un fait peu connu en France, prouvera combien la langue française, il y a une quarantaine d'années, était encore profondément enracinée dans ces régions : d'après une disposition spéciale du *Statuto* (la charte constitutionnelle d'Italie), les députés des provinces d'Aoste, Suse, Oulx, Fénestrelle, Pignerol, avaient le droit de parler en français à la tribune du Parlement italien. Cette curieuse disposition est tombée, depuis longtemps, en désuétude.

2. Le fait, que j'ai constaté sur place, a été aussi relevé par M. Paul Melon, dans sa brochure *Le Français dans les vallées vaudoises du Piémont* (Dôle, 1900). L'auteur est fâcheusement animé d'un esprit d'hostilité envers le Gouvernement italien, que je ne puis guère m'expliquer en la circonstance : il est pourtant assez naturel qu'une grande nation, unie et homogène comme l'Italie, travaille à assurer la suprématie de sa langue nationale sur son territoire, et l'enseigne dans ses écoles. Agissons-nous autrement en France?

linguistiques et politiques — de Paris et de Madrid. A l'est, les phénomènes se compliquent par l'entrée en scène d'un troisième élément : le catalan, en effet, au-dessus des dialectes, a une langue littéraire qui s'imprime et s'écrit couramment et qui a même eu récemment sa « renaissance », parallèlement à une résurrection du régionalisme catalan. Les parlers catalans débordent sur le territoire français, et occupent le département des Pyrénées-Orientales, au nord duquel ils se fondent dans les parlers de langue d'oc : mais en France, ils sont tombés de bonne heure au rang de patois. En Espagne, il n'en est pas ainsi : le catalan s'oppose à l'espagnol — le « castillan » comme on dit au delà des Pyrénées — et, même comme langue seconde, le français vient souvent concurrencer l'espagnol. L'influence de la langue française est très grande en Catalogne, et elle n'a fait que s'accroître depuis un demi-siècle : mais son histoire reste encore à écrire.

Le rayonnement du français s'est d'ailleurs exercé avec une égale puissance sur toutes les régions limitrophes. Si le français, comme langue maternelle, recule généralement sur la frontière germanique, en tant que langue littéraire il fait partout des progrès constants. La culture française conquiert sans cesse de nouveaux adeptes. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le remarquer, la langue française est un symbole

d'élégance, d'éducation, de civilisation supérieure : elle est le langage préféré des classes cultivées.

En Belgique elle a le grand honneur d'être le drapeau du libéralisme. Il est bien évident que le flamand, comme langue littéraire, n'a aucune chance de résister au français, en dépit des deux mouvements flamingants qui se sont produits au XIVe siècle et à la fin du XIXe. La grande majorité des Wallons ignorent le flamand, dont ils n'ont que faire; au contraire, en dépit de certaines résistances intéressées, les Flamands apprennent de plus en plus le français, dont la connaissance se répand du fait des écoles, du livre du journal, de la caserne. Hors de la Belgique, le flamand n'est compris nulle part : aussi est-il fatalement destiné à tomber tôt ou tard au rang de patois [1].

En Alsace-Lorraine, avant l'annexion, la France n'avait rien fait — ou presque — pour répandre la connaissance du français dans la région de langue allemande. Il semblerait que ce fait aurait dû hâter la germanisation. Il n'en est rien. De l'aveu de tous ceux qui se sont occupés de la question — même en Allemagne — spécialistes, romanciers, journalistes ou simples observateurs [2] — jamais le français, en dépit des efforts du gouvernement allemand, ne s'est autant parlé que de nos jours. La culture française

1. Voir l'article déjà cité d'O. Reclus, particulièrement pp. 6 et suiv.

2. Voir notamment Maurice Barrès : *Au service de l'Allemagne*; René Bazin : *Les Oberlé*; les enquêtes de MM. Masson-Forestier dans *Le Temps*, Frédéric Régamey dans *La Liberté* (en 1905), etc.

là aussi fait des progrès : par réaction contre l'annexion, d'abord, et comme preuve de sympathie envers la France; mais aussi en vertu de cette attraction irrésistible qu'exercent, au delà des frontières, la langue et la civilisation françaises. Les Allemands eux-mêmes, et les plus chauvins, n'échappent pas à la contagion, même en Alsace, et surtout hors l'Alsace. Dans les provinces rhénanes l'usage du français, comme langue seconde, est extrêmement répandu[1] : c'est une marque de bon ton. De même en Bade et Wurtemberg.

Le même fait s'observe en Suisse, où nulle action politique ne vient entraver le libre jeu des phénomènes linguistiques[2]. On parle beaucoup plus le français dans la Suisse allemande que l'allemand dans la Suisse française. Dans le canton du Tessin, où la langue littéraire est l'italien, c'est toujours le français qui tient le deuxième rang, et qui joue, de préférence à l'allemand, le rôle de langue seconde[3]. Sur la frontière romano-germanique, des villages, allemands de langue, gardent encore pendant longtemps un curé (ou un pasteur) et un instituteur français. Les habitants parlent allemand entre eux, mais ils veulent

1. Voir Jules Huret, *Rhin et Westphalie*, *passim*.

2. La « question des langues » — qui n'existait pas jadis — s'est cependant posée depuis quelques années, avec une certaine acuité, sur le terrain de la politique et des rivalités de races (Voir René Henry, *La question des langues en Suisse*).

3. Les habitants de cette région sont étonnamment polyglottes : à Lugano, dans tous les magasins, les vendeuses parlent couramment quatre langues — italien, français, allemand, anglais — sans compter le dialecte.

qu'on enseigne le français à leurs enfants et qu'on leur fasse le sermon ou le prône dans cette langue. Des villages allemands, à l'est de Neuchâtel, ont demandé qu'on leur rendît le pasteur et l'instituteur français que le Gouvernement cantonal — croyant leur être agréable — avait remplacés par des fonctionnaires de langue allemande. D'après M. Zimmerli[1], à Meyrier (en 1895), quoique les deux tiers de la population fussent allemands, le prêtre prêchait toujours en français; à Courgevaud (267 Français contre 221 Allemands), l'instituteur faisait la classe en français, et « le plan d'études ignore l'allemand ».

Enfin dans l'Italie nord-occidentale — si intelligente et si travailleuse — le français, comme langue seconde, se répand de plus en plus. Partout on le comprend, dans beaucoup de régions les populations rurales ou ouvrières le parlent assez facilement, surtout sur la Riviera, et dans le Piémont où l'émigration temporaire, en France, de nombreux ouvriers facilite sa diffusion.

1. *Op. cit.*, t. II, p. 42.

CHAPITRE II

La disparition des patois de France et l'étude des parlers populaires.

C'est une vérité connue de tous que les patois de France sont en voie d'une disparition rapide. Si dans certaines régions — le Midi notamment — ils paraissent encore offrir une résistance sérieuse aux assauts perpétuels du français, leur vitalité est plus apparente que réelle, car ils sont profondément minés par le travail de sape incessant de la langue officielle, qui s'insinue partout, du vocabulaire à la syntaxe. Que dire du Nord et du Centre, où les anciens parlers indigènes se désagrègent, se dissolvent avec une extraordinaire rapidité? A l'heure actuelle, dans un rayon moyen de cinquante lieues autour de Paris, les patois ont totalement disparu, et le linguiste qui veut en retrouver quelques vestiges, doit se livrer, si l'on peut dire, à un minutieux — et souvent stérile — examen microscopique des français régionaux, où de loin en loin il peut recueillir une survivance intéressante des formes primitives. Pour rencontrer des patois vraiment sains et vigoureux, il faut aller

jusqu'à la pointe du Cotentin, dans les Vosges ou dans la Belgique wallonne.

Donc les patois s'en vont. C'est un fait contre lequel il serait puéril et vain de récriminer; c'est une évolution sociale nécessaire, que le savant doit constater, quels que puissent être ses regrets, sans avoir l'inutile prétention de l'enrayer. Mais au moins, avant leur disparition, la science aura-t-elle étudié et catalogué les patois dans le vaste herbier national que souhaitait Gaston Paris? Nous ne posséderons jamais trop d'éléments qui nous permettent d'étudier dans ses multiples manifestations la parole humaine, pour négliger bénévolement ceux qui sont à notre portée. La linguistique aura-t-elle sauvé de l'oubli ces matériaux et ces documents précieux? On ne peut malheureusement répondre par l'affirmative. Les philologues se sont mis à l'œuvre trop tard et surtout en trop petit nombre. Les travailleurs locaux, mal préparés, sans direction, ont gaspillé à peu près en pure perte leur temps et leurs efforts. Et le linguiste ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse à la pensée que nos patois vont pour la plupart emporter avec eux dans la tombe leurs secrets et leurs richesses[1].

1. « Il n'est point de patois, si obscur et si humble qu'il paraisse, qui ne devienne précieux aux yeux de l'historien et cher à un patriotisme intelligent, si nous songeons que chaque dialecte contient une portion de notre passé et représente une des facettes du génie national » (Michel Bréal).

Est-il encore besoin de rappeler l'intérêt de premier ordre qui s'attache à l'étude des patois? Un grammairien — qui n'était pas un linguiste — Charles Nodier, déclarait déjà, au commencement du siècle dernier :

« Tout homme qui n'a pas soigneusement exploré les patois de sa langue, ne la sait qu'à demi. »

Il est de toute évidence que, dans les recherches linguistiques, toutes les langues-sœurs issues d'un même tronc se prêtent un mutuel appui. Isolé, le français n'aurait jamais pu reconstituer son histoire avec la rigueur désirable. Malgré le secours de l'italien, de l'espagnol, voire du provençal classique, bien des points restaient encore obscurs : ils s'éclaircissent, pour la plupart, au fur et à mesure qu'on fait appel aux patois. Si tous les parlers romans étaient connus, la plupart des questions, qui déroutent aujourd'hui la sagacité des romanistes, se résoudraient d'elles-mêmes. Aussi les étymologistes les plus réputés de l'heure actuelle puisent-ils à pleines mains dans les patois.

Toute étymologie d'un mot français, qui ne s'appuie pas sur la comparaison des formes patoises, n'est qu'une hypothèse, qui pourra être, dans la suite, définitivement confirmée ou rejetée. Ainsi, pour citer un exemple entre mille, l'étude des patois de l'Est, où le mot est populaire, a ruiné l'étymo-

logie d'*omelette* qu'on voulait expliquer par l'ancien français *alemelle*. Il est impossible, aujourd'hui, pour un linguiste sérieux, de proposer une étymologie française, sans expliquer du même coup toutes les formes du mot (quand il y figure) que M. Gilliéron a relevées dans les huit cents patois gallo-romans de son Atlas linguistique. Pareil travail n'est pas aussi considérable qu'il le semble au premier abord, car, au lieu de se contredire, ces formes se complètent et s'expliquent les unes les autres.

Les matériaux que nous offrent les parlers populaires sont considérables, si on songe que pour une langue littéraire comme le français, il existe — ou plutôt il existait il y a un siècle — environ trente mille patois différents (à peu près autant que de communes). Seuls ils permettent d'utiliser, avec toute l'ampleur qu'elle comporte, la méthode expérimentale qui a rénové complètement la phonétique. La phonétique expérimentale aurait pu difficilement se constituer sans les patois, qui lui offrent la variété infinie dont elle a besoin pour étudier la gamme des sons de la parole, saisir sur le fait les transformations actuelles et reconstituer l'histoire des évolutions passées.

Les patois de France — depuis ceux du Roussillon et des Alpes-Maritimes, encore voisins de leurs origines latines, malgré les siècles qui les en séparent, jusqu'à ceux du Nord, dévorés et rongés par une activité phonétique incessante — nous présentent un aperçu simultané, dans l'espace, des phénomènes qui

se sont produits dans le temps à des époques très différentes, car les mêmes évolutions se renouvellent fréquemment à plusieurs siècles de distance. Ils rappellent les multiples espèces actuelles d'animaux, qui nous montrent en raccourci toutes les évolutions anciennes des formes vivantes, les unes très voisines des types primitifs, les autres représentant le résultat de sélections et d'hérédités combinées à l'infini.

Aux yeux du linguiste, le patois de chaque commune est une langue qui présente un intérêt non pas identique, mais équivalent à celui d'une langue littéraire. Les phénomènes généraux sont les mêmes : mais ils se présentent dans des conditions différentes. Les patois ne possèdent pas, comme le français, une longue suite de textes qui permette de suivre pas à pas leur évolution depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à nos jours. En revanche, ils ont échappé à toutes les influences littéraires et grammaticales qui sont venues si souvent troubler le libre mécanisme des langues nationales. Ils sont moins riches, mais plus purs d'alliage, en mettant de côté l'influence du français, qui est récente, et dont on peut facilement faire la part chez les parlers encore sains. Peu ou pas de flottement dans le lexique, dans la signification des mots, dans la prononciation, tandis qu'en français l'influence de l'orthographe et le mélange incessant, à Paris, d'individus originaires de toutes les provinces, ont produit le résultat opposé.

Moins complexes, plus faciles à étudier, les patois constituent un merveilleux instrument d'éducation

linguistique. Tous les linguistes d'aujourd'hui font grand cas des patois; la plupart se sont formés à leur école. Gaston Paris a fait fonder l'enseignement de la dialectologie, en 1883, à l'École des Hautes-Études; et quelques années plus tard, en 1888, dans un magistral discours prononcé au Congrès des Sociétés savantes, il montrait l'urgence de ces études, et conviait avec chaleur, on peut même dire avec émotion, les chercheurs et les érudits à apporter chacun « leur gerbe bien drue et bien bottelée ». Un des maîtres actuels de la philologie romane, M. Antoine Thomas, s'est formé en grande partie à l'étude des patois, et plus encore le fondateur de la phonétique expérimentale, M. Rousselot. Un latiniste de premier ordre, M. Louis Havet, se plaît à répéter qu'il doit ses connaissances en phonétique à l'étude des parlers de Guernesey. Un égyptologue même, M. Maspero, souhaitait à plusieurs reprises que ses élèves avant d'aborder l'égyptien, pussent auparavant étudier les patois.

L'accord, on le voit, est unanime à ce sujet entre philologues. Mais les vœux du monde savant n'ont été, malgré tous les efforts tentés, que bien incomplètement réalisés. Beaucoup de travaux, peu de résultats : tel est le bilan de ces trente dernières années. Il faut mettre à part, bien entendu, des œuvres hors pair comme l'*Atlas linguistique de la*

France de M. Gilliéron. Malheureusement on peut les compter.

En Allemagne, on a toujours attaché beaucoup plus d'importance que chez nous à nos patois : les phénomènes n'acquièrent-ils pas de l'intérêt en raison de leur éloignement? Gaston Paris me racontait naguère avec quel amour touchant le vieux maître Diez, de Bonn, collectionnait et dépouillait les petites brochures patoises qui lui étaient signalées.

L'étude des patois faisait partie, dès le début, du programme de la *Revue Critique* fondée, un peu avant la guerre de 1870, dans le but de rénover l'enseignement supérieur. Mais c'est seulement en 1883 que l'enseignement des patois fut officiellement inauguré en France, à l'École des Hautes-Études, par M. Gilliéron. L'ouvrage si remarqué de M. Gilliéron sur le patois de Vionnaz (Valais), avait prouvé que cette étude pouvait révolutionner la philologie romane. Et on ne s'était pas trompé.

La seconde date est celle de la soutenance de la thèse de M. l'abbé Rousselot à la Faculté des lettres de Paris en 1891. Cette fois, la Sorbonne elle-même ouvrait ses portes aux patois : mais il avait fallu une une œuvre de premier ordre pour les forcer. Un nouveau pas était franchi, car M. Rousselot, pour étudier son dialecte angoumoisin [1], s'était servi des appareils et des procédés de la phonétique expérimentale. Des

1. *Les Modifications phonétiques du langage dans le parler d'une famille de Cellefrouin*, Paris 1891.

horizons insoupçonnés étaient révélés aux chercheurs.

Depuis cette époque, l'enseignement dialectologique a été fondé, surtout par d'intelligentes initiatives locales, dans plusieurs facultés de province, notamment à Lille [1], à Aix [2] (fondations départementales), à Bordeaux [3] (fondation municipale). Les autorités locales ont compris l'intérêt qu'il y avait à étudier scientifiquement les parlers de chaque région. Malheureusement ces cours sont peu suivis : les maîtres n'ont fait que de rares disciples. A l'École des Hautes-Études, les trois quarts — en moyenne — des auditeurs de M. Gilliéron sont des étrangers : Allemands, Anglais, Américains, Slaves, Italiens et Roumains. N'est-ce pas profondément navrant pour notre amour-propre?

Les travailleurs locaux s'intéressent beaucoup aux patois et ont publié de nombreux travaux sur les parlers populaires de leur région. Ils sont pleins de zèle et de bonne volonté. Mais ils ne savent pas étudier les patois; ils ne veulent pas suivre les conseils et les directions des philologues; ils embrassent un

1. Cours de langues et littératures wallonnes et picardes.
2. Cours complémentaire de langue et littérature provençales.
3. Cours de langues et littératures du sud-ouest. — Il y a aussi à Toulouse un cours de langues et littératures méridionales qui, de fait, est exclusivement consacré au provençal (au sens large du mot).

horizon trop vaste et se livrent à des recherches auxquelles ils ne sont pas préparés. Aussi nous donnent-ils des ouvrages superficiels, pleins d'erreurs grossières, et à peu près totalement inutilisables, parce qu'ils pèchent par la base. Et pourtant, ils pourraient rendre à la science des services inappréciables, s'ils savaient se borner et défricher consciencieusement chacun son petit coin de terre.

Plusieurs idées fausses — toujours les mêmes — vicient ces publications. Hérésies linguistiques et mauvaises méthodes de travail, telles sont les causes qui stérilisent tant d'efforts dépensés presque en pure perte. Il y a des régions, en Auvergne notamment, où l'on s'imagine encore que le français descend en droite ligne du celtique!

Partout où il y a des patois indépendants, on croit encore fermement à l'existence du « dialecte ». Gaston Paris et M. Paul Meyer ont eu beau, depuis 1875, renverser par des arguments irréfutables les frontières imaginaires avec lesquelles on avait découpé arbitrairement la carte linguistique de la France, et montrer que l'ensemble de nos patois romans constitue une vaste tapisserie bigarrée aux nuances insensiblement dégradées, — ils ont parlé dans le désert pour les travailleurs locaux, qui ont l'ambition, dans un opuscule de cent ou deux cents pages, de nous présenter *le dialecte* de toute une province, alors que la vie d'un homme ne pourrait suffire à un tel travail! Comme chaque commune a son patois, et que la provenance des mots n'est presque jamais

indiquée, il en résulte un amalgame de formes et une incertitude d'origine, qui rendent inutilisables tous les documents réunis.

Lorsque le patois est plus voisin du français, un préjugé courant le représente comme du français corrompu, et on nous l'explique en le faisant venir de notre langue littéraire!

C'est un truisme de dire que les personnes qui ne possèdent pas une éducation linguistique suffisante, ne sauraient se livrer utilement à des recherches étymologiques. Malheureusement, eomme l'étymologie est peut-être la partie la plus séduisante — du moins en apparence — de la dialectologie, une semblable vérité n'est pas acceptée par les travailleurs locaux. Dès lors qu'ils possèdent quelque connaissance de la grammaire française, et qu'ils ont sous la main un lexique latin et un dictionnaire de vieux français, ils croient pouvoir s'aventurer impunément sur le terrain glissant de l'étymologie. Aussi trébuchent-ils à chaque instant... à moins que, de temps en temps, ils ne découvrent l'Amérique! Et ils pourraient faire œuvre si utile en se bornant à recueillir des matériaux, au lieu de se lancer dans des discussions philologiques qui ne sont pas de leur compétence!

Autre défaut déplorable : c'est de donner asile, à côté des mots qu'on a recueillis soi-même, à des termes envoyés par correspondance par des tiers, ou pris dans des publications de valeur linguistique nulle ou médiocre. Le dialectologue ne doit accepter

aucune forme, sans avoir vérifié lui-même et directement son existence. Sinon, toute compilation est sans valeur.

Enfin la transcription des mots laisse toujours à désirer. Pour noter scientifiquement une langue, il est indispensable d'adopter une orthographe phonétique : chaque son représenté par une lettre, et par une seule. Au lieu d'une graphie rigoureuse, on nous déclare, neuf fois sur dix, qu'on prend comme base l'orthographe française, plus ou moins arbitrairement modifiée pour les besoins de la cause. A chaque instant on nous dit : tel mot ou tel groupe de lettres se prononce comme en français. Et comme le français se prononce fort différemment suivant les régions, nous tournons dans un cercle vicieux, puisque nous ignorons la prononciation de l'auteur. Un Roussillonnais écrira, par exemple, que la finale de *finit*, dans son patois, se prononce comme dans le français *lit* : seulement il faut savoir que dans les Pyrénées-Orientales on dit un *litt*.

On est parfois découragé en constatant combien les efforts incessants des linguistes pour réformer les mauvaises méthodes de travail, sont inutiles et peu écoutés. Chaque année voit paraître, sur tous les points de la France, de nouveaux travaux sur les patois, aussi mal conçus que ceux qui les ont précédés, parce que leurs auteurs suivent toujours les mêmes errements. J'ai encore reçu, il n'y a pas longtemps, un prospectus m'annonçant la prochaine apparition d'un glossaire des patois de l'Anjou, avec

quelques extraits qui permettent de juger l'œuvre : mélange des formes, sans indication de provenance ni garantie d'origine, graphie détestable, interminables dissertations étymologiques puériles ou erronées. Et pourtant les deux auteurs, j'en suis convaincu, auraient pu faire œuvre excellente s'ils avaient simplement pris modèle sur les glossaires de Saint-Pol et de Bournois, de M. Edmont et de M. Roussey, et s'ils avaient suivi les conseils que tous les dialectologues, à la suite de M. Gilliéron, ne cessent de donner aux travailleurs.

Il ne faut pas, en effet, compter sur les linguistes pour dresser, avant leur disparition, l'inventaire des patois français : ils ne sont pas assez nombreux, et trop peu d'entre eux ont tourné leur activité du côté de la dialectologie. Le philologue, que ses études ont orienté vers les recherches de bibliothèques, répugne à l'enquête directe, sans laquelle on ne peut étudier les patois. Et même le voudrait-il que, pour des raisons d'ordre divers, il ne lui serait pas toujours possible d'aller passer des mois et des années dans les villages les plus reculés pour y vivre la vie des paysans : seul procédé qui permette de saisir sur le vif et dans leur cadre les manifestations complexes et délicates de l'activité linguistique des parlers populaires.

De telles enquêtes qui effarouchent au début les

bibliophiles habitués au travail de cabinet, ne tardent pas à devenir, d'ailleurs, très captivantes, comme celles de l'entomologiste ou du botaniste qui va chercher sur place, dans la nature, les secrets de la vie, jusqu'au bord des neiges et des précipices.

Le linguiste doit aussi aller découvrir dans son milieu la fleur sauvage, prendre son bâton de voyageur, se rendre dans les villages les plus reculés, écouter les paysans, se mêler à leur vie et recueillir de leur bouche les expressions pittoresques de leurs états d'âme, où tout un passé d'histoire se reflète parfois dans le raccourci d'un mot. Un crayon, un carnet et une bonne oreille, suffisamment exercée : voilà les seuls instruments dont on a besoin.

Et quelle joie lorsque, dans une bourgade perdue des montagnes, on découvre, par exemple, la survivance isolée d'un mot latin, épave échouée là et que partout ailleurs les invasions ont balayée. Je me souviens du plaisir que j'ai éprouvé lorsque j'ai retrouvé, il y a quelques années, dans un village d'Auvergne, un représentant du verbe latin *urgere* que tous les romanistes déclaraient, jusque-là, disparu depuis des siècles de l'Europe entière : j'avais entendu une vieille femme qui racontait comment elle avait *poussé* à l'écurie son veau récalcitrant, en employant — elle ne s'en doutait certes pas! — le même mot que Virgile, combien altéré cependant par dix-neuf siècles de générations rurales! Mais la phonétique, cette bonne fée des philologues, m'avait permis de reconnaître, à première audition, l'antique et clas-

sique *urgere* dans le rude et étrange *dourze* de la vieille paysanne. Je communiquai aussitôt ma trouvaille à mon regretté maître Gaston Paris, qui partagea mon plaisir et ma surprise

L'attrait de la découverte et de l'imprévu, qui surgit à chaque instant et oblige l'observateur à changer sans cesse ses batteries, est une grande source de satisfaction intellectuelle, et compense amplement les petites mésaventures qui peuvent surgir au cours de l'exploration. En voici deux particulièrement caractéristiques; elles m'ont été narrées par ceux qui en furent les involontaires victimes.

Un professeur de la Sorbonne, il y a une dizaine d'années, était allé faire une enquête dans le sud-ouest de la France : il cherchait à déterminer sur les lieux une limite linguistique. Pour interroger les paysans, il s'arrêtait dans les auberges des villages, et c'est ainsi qu'il fut amené, dans une petite commune de la Dordogne, à entrer dans le débit que tenait un maréchal ferrant. Après avoir posé quelques questions à l'hôte et à ses clients, et avoir noté sur son calepin les mots patois dont il avait besoin, il repartait vers le village suivant.

Cependant l'aubergiste-maréchal, intrigué par une enquête dont il ne pouvait évidemment saisir la portée scientifique, se demandait s'il ne venait pas d'abriter chez lui quelque dangereux malfaiteur. Il alla prévenir la gendarmerie, qui venait précisément de rece-

1. Voir *Notes étymologiques, Urgere* (*Romania*, 1899, p. 119).

voir des ordres sévères au sujet du maintien de la sécurité publique : c'était l'époque où le tsar Nicolas II allait faire son premier voyage en France. Plus de doute! on se trouvait en présence d'un anarchiste déguisé. Et le brigadier d'envoyer aussitôt à sa recherche un gendarme muni de solides menottes. Celui-ci ne tarda pas à rejoindre, dans la commune voisine, le pseudo-anarchiste qui, la conscience tranquille, se livrait à de nouveaux interrogatoires. Grand fut l'ébahissement du gendarme, quand, sur le vu de papiers authentiques, il reconnut qu'il était en présence d'un professeur de la Sorbonne. Il se confondit en excuses, et le maître se vengea fort spirituellement par une interview linguistique sur le représentant de la force publique, en l'interrogeant à son tour sur son patois.

Vers la même époque, un des créateurs de la dialectologie française, qui explorait les vallées italiennes des Alpes, était victime d'une méprise analogue qui faillit amener un incident diplomatique. Et pourtant il avait pris la précaution de se faire recommander au préfet de Turin, qui avait donné le signalement du savant à ses subordonnés, et leur avait même prescrit de se mettre à sa disposition.

Malheureusement les savants sont distraits. Celui-ci n'eut-il pas l'imprudence de s'asseoir un beau jour, sans y faire attention, juste en face d'un fort en construction aux environs de Suse, et... de prendre des notes! Il était aussitôt dénoncé au sous-préfet de Suse, et, le soir même, une escouade de carabiniers

venait, au grand effroi de son hôte, cerner la maison du brave curé où il était descendu.

Le maître eut beau montrer ses papiers, les carabiniers, ne connaissant que la consigne, firent une perquisition dans sa chambre. L'officier, tout joyeux, crut avoir trouvé le corps du délit en découvrant des cartes ponctuées de signes bizarres — les innocentes notations des limites linguistiques! Les choses se gâtaient, et le savant, pour prévenir son arrestation imminente, n'eut que le temps de faire prévenir le préfet de Turin, qui se hâta de donner contre-ordre et de tancer vertement son subalterne. Mais le consul de France était furieux, car le professeur avait une mission officielle, et il fallut l'intervention personnelle de celui-ci pour l'empêcher de porter la question devant le ministère des Affaires étrangères.

L'enquête dialectologique, on le voit, a ses risques. Mais ne constituent-ils pas, en somme, un attrait de plus?

Même dirigée par des hommes compétents, toute enquête par correspondance doit être radicalement condamnée, pour bien des raisons dont une seule serait dirimante. Le questionnaire qu'on prépare pour étudier les patois d'une région, n'est qu'une ébauche qu'il faut à chaque instant modifier : phénomène inévitable, puisqu'on explore l'inconnu et qu'on ignore ce qu'on trouvera. Le hasard, la vue des objets et des

choses permettent seuls à l'observateur de pénétrer dans la vie de la langue et des mots : ni la morphologie (flexions), ni la syntaxe ne peuvent être étudiées à l'aide d'un questionnaire, sous peine d'être déformées et faussées. Enfin les correspondants n'ont en général aucune éducation phonétique; leur multiplicité, — eussent-ils individuellement l'oreille bonne et bien éduquée, — faussera nécessairement l'ensemble des résultats. Et surtout ils n'offrent pas les garanties suffisantes : on ne peut savoir comment ils ont procédé pour répondre au questionnaire, s'ils sont originaires du village qu'ils habitent, et s'ils n'ont pas — ce qui arrive toujours — francisé les mots et mélangé les formes de patois voisins. — Aussi, depuis longtemps, les dialectologues sérieux ont-ils renoncé à ce genre d'enquête, qui était commode, mais absolument antiscientifique.

Dans ces conditions, il est facile de comprendre que les linguistes, à eux seuls, n'auront pas le temps de recueillir les épaves de nos patois avant leur naufrage complet. Ceux d'entre eux qui ont la chance d'être originaires d'une localité linguistiquement intéressante, et d'y avoir parlé le patois dans leur jeunesse, pourront étudier à fond ce petit coin de France et rayonner — s'ils en ont le loisir — tout au plus dans les limites d'un arrondissement. Cinq ou six « petites patries », à l'heure actuelle, ont été ainsi scientifiquement étudiées, souvent sur un territoire très restreint. Doublez, triplez le chiffre : c'est tout ce qu'on peut attendre des linguistes jusqu'au jour

où le glas des patois aura définitivement sonné. C'est bien peu.

Il existe aussi une œuvre d'ensemble, dont j'ai eu plusieurs fois l'occasion de parler : c'est l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, dont la publication entreprise depuis 1900, sera prochainement achevée. Des deux collaborateurs, l'un a parcouru toute la France, l'autre a colligé, classé les matériaux. Le travail préparatoire a demandé près de dix ans.

M. Gilliéron était un des élèves préférés de Gaston Paris. L'illustre philologue avait un flair merveilleux pour discerner chez ses disciples les aptitudes spéciales, et pour les diriger vers les terres inconnues à défricher. Il orienta M. Gilliéron vers les patois, comme il devait aiguiller plus tard M. Rousselot vers la phonétique expérimentale. Il savait apprécier l'utilité de ces langages rustiques, sur lesquels il a écrit de bien jolies phrases.

L'*Atlas linguistique de la France* est composé d'un millier de cartes, géographiquement identiques et représentant la France, — augmentée de quelques vallées italiennes des Alpes (vallées vaudoises, val de Suse, d'Aoste), de la Suisse romande et de la Belgique wallonne, — mais diminuée de la Flandre à dialecte germanique, de la Bretagne bretonnante et du pays basque[1], « ces trois coins de métal enfoncés dans les pays romans[2] ».

1. Pour la limite linguistique, se reporter au chapitre précédent.
2. Gaston Paris.

Un certain nombre de points, figurés par des numéros, — sept ou huit par département — indiquent les localités dont les patois ont été recueillis, tous par le même collaborateur, M. Edmont : celui-ci a consigné, avec une minutie scrupuleuse de notation[1], les réponses faites à un questionnaire très détaillé, préparé d'avance à la suite d'enquêtes préalables.

Chaque carte, spéciale à un mot ou à une forme grammaticale, est riche en enseignements. Par exemple, la carte d'*abeille* nous indique comment ce petit animal est désigné dans les diverses parties de la France. Nous retrouvons dans le Vendômois l'*avette* de Ronsard; nous apprenons qu'*abeille*, mot méridional, d'introduction relativement récente dans la langue, a supplanté à Paris le vieux français *ef* (*apis*) encore vivant dans quelques provinces reculées; nous saurons pourquoi les paysans du Nord ont confondu l'abeille avec son essaim. Que de mots charmants et savoureux apparaissent ainsi au chercheur!

Pour quiconque a écouté la parole du maître et a pu se livrer sur place à l'étude des patois, tous ces matériaux, ces documents précieux prennent une vie, une signification singulière. Leur interprétation crée une science nouvelle, la géographie linguistique, qui nous enseigne les péripéties des luttes entre les mots

1. Malheureusement le collaborateur ne valait pas le maître, ce qui explique comment l'atlas renferme des erreurs de fait, souvent graves, et qui ont été signalées à plusieurs reprises.

et les formes, poursuivies depuis des siècles dans toutes les régions de la France[1].

C'est là une vue d'ensemble précieuse, la seule œuvre comparative des patois de France que nous ayons à l'heure actuelle, et que, selon toute vraisemblance, nous posséderons jamais. Malgré l'énormité du travail, et l'intérêt scientifique des résultats, encore faut-il bien remarquer que les auteurs n'ont entendu poser que des jalons. Même dans les endroits explorés, ce ne sont pas quelques centaines de phrases qui peuvent nous faire connaître intégralement un patois. A plus forte raison l'enquête ne saurait-elle nous apporter aucune donnée précise sur l'état linguistique des régions intermédiaires. Il faut donc reprendre ce travail en sous-œuvre et analyser la masse hétérogène des patois, cellule par cellule, village par village.

*
* *

Cette œuvre, les travailleurs locaux sont les mieux placés pour la poursuivre : car la connaissance auditive et traditionnelle d'un patois, dans un pays où l'on a toujours vécu, constitue pour la récolte des matériaux linguistiques un avantage inappréciable auquel il est bien difficile de suppléer. L'observateur

1. Voir à ce sujet, Gilliéron et Mongin, *Étude de géographie linguistique : « scier » dans la Gaule romane du sud et de l'est*, Paris,

indigène ne sera pas induit en erreur et n'aura pas à se tenir perpétuellement en garde contre les réponses mensongères, fausses et extorquées. Il n'aura qu'à rassembler ses connaissances intuitives et à les préciser par des entretiens avec ses concitoyens. Mieux que personne, il pourra démêler les archaïsmes et les néologismes, la vitalité des mots, leur usage dans tel ou tel milieu. S'il est consciencieux, on pourra lui accorder toute confiance.

Que devra-t-il nous donner comme publications? Je n'hésite pas à déclarer nettement, avec tous les dialectologues, que son rôle devra se borner à faire le glossaire de son patois et de son patois seul, avec les annexes que j'indiquerai tout à l'heure : car, pour les patois voisins, nous verrions reparaître toutes les causes d'infériorité, signalées à l'instant. Et surtout, un glossaire sans étymologie ! Il n'y a aucune honte à ne pas être philologue : encore faut-il avoir la franchise de le reconnaître et ne pas empiéter sur le terrain des linguistes. Un glossaire, bien fait, du patois d'un seul village, avec les significations et l'emploi de tous les mots consignés dans des exemples *entendus* et non forgés, est une œuvre considérable, qui demande des années de travail, et qui présente pour son auteur, malgré son apparente aridité, un puissant intérêt. A la science, il rend de grands services en fournissant aux linguistes des documents sur lesquels ils puissent travailler avec certitude. On ne demande aux chercheurs indigènes que de réunir des matériaux, mais des matériaux irréprochables. A cette

condition, mais à cette condition seule, ils auront bien mérité de la linguistique.

Avant de commencer un tel travail, il est indispensable que le non-philologue se mette en rapports avec un phonéticien qui analysera avec lui les sons de son patois et lui indiquera la notation phonétique à suivre. Sinon, eût-il l'oreille très fine, il ne saurait faire de bon travail.

Au glossaire, il est à peu près indispensable d'ajouter un tableau des flexions grammaticales, facile à dresser. Il est intéressant d'y joindre un lexique des noms propres (noms de lieux et de terroirs, noms et surnoms de personnes), et un recueil de folk-lore (contes, chansons, etc.) qui sera toujours le bienvenu.

Un dernier mot à l'adresse des instituteurs. Il est de notoriété courante que — à quelques exceptions près — les instituteurs témoignent d'une assez vive hostilité à l'égard des patois. Ils les accusent de faire obstacle à l'enseignement de la langue française, et il ne se passe guère de mois sans qu'une revue pédagogique ne parte en guerre contre eux et ne prêche la croisade pour l'extermination des patois.

Tant d'efforts sont bien inutiles : les patois disparaissent, je l'ai montré, sans qu'il soit au pouvoir de personne de ralentir ou d'accélérer ce mouvement. Reste à savoir s'il ne serait pas préférable, tandis

qu'ils vivent encore, d'utiliser les patois plutôt que de leur jeter l'anathème. Comment! dans les régions à patois indépendants, l'instituteur a la rare fortune d'avoir sous la main une jeune population bilingue, et il ne sait pas en tirer parti! Mais c'est toute la méthode féconde de la grammaire comparée — placée à la portée des enfants — qu'il peut mettre en œuvre par la comparaison de deux langues, connue de ses jeunes auditeurs. Que d'enseignements grammaticaux, pour un maître avisé, y aurait-il à dégager d'une semblable comparaison! Certes le patois contamine le français des villageois (celui de l'instituteur compris), c'est de toute évidence. Mais justement quand on aura opposé les deux langues l'une à l'autre, l'amalgame entre elles deviendra presque impossible, et l'étude du patois, qui lui aura servi de repoussoir, aura servi à mieux faire connaître le français. Il ne s'agit pas évidemment d'initier les enfants aux mystères de la philologie : mais l'étude grammaticale du patois peut se faire avec autant de simplicité que celle du français, et la comparaison, qui jaillira d'elle-même, intéressera aussi vivement les écoliers qu'une leçon de choses.

On objectera que les instituteurs ne sont pas préparés à ce genre d'exercices. Sans doute : mais il serait si facile d'y remédier! Il suffirait de faire, dans chaque école normale, un petit cours très simple de grammaire comparée entre le français et les principaux types de patois du département! Quoique le latin ne figure pas dans les programmes, je ne vois

pas pourquoi on ne donnerait pas aux auditeurs quelques exemples des racines latines de notre langue et quelques notions très simples sur la grammaire historique, voire sur les lois phonétiques. Dites à un jeune Méridional que le latin *sapa* est devenu *sabo* dans sa région et *sève* en français ; montrez-lui comment, dans les mots similaires, l'accent tonique s'est toujours conservé ; comment l'*a* latin, resté *a* dans le Midi, est devenu *è* dans le Nord ; comment le *p* placé entre deux voyelles a abouti là toujours à *b*, ici toujours à *v* : faites-lui pressentir ainsi, par des exemples caractéristiques, la rigueur des lois phonétiques. Je suis certain que les élèves-maîtres prendraient goût rapidement à un tel enseignement, qui ouvrirait devant eux des horizons insoupçonnés, et que beaucoup d'entre eux, piqués par la curiosité, chercheraient à aller plus loin dans cette voie[1].

Dans tous les cas, ils auraient appris à mieux con-

1. Citons à ce propos quelques passages d'un intéressant article dans lequel M. Germouty, inspecteur primaire, — à peu près le seul parmi les éducateurs de l'école — a réagi contre la tendance générale dans les milieux scolaires, et a montré le parti que les instituteurs peuvent tirer des patois (bien qu'il conserve encore certains préjugés antilinguistiques à l'égard des patois du Nord qui seraient « du français déformé ») :

« D'ordinaire, dans la presque unanimité des écoles, le patois et le français sont séparés par une muraille d'airain. Dans l'esprit des enfants, ils se superposent sans se pénétrer jamais. L'enfant apprend d'instinct le langage du pays dans sa famille, et le français à l'école, sans chercher à voir les rapports qui peuvent exister entre eux. Et comme, la scolarité finie, c'est le patois qui l'emporte, les notions de français péniblement apprises ne sont pas même retenues par les liens ou les rapports qui auraient pu les joindre au parler rustique. Si, au contraire, à propos des principales règles de la grammaire, on fait des excursions habiles et

naître, à mieux enseigner leur langue, — et à parler eux-mêmes un français plus pur. Ce n'est point là un médiocre avantage, — quoiqu'il constitue un aspect un peu imprévu de la question des patois.

mesurées dans le domaine du patois, on peut éclairer, préciser, raffermir ou consolider la connaissance desdites règles.

« Lorsqu'on donne des notions de phonétique, on familiarise les enfants avec les sons longs et les sons brefs. Quels intéressants rapprochements on peut faire avec le parler vulgaire pour le plus grand avantage de la bonne prononciation française! C'est le moment de mettre en garde les écoliers contre les défauts de l'articulation locale, contre les fausses intonations, les changements de longues en brèves et réciproquement....

« A propos du genre, il existe parfois des différences sensibles entre certains idiomes provinciaux, ceux de la Marche, par exemple et la langue française. Le patois met au masculin les mots *armoire*, *dinde*, et au féminin les mots *sel*, *chanvre*, *lièvre*, *serpent*, *ongle*, *peigne*. Il convient d'attirer l'attention des enfants sur ces faits qui aident à expliquer certains passages d'auteurs classiques, comme ces vers de La Fontaine :

Il arriva qu'au temps où *la* chanvre se sème,
Elle vit un manant en couvrir maint sillon.

... « Avec les jeunes enfants, il est quelquefois peu commode de faire distinguer les participes passés des infinitifs de la première conjugaison. J'ai *parlé*; je vais *parler*. Changez par le patois; tout s'éclaire, le participe étant, dans mainte région, terminé par *o*, parl*o*, et l'infinitif par *a*, parl*a*.

« On pourrait prendre d'autres exemples même à propos de l'étude des mots invariables, et l'on arriverait toujours à cette conclusion : c'est que, pour l'enseignement de la grammaire, le patois n'est pas toujours un ennemi. Dans un assez grand nombre de cas, qu'il faut se donner la peine de déterminer, bien entendu, parce qu'ils varient avec les régions et les idiomes provinciaux, le parler du village peut aider à rendre les leçons concrètes et intéressantes et, par suite, les souvenirs plus nets et plus durables....

« Pour employer une expression courante *les patois peuvent servir de repoussoir au français*. C'est uniquement à cette condition que nous en recommandons l'usage. » (*Le Volume*, 1er février 1908, pp. 223-226).

On ne saurait mieux dire.

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉTUDE ET L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE

CHAPITRE I

La méthode linguistique.

Chaque science a une méthode distincte, suivant son but et ses moyens d'investigation : cette méthode devient consciente peu à peu, lorsque la science, sortie de la période de tâtonnements, est définitivement maîtresse d'elle-même et a obtenu une somme de résultats qui permet de cautionner la certitude de ses procédés de recherches. C'est au technicien, dans chaque ordre de connaissances, qu'il appartient de la dégager et de la synthétiser, après s'être instruit auprès des philosophes : car il y a des règles générales de méthode qui dérivent des lois mêmes de la pensée, et les différentes sciences sont trop étroitement solidaires pour pouvoir s'ignorer.

La linguistique emprunte des éléments à la psychologie et à la physiologie. De ses deux branches, l'une, la phonétique, étude des sons du langage, a un point de départ essentiellement physico-physiologique; l'autre, la sémantique, analyse les rapports entre les sons et les concepts. La phonétique, longtemps

négligée, — les anciens grammairiens l'ignoraient presque totalement — a ensuite attiré l'attention et les efforts de la grande majorité des travailleurs : aussi a-t-elle aujourd'hui singulièrement dépassé sa rivale par sa perfection scientifique et la rigueur de ses lois.

Comme toutes les sciences inductives, la linguistique part de l'observation des faits pour s'élever à la détermination des lois. A l'instar de la biologie, elle a sa statique, sa cinématique, sa dynamique.

Auguste Comte et Herbert Spencer, qui furent pourtant les contemporains et même les cadets des Grimm, des Bopp, des Diez, avaient oublié la linguistique dans leur classification des sciences. Mieux informés, les philosophes modernes lui ont assigné une place très précise dans les sciences sociales[1]. Mais ils ont attendu longtemps, jusqu'à une époque toute récente, de la part des linguistes un premier essai de synthèse générale qui vînt combler cette lacune dans la méthodologie des sciences.

Il serait faux d'en conclure que les linguistes aient

1. E. Goblot, *Essai sur la classification des sciences*, Paris, 1898, pp. 223-4. Mais les philosophes ignoraient encore à cette époque la science linguistique. M. Goblot en effet (*op. cit.*, p. 206), parlant d'« une science purement spéculative des conditions et lois générales du langage », ajoutait : « cette science, entrevue déjà, et commencée bien des fois, puis discréditée, abandonnée ou plutôt ajournée... » Ce n'était pas exact en 1898, ce le serait encore moins à l'heure actuelle, après les récents travaux de synthèse qui ont vu le jour. Mais ce passage suffit à prouver que les philosophes ont ignoré aussi longtemps les linguistes que les linguistes les philosophes.

travaillé sans méthode. Après s'être formée lentement, à la double lumière de la grammaire historique et de la grammaire comparée, cette méthode s'est surtout nettement dégagée depuis une trentaine d'années. C'est en 1878 que les néo-grammairiens, Brugmann et Osthoff[1], à la suite de Leskien, établirent nettement le concept de loi linguistique, qui existait déjà chez beaucoup de linguistes à l'état plus ou moins conscient, et posèrent l'analogie comme principe directeur des évolutions sémantiques. Ces affirmations furent vivement discutées avant d'être admises : encore aujourd'hui elles ne sont pas unanimement acceptées.

Des événements importants se sont également produits dans le domaine de l'observation des faits. La nouvelle école, qui donne le pas à la langue parlée sur la langue écrite, a ouvert toutes grandes les portes de la science aux patois, si longtemps et si injustement dédaignés. Et tandis que les uns élargissaient ainsi à l'infini le champ d'études, d'autres — parfois les mêmes — renouvelaient la méthode d'observation : la création de la phonétique expérimentale[2] fut une véritable révolution, féconde en heureux résultats; peut-être l'application de la psychologie expérimentale produira-t-elle le même effet pour la sémantique

Mieux outillée et plus consciente de ses moyens, la

1. *Morphologische Untersuchungen*, Leipzig, 1878-1880.

2. Abbé Rousselot : *Les Modifications phonétiques du langage dans le parler d'une famille de Cellefrouin*, Paris, 1891 ; — *Principes de phonétique expérimentale* (en cours de publication).

science peut désormais aspirer aux synthèses. L'effort vers la synthèse est certainement une des tendances les plus caractéristiques de la linguistique au début du xxe siècle. Fait curieux : le même phénomène s'était produit cinquante ans auparavant. Les premières découvertes de la science avaient été si rapides et si nombreuses qu'on n'avait pu résister au désir de coordonner et de grouper les faits. Les erreurs et les imperfections de ces généralisations un peu hâtives — qui eurent cependant leur utilité et révélèrent chez leurs auteurs une grande puissance synthétique — avaient si vivement frappé leurs successeurs que, pendant un demi-siècle, on resta confiné dans l'analyse la plus minutieuse et la plus rigoriste, absolument indispensable pour donner à la science des assises définitives et inébranlables. Un esprit comme Gaston Paris ne dédaigna pas, pour montrer la constance des lois phonétiques et la rigueur de la méthode, d'analyser un à un — travail colossal — tous les mots de la langue française où la voyelle tonique provient d'un ŏ latin. Sur cette enclume rigide, la linguistique — la phonétique surtout — s'est forgé un outil bien trempé qui permet désormais de reprendre l'œuvre de synthèse. On peut juger du chemin parcouru en comparant la grammaire de Bopp (1833-1849) à l'*Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes* de M. Meillet (1903), et, dans un domaine un peu plus restreint, la Grammaire des langues romanes de Diez (1857) à celle de M. Meyer-Lübke (1890-1900). Moins téméraires que leurs devanciers,

les linguistes actuels n'affirment que lorsqu'ils possèdent la certitude scientifique : aussi sont-ils assurés, pour les parties de l'édifice qu'ils construisent, de faire œuvre solide et durable.

Parallèlement, la philosophie de la linguistique a séduit, depuis quelques années, les maîtres de la science. Pour ne citer que les œuvres les plus caractéristiques, les *Antinomies linguistiques*, de V. Henry (1896), envisagent quelques-unes des plus graves questions que la science du langage soit appelée à résoudre ; la *Sémantique* de M. Bréal (1896) s'efforce, pour la première fois, de grouper autour de quelques principes généraux les faits sémasiologiques si complexes et si touffus ; *Die Sprache*, de M. Wundt[1], est l'analyse remarquable des mêmes phénomènes effectuée par un psychologue de haute valeur.

Les philosophes, toutefois, reprochent aux linguistes de ne pas être suffisamment venus chez eux : critique en partie fondée, qui explique peut-être la répugnance, la froideur des linguistes à l'égard de la synthèse méthodologique. C'est aussi pour cette raison — sans parler des lacunes encore imparfaitement comblées — qu'ont surgi entre philosophes et linguistes des antinomies — pour employer l'heureuse expression du regretté Victor Heury — résolubles, semble-t-il, par un travail en commun. Là encore les linguistes se sont trop isolés, moins encore

1. *Voelkerpsychologie*, Ier Band : *Die Sprache* (Leipzig, 1900, 2e éd., 1905). — A citer aussi en Allemagne l'ouvrage fondamental de H. Paul, *Prinzipien der Sprachgeschichte*.

des psychologues que des logiciens. Pour ne citer que deux faits capitaux, sur lesquels je reviendrai, philosophes et linguistes ne sont d'accord ni sur la constance des lois phonétiques, ni sur l'inconscience des phénomènes sémantiques.

Ce n'est que tout récemment qu'on a songé à confronter les méthodes d'induction avec les faits phonétiques : et pourtant il est bien évident que, philosophiquement, une loi de succession n'a aucune certitude tant que la valeur de l'induction n'est pas légitimée, et tant que le rapport entre l'antécédent et le conséquent n'est pas logiquement et rigoureusement déterminé. Or précisément, en linguistique, des quatre méthodes classiques de Stuart Mill, les deux plus importantes, qui conditionnent presque toutes les lois physiques, celles de différence et des variations concomitantes, sont radicalement inapplicables : la première, parce que, dans le domaine des faits linguistiques, deux causes différentes peuvent engendrer des effets identiques; la seconde, parce qu'un fait linguistique est ou n'est pas, mais n'est point susceptible de varier pour une époque et pour un milieu donnés. Restent donc la méthode de concordance et celle des résidus : la première, fort heureusement, appliquée à la phonétique, acquiert une perfection qu'elle n'atteint jamais dans les sciences physiques, car, les mots étant composés d'un nombre limité de sons, il est possible, dans la très grande majorité des cas, d'isoler absolument le couple des deux phénomènes (antécédent-conséquent) sans

craindre, comme en physique, d'avoir négligé des éléments inconnus qui auraient pu agir à notre insu[1].

Il faut donc souhaiter une coopération plus active entre linguistes et philosophes, et encourager les efforts des travailleurs qui s'orientent dans cette direction.

L'observation des faits devient de plus en plus précise et minutieuse : il ne saurait y avoir aucun excès dans ce besoin d'analyse ; on ne peut apporter trop de rigueur dans l'observation.

En phonétique, on a décomposé les mots en sons : chaque son a été d'abord déterminé par la méthode auditive. Mais l'analyse est allée plus loin et, comme la cytologie après l'histologie, elle a disséqué et regardé au microscope, toujours plus grossissant, ces cellules linguistiques qui paraissaient d'abord des éléments primordiaux d'une unité indivisible. La phonétique expérimentale, appliquant à la phonétique la méthode graphique de Marey, a montré que chaque son du langage est une synthèse de phénomènes fort complexes : elle a analysé les nombreux organes qu'il met en jeu successivement ou simultanément, la nature de leurs mouvements, la position des points d'articulation, l'intensité des pressions exercées par les muscles, la puissance du courant d'air expiratoire buccal

1. Cf. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique*, 1906, pp. 117 et suiv.

ou nasal, les vibrations laryngiennes, dont les courbes ont été géométriquement et algébriquement déterminées [1]. La voyelle ou la consonne varie en outre pendant le court espace de sa durée : la nature du son est différente suivant qu'on envisage le début, le milieu ou la fin de son émission; elle diffère encore selon la place dans le mot, suivant le son qui précède ou qui suit. On voit quel immense champ d'action ouvre à la phonétique la méthode graphique, qui n'est encore qu'au début de ses découvertes.

Pareille révolution n'a pas encore été enregistrée par la sémantique : mais il semble qu'elle se prépare, et les travaux de MM. Thumb et Marbe [2], entre autres, annoncent une orientation dans la même voie. Cette association entre un linguiste et un psycho-physiologiste était particulièrement intéressante pour déterminer les conditions dans lesquelles se produisent les phénomènes analogiques. Les premières recherches des expérimentateurs ont consisté à prononcer successivement un certain nombre de mots devant différents sujets, en demandant à ceux-ci de leur dire chaque fois le premier mot qu'aurait évoqué en eux l'audition de chacun de ces vocables. Le temps écoulé entre la demande et la réponse était rigoureusement chronométré. On pouvait ainsi déterminer, sur un grand nombre de faits, dans quels sens s'exerçait l'analogie, et le degré de rapidité, suivant les cas, de

1. Voir ci-dessus, 2e partie, ch. I.

2. *Experimentelle Untersuchungen ueber die psychologischen Grundlagen der sprachlichen Analogiebildung*, Leipzig, 1901.

l'association des idées. De telles recherches sont fort intéressantes et seront certainement continuées.

L'étude des patois [1], dont la diversité infinie était nécessaire pour fournir une matière suffisante aux recherches de la phonétique — et le sera plus encore si l'on veut créer la sémantique expérimentale — cette étude, dis-je, a été poussée depuis quelques années, dans tous les groupes linguistiques, avec une rigueur scientifique qui lui avait longtemps fait défaut. Ce ne sont pas les travaux sur les patois qui manquent depuis un demi-siècle; mais, jusqu'à une époque très rapprochée de nous, ils étaient l'œuvre de travailleurs locaux inexpérimentés, et sans aucune connaissance de la méthode linguistique. En 1880, M. Ph. Wegener pouvait écrire que les études dialectologiques allemandes n'avaient encore rien donné. En 1893, M. D. Behrens rééditait ce jugement sévère pour les parlers romans [2], bien qu'il y eût, dès cette époque, deux ou trois ouvrages de haute valeur dans ce domaine. Depuis lors, la situation a changé. L'Allemagne, la Suisse, la Belgique ont ouvert de vastes enquêtes sur leurs parlers indigènes; en Italie, sous l'énergique impulsion de M. Ascoli, l'*Archivio glottologico* [3] a centralisé les recherches dialectologiques; en France, malgré les échecs successifs des revues consacrées aux patois [4], l'activité des dialecto-

1. Ci-dessus, 3e partie, ch. II.

2. *Bibliographie des patois gallo-romans*, trad. Rabiet, 2e éd., Berlin, 1893.

3. Publié à Turin et Rome depuis 1873.

4. *Revue des patois gallo-romans* (1886-1882); *Bulletin de la Société*

logues ne s'est pas ralentie : des régions importantes dans les Alpes, la Franche-Comté, l'Angoumois, la Basse-Auvergne, la Normandie, etc., ont été scientifiquement étudiées, et, dominant le tout, l'*Atlas linguistique* de M. Gilliéron [1] nous donne la remarquable synthèse d'une enquête générale sur la France romane. Il est bon de constater que c'est un Français qui, en ce moment, poursuit l'étude des dialectes navarrais et aragonais dans la paresseuse Espagne, et que c'est un Français aussi qui a donné le modèle d'une monographie de dialecte lithuanien, après une consciencieuse enquête sur les lieux [2].

D'une information devenue aussi vaste, on peut tirer dès aujourd'hui quelques conclusions générales. Si la variété des combinaisons linguistiques est infinie, celle des éléments et des procédés du langage l'est, par contre, beaucoup moins. On retrouve partout des phénomènes phonétiques et sémantiques similaires. Pareille constatation — qui ne saurait surprendre, puisque les facultés vocales et psychologiques de l'homme ne varient pas à l'infini et disposent de moyens somme toute limités — entraîne évidemment des conséquences importantes pour la linguistique historique et nous permettent d'inter-

des parlers de France (1893-1900); *Revue de philologie française* (consacrée aux patois, de mai 1906 à juillet 1907). Signalons la fondation, au début de 1908, de la Société internationale de dialectologie romane.

1. Paris, 1900-1908 (voir ci-dessus, p. 208).

2. R. Gauthiot : *Étude d'un dialecte lithuanien : le parler de Buividze*, 1903.

prêter les langues mortes avec plus de certitude scientifique, car il est bien vraisemblable que la variété historique des procédés linguistiques n'a pas été plus grande que la variété géographique actuelle [1].

Les linguistes ne sont pas tous d'accord sur les sens qu'ils donnent au mot « loi ». Pour la majorité d'entre eux, — c'était l'opinion de Victor Henry et c'est celle de la plupart des romanistes — la loi, suivant la définition des philosophes, est un rapport de nécessité entre deux phénomènes ou deux séries de phénomènes. Au contraire, M. Bréal, M. Meillet, M. Maurice Grammont dénomment lois les principes directeurs qui président à l'évolution des phénomènes : M. Meillet propose d'appeler « équivalences » les lois phonétiques, au sens strict du mot, telles que les entendent les linguistes du groupe précédent.

La première terminologie paraît préférable : il n'y a aucun motif pour que les linguistes donnent un sens particulier au terme de « loi », et abandonnent la définition précise et rigoureuse en usage chez les philosophes et logiciens, et acceptée par tous les savants. C'est celle que j'emploierai exclusivement.

Deux écoles sont ici en présence. La première, qui voit ses adeptes diminuer de jour en jour, et qui ne compte plus guère, à l'heure actuelle, qu'un nom de

1. Cf. ci-dessus, pp. 100-101, en ce qui concerne spécialement la phonétique.

haute valeur, M. Bréal, révoque en doute l'existence des lois linguistiques, « lois sans exceptions, lois aveugles[1] ». La nouvelle école, au contraire, à la suite des néo-grammairiens, affirme l'existence de lois linguistiques, aussi rigoureuses que les lois physiques ou chimiques — du moins dans le domaine de la phonétique.

Les lois phonétiques constituent en effet le type des lois linguistiques : sur ce terrain, les néo-grammairiens ont la victoire facile et leurs adversaires, malgré leurs réserves et un dernier reste de scepticisme, sont bien près de passer condamnation sur ce point, pour porter tous leurs efforts et chercher à reprendre l'avantage dans le domaine de la sémantique.

La linguistique, comme les autres sciences inductives, connaît des lois de succession et des lois de coexistence : les premières lui sont fournies par la grammaire historique, les secondes par la grammaire comparée. Les deux points de vue sont connexes et solidaires : mais le premier a le pas sur le second : la grammaire comparée n'est que la conséquence, le corollaire de la grammaire historique. Les véritables lois linguistiques sont donc les lois de succession.

Un exemple : *ié* tonique en français correspond à *e* provençal, à *ie* italien, à *i* lorrain, pour ne citer que ces quatre idiomes : voilà une loi de coexistence que nous enseigne la grammaire comparée. Mais cette loi n'a pu être établie qu'après que la grammaire

1. Bréal, *La Sémantique.*

historique eut déterminé dans chaque langue un rapport de filiation et de nécessité entre chacune de ces voyelles ou diphtongues et l'ĕ libre tonique du latin, dont elles dérivent l'une et l'autre, suivant l'idiome.

La loi phonétique est relative quant au temps et à l'espace, mais, dans son domaine limité, elle est absolue (ou constante), c'est-à-dire qu'elle n'admet aucune exception [1]. Par là elle diffère de la *règle* des anciens grammairiens, qui — par principe, pourrait-on dire [2] — avait des exceptions arbitraires, immotivées, sans raison d'être. La règle se proclamait en outre immuable : sortie, à l'origine, de l'usage, elle ne tardait pas à vouloir le régenter; niant l'évolution des langues, elle proclamait que ceci était bien, que cela était mauvais, une fois pour toutes; elle était donc éminemment antiscientifique.

La loi, au contraire, se borne à énoncer les rapports de nécessité qui relient les phénomènes : elle constate, rien de plus. Dans des circonstances identiques, les mêmes phénomènes peuvent avoir lieu à des époques et dans des milieux différents; mais il peut aussi se produire des phénomènes tout autres : et voilà pourquoi l'énoncé de la loi doit être strictement limité à une époque et à un milieu déterminés. Ainsi, à l'heure actuelle, dans de nombreuses régions de la

1. Pour plus de détails à ce sujet, voir A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique*, pp. 110 et suiv.

2. « Pour peu qu'on ait de sens et d'érudition,
On sait que chaque règle a son exception. »
(Boursault, *Le Mercure galant.*)

France, *k* se mouille devant *i* dans les mêmes conditions qu'au VII[e] siècle de notre ère. Par contre, la combinaison qu'on note phonétiquement *ly* est devenue *l* mouillé en latin vulgaire (*palea*, devenu *palya*, it. *paglia*, fr. *paille*), tandis qu'elle a suivi, en France, une tout autre évolution au moyen âge : le vieux mot *pàlie*, tiré vers le IX[e] siècle du latin *pallium* par un procédé savant, et prononcé *palye*, est devenu, non pas *paille*, mais *païle*, puis *poêle* (cordons du *poêle*), par métathèse des deux éléments *l-y*.

Un caractère assez curieux, au point de vue philosophique, nous est présenté par les lois phonétiques. Les logiciens enseignent que, dans les sciences inductives, — étant donnée une loi de succession entre deux phénomènes, l'antécédent et le conséquent, — l'antécédent est invariable et inconditionnel : en d'autres termes, le même effet est toujours produit par la même cause; la même cause produit toujours le même effet et suffit à le produire; — le tout en se plaçant, bien entendu, dans les conditions de la loi.

En phonétique, il en est autrement : l'antécédent est bien inconditionnel, mais il n'est pas invariable. Dans des conditions données, une cause déterminée produit toujours un même effet et suffit à le produire. Mais un même effet peut résulter de causes différentes. Par exemple, ī latin tonique donne toujours *i* en français (*fīlat*, *file*, etc.). Mais l'*i* tonique libre français peut provenir d'une autre cause, avoir un autre antécédent, soit *ĕ* latin suivi d'une palatale

(*lĕgere*, *lire*), soit *ē* latin procédé d'une palatale (*cēra cire*), soit *ŏ* suivi d'une palatale (lat. vulg. *cŏcere*, *cuire*). Ces diverses séries de sons, différentes à l'origine, ont fusionné, tout au moins en partie, à un moment donné. Ce caractère ne saurait altérer la valeur de la loi phonétique, l'inconditionnalité étant l'essence même du rapport de causalité.

Mais il y a une objection plus sérieuse contre la constance des lois phonétiques, que les linguistes ne soupçonnent pas, et qui paraît cependant très forte dans la bouche des philosophes [1]. Les linguistes savent et admettent depuis longtemps que les phénomènes d'analogie peuvent troubler le libre jeu des lois phonétiques. Ainsi l'analogie avec *goupil* (renard) a changé en *goupillon* le vieux français *guipillon*, qui, d'après les lois de la phonétique, aurait dû conserver son premier *i*. De tels phénomènes sont nombreux.

— Les lois phonétiques ne sont pas en faute pour cette raison, déclarent unanimement les linguistes. C'est un trouble occasionné par une cause extérieure, extra-phonétique, de même qu'en mécanique une cause externe peut faire dévier la trajectoire d'un corps, suivant l'heureuse métaphore de V. Henry.

— Pardon, ripostent les philosophes. La rigueur de la loi ne sera pas en jeu, s'il vous est possible de déterminer exactement dans quelles conditions le trouble se produit. Mais vous ne pouvez pas le déter-

1. Elle a été faite notamment par M. Egger.

miner, du moins actuellement (car, je le dirai dans un instant, on n'a pas encore établi de lois en sémantique). Donc les lois phonétiques ne sont pas rigoureusement constantes, puisqu'elles peuvent être mises en défaut sous l'influence de causes indéterminées, — comme les lois psychologiques, du fait de la liberté et de la volonté humaines.

Je ne crois pas cependant l'objection irréfutable, mais la question est à creuser. Il est dès à présent certain que l'argument tomberait du jour où il serait reconnu que les phénomènes analogiques obéissent à des lois.

Si les conditions phonétiques qui déterminent les changements des sons sont extrêmement complexes pour une langue donnée, en revanche ces conditions, malgré leur apparente complication, sont similaires dans les idiomes apparentés, et même dans la plupart des langues, parce qu'elles correspondent à des nécessités physiologiques. Ce parallélisme favorise les synthèses.

Les phénomènes se présentent sous un jour quelque peu différent sur le terrain sémantique : ici l'école de M. Bréal prend sa revanche et rencontre de nombreux adeptes. A l'heure actuelle, la majorité des linguistes ne croient pas à la possibilité de lois sémantiques. « Il n'y a pas de lois en sémantique, déclare un romaniste, M. Antoine Thomas[1], et l'on conçoit difficilement qu'il puisse jamais y en avoir. » Encore

1. *Nouveaux essais de Philologie française* (1905), p. 28.

plus catégorique, M. Schuchhardt affirme l'impossibilité absolue de la loi sémantique[1].

Cette dernière affirmation est vraiment trop catégorique : il semble d'autant plus téméraire de nier *a priori* la possibilité de la loi sémantique que la majorité des linguistes, comme je le montrerai bientôt, s'accordent aujourd'hui à reconnaître que les phénomènes sémantiques sont du domaine de l'inconscient : or les phénomènes inconscients, soustraits à l'influence de la volonté et du libre arbitre, obéissent nécessairement à des lois.

Les linguistes contemporains s'efforcent de plus en plus d'analyser avec précision les conditions qui déterminent les changements sémasiologiques, d'établir les principes directeurs qui président à ces transformations : c'est en procédant ainsi en phonétique qu'on est peu à peu arrivé à la détermination de lois. Est-il téméraire d'escompter pour la sémantique le même point d'aboutissement?

Dans les recherches de sémantique expérimentale que j'ai déjà citées, et qui me semblent du plus haut intérêt par l'orientation nouvelle qu'elles indiquent, MM. Thumb et Marbe espèrent arriver à ce but à l'aide de leur méthode. En partant de ce fait que, pour chaque sujet, il y a dans chaque cas un type dominant d'association d'idées, M. Thumb conclut que, à un moment donné, dans un lieu donné, on ne

1. *Litteraturblatt für germanische und romanische Philologie*, déc. 1902, compte rendu de l'ouvrage précité de MM. Thumb et Marbe.

peut admettre pour un groupe de formes donné qu'une seule espèce d'action analogique. Il s'agirait donc, pour établir des lois sémantiques, de déterminer le système d'associations qui domine dans un groupe linguistique à telle ou telle époque. — Cette théorie hardie — il fallait s'y attendre — a été vivement discutée. Elle semble bien en harmonie avec les tendances actuelles de la science.

A côté de la loi, qui constitue le théorème, la recherche étymologique nous offre le problème étymologique. Pour découvrir la loi, on a décomposé le mot en ses éléments constitutifs : il s'agira maintenant de recomposer le vocable et d'en rechercher l'histoire. Pour atteindre ce but, il faudra s'appuyer sur les lois : l'étymologie repose nécessairement sur la phonétique d'abord, sur la sémantique ensuite[1].

La recherche et l'étude des lois de succession forment la dynamique linguistique ; l'analyse de l'évolution des phénomènes en constitue la cinématique : nous allons l'envisager en abordant les grands problèmes de la science.

L'évolution continue des langues, phénomène évident, mais différemment interprété, soulève les plus graves problèmes qui dominent la linguistique.

1. A. Thomas, *Nouveaux essais de philologie française*, pp. 1-33.

Résolument phénoméniste, la science actuelle a écarté l'un d'entre eux, qui n'est pas de son ressort, et qui, pendant de longues années, a pesé lourdement sur la linguistique en menaçant de la stériliser : je veux parler du problème de l'origine du langage, abandonné aujourd'hui aux philosophes. Pour le linguiste, une langue ne naît pas, n'a pas de commencement : par contre elle peut mourir, c'est-à-dire sortir de la mémoire des hommes, soit que la population qui la parle vienne à être détruite, soit — cas plus fréquent — que les sujets parlants abandonnent leur langue pour en apprendre une autre, comme les Gaulois après la conquête de César, ou les Francs après leur installation en Gaule.

Les linguistes modernes sont même allés plus loin. Ils ont rejeté les théories, — naguère accréditées, puis ruinées par la science —, des « langues-mères », des « radicaux-primaires », des « racines fondamentales et spécifiques » au delà desquelles il n'y aurait plus rien. L'évolution des langues ne doit pas plus être bornée dans le passé que dans l'avenir. La célèbre théorie classique des « trois phases » a été reconnue pour fausse dans les termes où on l'avait posée : le monosyllabisme n'est pas le point de départ primordial des langues, l'état analytique n'en est point le but définitif : mais toute langue passe tour à tour, avec plus ou moins de rapidité, par les trois phases — ou même quatre : monosyllabique, agglutinante, flexionnelle et analytique — pour revenir ensuite à son point de départ, sans jamais s'arrêter dans le

cycle de cet éternel devenir[1]. Il va sans dire que l'évolution est progressive, insensible, et qu'aucune cloison étanche ne sépare en compartiments les différentes périodes.

De l'évolution générale des langues, passons à l'évolution spéciale des phénomènes. Un principe, auquel se rallient aujourd'hui la grande majorité des linguistes, domine toute la matière : c'est l'inconscience des phénomènes linguistiques. Accepté à peu près universellement dans le domaine de la phonétique — on a renoncé depuis longtemps à expliquer les transformations des sons par des fantaisies individuelles[2] — ce principe rencontre, au contraire, en sémantique, les mêmes oppositions que soulevaient tout à l'heure les lois.

M. Bréal fait intervenir très nettement la volonté dans l'évolution sémantique : il est vrai qu'il se réclame parfois d'une « volonté obscure » qui est bien près de l'inconscient. Quand on parle, dit-il, on a un but, c'est d'être compris : donc, pour atteindre ce but, chacun, individuellement, modifie consciemment son langage pour le rapprocher de la perfection.

Cette théorie, qui, il y a cinquante ans, n'aurait guère rencontré d'adversaires, est aujourd'hui repoussée par la presque totalité des linguistes, qui souscrivent volontiers à l'axiome suivant posé par

1. Cf. V. Henry, *Antinomies linguistiques*, pp. 16 et suiv.
2. C'était encore à peu près l'opinion de Sayce (*Principes de philologie comparée*, trad. Jovy, p. 255).

V. Henry[1] : « Toute explication d'un phénomène linguistique qui présuppose, à un degré quelconque, l'exercice de l'activité consciente d'un sujet parlant, doit *a priori* être écartée et tenue pour non avenue. » La conception de M. Bréal — dont les exemples sont tous empruntés à des langues littéraires — ne saurait convenir (et encore dans une certaine mesure) qu'au langage des écrivains, des lettrés, qui seuls ont conscience de leur langue. Sans doute, l'homme s'efforce d'être compris; mais conclure de là qu'il cherche dans ce but à modifier consciemment son langage, c'est dépasser singulièrement les prémisses. Chez les illettrés, le langage est toujours considéré comme un moyen, jamais comme une fin. Quelque paradoxale que l'affirmation puisse paraître, les évolutions sémantiques les plus apparentes — de multiples observations s'accordent à le prouver — se produisent toujours à l'insu des sujets parlants.

Toutefois, cette question d'inconscience demande à être encore approfondie au point de vue psychologique. Une discussion très intéressante sur ce point eut lieu en décembre 1906 à la Sorbonne, au cours d'une soutenance de thèse, entre un psychologue, M. Egger, et un linguiste, Victor Henry. M. Egger soutenait qu'il y a, pour les phénomènes sémantiques, un certain degré de conscience, sinon dans le moyen, le *comment*, du moins dans le *pourquoi*, dans le but et l'effort pour l'atteindre. Victor Henry concéda ce

1. *Antinomies linguistiques*, p. 78.

dernier point pour une catégorie de phénomènes, les phénomènes lexicologiques (changements de sens), mais revendiqua l'inconscience intégrale pour les phénomènes morphologiques (formes grammaticales). Il cita, à l'appui, l'exemple d'une petite fille de cinq ans, qui forgea un jour je *suirai* pour je *serai*, quatrième proportionnelle analogique qui était à *suis* ce que *chanterai* est à *chante* : c'est un phénomène courant dans l'évolution des langues, et dont la formation s'explique fort bien. Or, la petite fille, qui n'avait aucune connaissance grammaticale, n'avait pas la moindre idée de la raison d'être de sa création analogique, qui avait jailli spontanément : interrogée, elle déclara et fut convaincue qu'elle avait dit au hasard; et pourtant elle procédait exactement comme avaient procédé avant elle des millions d'individus pour former des futurs, comme nos ancêtres qui ont dit je *viendrai* pour je *vendrai* (fut. de *venir*).

S'ils étaient réfléchis, les phénomènes sémantiques supposeraient chez les peuples les plus frustes des raisonnements de linguistes consommés : encore les linguistes eux-mêmes ont-ils souvent beaucoup de mal à retrouver et à renouer les fils brisés de ces évolutions. D'ailleurs les philosophes eux-mêmes admettent fort bien que, dans l'association des idées — principe directeur des évolutions sémantiques, comme je vais le montrer — « l'esprit peut passer d'une idée à une autre en traversant, sans le savoir, toute une série d'idées intermédiaires[1] ».

1. Boirac, *Cours élémentaire de philosophie*, p. 37.

L'inconscience entraîne des conséquences importantes : d'abord la spontanéité des phénomènes, et, en second lieu, l'indépendance et la simultanéité de leur production dans un milieu donné. Ce dernier point, toutefois, n'est pas encore universellement admis, surtout en sémantique. En poussant jusqu'aux dernières conséquences la logique des principes, on est conduit à admettre, pour une époque et un milieu donnés, la nécessité des phénomènes linguistiques, et par suite la possibilité des lois. J'ai dit que la plupart des linguistes admettent la loi phonétique, mais rejettent, avec plus ou moins d'hésitation, la possibilité de la loi sémantique.

Un caractère plus net sépare, indiscutablement cette fois, les phénomènes phonétiques et sémantiques : les premiers évoluent insensiblement, et leur progression est si lente qu'ils ne peuvent pas ne pas être inconscients, puisqu'il faut l'oreille la plus exercée ou les appareils les plus précis pour relever des différences entre la prononciation du grand-père et celle du petit-fils. A l'opposé, les phénomènes sémantiques, contrairement à l'adage classique, procèdent par sauts, quoique les écarts soient en général très rapprochés. Il n'y a eu aucun intermédiaire entre *guipillon* et *goupillon*, entre je *vendrai* (futur de *venir*) et je *viendrai*, entre « bureau » au sens d' « étoffe de bure » et « bureau » au sens de « table » (recouverte par l'étoffe de bure).

Quel est le principe directeur des phénomènes linguistiques? En phonétique, la science moderne

rejette la « loi du moindre effort », qui fut pendant longtemps universellement adoptée : la phonétique expérimentale l'a ruinée en prouvant que de nombreux sons exigent plus d'efforts que ceux dont ils dérivent. — Quelques linguistes[1] invoquent plus ou moins nettement la « compensation », ou loi d'« équilibre », ou « loi de solidarité phonétique ». D'après cette conception, chaque mot formerait un tout phonétique : s'il se produit un allongement dans une partie, il en résultera nécessairement un affaiblissement dans une autre. Cette théorie, qui paraît expliquer certains phénomènes des langues anciennes, est contredite par les langues romanes : il y a en outre de nombreux phénomènes dont elle ne peut rendre raison.

La plupart des linguistes se rallient peu à peu, plus ou moins consciemment, à un principe différent, qui est corroboré par les données de la phonétique expérimentale : l'évolution phonétique est conditionnée par des nécessités physiologiques. Le point de départ est individuel, mais les effets sont généraux, car les faits prouvent que les nécessités physiologiques sont identiques chez les individus d'une même génération. Poussant plus loin, on peut se demander — quoique la question sorte du domaine de la linguistique — si la cause première des modifications fonctionnelles (ou physiologiques) ne réside pas dans des transformations organiques (ou anatomiques) des organes de la parole : la phonétique expérimentale penche pour l'affirmative.

1. Cf. P. Regnaud, *Grammaire comparée du grec et du latin*, Introduction; M. Grammont, *Patois de la Franche-Montagne*, p. 62.

En sémantique, nous rencontrons en opposition les deux mêmes écoles que sur le terrain des lois et de l'inconscience. Sans doute, on est d'accord pour proclamer que tous les phénomènes peuvent se ranger sous le drapeau de l'analogie. Mais l'analogie est un moyen, non une cause. Pour M. Bréal, l'analogie est au service de la raison : logique avec lui-même, il proclame que le principe directeur des phénomènes réside dans leur utilité. Au contraire, la plupart des linguistes, partisans de l'inconscience, et forts de l'inutilité de nombreuses créations comme de la perte de nombreux sens ou formes utiles, soutiennent que le principe des évolutions sémantiques est purement et simplement l'association des idées,qui se manifeste par la voie des créations analogiques.

J'ai réservé la théorie de M. Meillet, qui accorde une part prépondérante aux faits sociologiques dans l'évolution des phénomènes linguistiques : elle semble à peu près isolée dans l'orientation scientifique actuelle, et elle a fort surpris, je crois, la très grande majorité des linguistes qui se sont demandé si M. Meillet, partisan déterminé des lois linguistiques et de l'inconscience des phénomènes, n'allait pas se mettre en contradiction avec lui-même en entrant dans cette voie. Je ne le pense pas, et j'estime que les recherches si originales de M. Meillet dans cette nouvelle direction pourront rendre compte de nombreux phénomènes, en les appliquant à l'étude des langues contemporaines.

Nous assistons, en effet, à notre époque, à une

véritable révolution linguistique dans la nature des phénomènes observés, révolution provoquée-elle-même par un changement considérable dans la mentalité des sujets parlants. J'ai supposé jusqu'ici une langue transmise exclusivement par l'audition et parlée par une très grande majorité d'illettrés : c'est le cas pour les langues mortes, et même encore pour la plupart des parlers vivants. Mais il en est autrement, à l'heure actuelle, pour les langues littéraires des peuples les plus civilisés, par exemple : le français, l'anglais, l'allemand. Il est bien évident que les phénomènes linguistiques se présentent sous un jour différent chez un peuple qui sait lire et écrire et possède quelques rudiments de grammaire. Cette population aura d'abord une certaine conscience de sa langue. Par suite de la lecture, l'élément visuel s'ajoutera à l'élément auditif et parfois le contrariera. Enfin, dans les grandes agglomérations comme Paris, Londres ou New-York, les phénomènes linguistiques seront singulièrement complexes, par suite de l'origine multiple et diverse des habitants — la moitié à peine est indigène — et surtout à cause de la diversité des milieux sociaux, qui crée une variété considérable de langages enchevêtrés à l'infini [1]. Pareille étude, particulièrement délicate, est à peine abordée par la science : j'ai voulu seulement indiquer quelques-uns des principaux problèmes qu'elle posera.

1. Pour Paris, voir ci-dessus, 1re partie, ch. I, *Le français d'avant-garde.*

CHAPITRE II

L'enseignement du français par la grammaire historique.

Les maîtres se plaignent de plus en plus que le niveau des études françaises va en baissant : c'est surtout, semble-t-il, dans l'enseignement secondaire, que cette « crise du français » se fait sentir. Les élèves, assurent les professeurs, connaissent de moins en moins leur langue et ne savent plus l'écrire. Le français n'a vraiment pas de chance : paralysé dans l'enseignement secondaire, jusqu'au début du XIXe siècle, par le latin, qui avait dans les études une prépondérance exagérée, n'aura-t-il réussi à faire reculer son rival que pour être étouffé de nouveau par d'autres concurrents aussi impérieux, les langues vivantes et les sciences? Et pourtant la connaissance de notre langue est de nécessité primordiale : son étude ne devrait-elle point avoir le pas sur toutes les autres dans un enseignement littéraire bien conçu?

Il semble que depuis les Jésuites jusqu'à nos jours, sous les gouvernements les plus conservateurs

comme les plus avancés, les auteurs de programmes, en n'accordant qu'une place minime aux études françaises, aient obéi tous à la même idée, qui est encore couramment répandue. Notre langue! mais nous la connaissons d'instinct! Je la parle, donc je la sais, diraient-ils volontiers en transposant l'aphorisme célèbre. Quand on aura appris aux tout jeunes élèves les vénérables règles de l'orthographe — la sacro-sainte orthographe! — et le mystère des chinoiseries syntactiques inventées par les grammairiens des deux siècles classiques, y aura-t-il lieu de s'occuper encore de la langue dans les classes supérieures? La grammaire! c'est une étude d'ordre élémentaire, bonne à reléguer dans les petites classes. Les classes de grammaire s'arrêtent à la quatrième! Passé treize ans, les élèves doivent avoir d'autres soucis, et abandonner la grammaire — qui les a toujours rebutés — pour ne plus s'occuper que de littérature et étudier les auteurs. »

Voilà comment parleraient les programmes — si les programmes pouvaient parler... entre les lignes.

Le résultat? Ce sont les professeurs qui vont répondre :

« De toutes parts on signale le danger. L'Enquête de la *Revue universitaire* sur le Baccalauréat[1] a montré que la décadence du français était une des conséquences de la Réforme de 1902. Copies d'écrit

1. Janvier-février 1906. Voir notamment l'opinion de M. Santiaggi, professeur de Première, qui constate le *formidable déclin de la composition française.*

et interrogations d'oral ne sont que trop convaincantes. Nos élèves semblent trop souvent des apprentis qui manient avec une gaucherie timide un *outil inconnu*. Pauvreté du vocabulaire, impropriétés de l'expression, fautes de syntaxe et d'orthographe sont les caractères trop fréquents de leur style. Et dans celui des autres, il ne faut pas compter qu'ils sentent toujours, je ne dis pas les finesses et le pouvoir d'un mot mis en sa place, mais la valeur propre des termes » (E. Abry, professeur de première, *Revue Universitaire*, 15 mai 1907, p. 428).

Si les élèves ne connaissent plus leur langue, à quoi cela tient-il, sinon à ce qu'on l'enseigne insuffisamment et mal *de par la faute des programmes*? J'ai souligné l'expression de M. Abry, *un outil inconnu*, qui me semble aussi pittoresque que juste. Il est en effet admis aujourd'hui par les linguistes[1] que les phénomènes du langage sont inconscients : par conséquent on peut parler à merveille sa langue sans en avoir la connaissance scientifique et réfléchie. Et cette connaissance est absolument nécessaire quand on passe de la parole à l'écriture : pour savoir écrire sa langue, il ne suffit pas de la parler d'instinct, il faut l'avoir étudiée afin de pouvoir en utiliser toutes les ressources en connaissance de cause. Car si la parole est spontanée et inconsciente dans ses moyens, la composition est un acte éminemment réfléchi[2].

1. Cf. A. Dauzat, *Essai de méthodologie linguistique*, pp. 84 et 98-100, et ci-dessus, p. 238.

2. C'est la raison pour laquelle la langue des écrivains ne doit

Voilà pourquoi tant de personnes qui parlent bien, qui sont même d'excellents orateurs spontanés, font de détestables écrivains, lourds et souvent incorrects : s'ils *parlent* leur langue, ils ne la *connaissent* pas.

Encore y a-t-il bien peu d'enfants, placés dans une situation privilégiée quant à la région et au milieu social, qui parlent purement leur langue : celle-ci sera presque toujours entachée de provincialismes phonétiques ou sémantiques. A ceux-là il sera d'autant plus important d'apprendre leur langue, qu'ils croiront — en la parlant mal — la bien parler, puisqu'ils s'expriment comme leurs parents ou leurs concitoyens. Et même le langage des enfants fût-il pur qu'il sera nécessairement très pauvre, surtout comme vocabulaire et comme syntaxe.

Cette connaissance de la langue française, les programmes actuels peuvent-ils la donner? Je ne crains pas de répondre : non. L'enseignement grammatical, abandonné à peu près complètement dès la quatrième, parfois même auparavant, est donné à des enfants trop jeunes pour porter ses fruits et pour pouvoir être fait de façon scientifique. Il se borne presque exclusivement à faire apprendre *par la mémoire* des paradigmes et des règles de syntaxe ou d'orthographe — qui paraissent arbitraires aux enfants (et qui le sont souvent), car on ne peut pas, à cet âge, leur en expliquer la raison d'être historique et linguistique (« chinoiseries » mises à part).

pas être prise comme type de la langue vivante et parlée à une époque donnée.

L'étude des auteurs, commencée dès les classes de grammaire, et qui avec la composition française absorbe toutes les heures de français dans les classes supérieures, — l'étude des auteurs pourra-t-elle combler cette lacune? Il ne faut pas l'espérer. Cette étude fût-elle bien faite au point de vue linguistique — et celui-ci est souvent négligé — le résultat ne serait pas atteint. D'abord parce que — n'en déplaise aux classiques et aux puristes — nous ne parlons et nous n'écrivons plus la langue de Bossuet où de Voltaire, et que nous n'avons jamais parlé celle des poètes — de Corneille à Victor Hugo. Et surtout, des notions décousues données sans lien, à l'occasion de la lecture des textes, ne peuvent pas se graver dans l'intelligence des élèves, faute de l'ensemble, de la coordination, des idées directrices, des points de repère, de l'enchaînement, qui ne peuvent exister que dans un cours méthodique et suivi, si élémentaire soit-il.

Par la faute des programmes, la littérature étouffe, dans les classes, l'étude de la langue. Celle-ci est cependant la base nécessaire de celle-là, et devrait, au contraire, la primer. Il s'agit en effet de savoir si l'enseignement du français, donné aux élèves dans les lycées, a pour but de former des hommes sachant parler et écrire leur langue — ou bien des critiques littéraires?

Si on veut apprendre sérieusement le français aux jeunes gens, il est indispensable de leur donner un aperçu scientifique de son évolution grammati-

cale [1]. C'est là un truisme pour tous les linguistes. Ce que les programmes contiennent au sujet de la grammaire historique est tout à fait insuffisant. Un rapide examen suffit à le montrer.

La première tentative ébauchée dans ce sens remonte à 1852. Cette velléité est intéressante à signaler, car le plan d'études de Fortoul est, par ailleurs, suffisamment rétrograde pour qu'on lui rende justice sur ce point. Les travaux de Bopp avaient fait assez de bruit dans le monde savant, pour que l'écho en fût parvenu aux oreilles du ministre. Pour la première fois, les instructions recommandent « l'élucidation des règles vivantes du langage, précédant l'étude des formules, et vivifiée par des observations de *grammaire comparée* [2] ».

De la grammaire comparée à la grammaire historique il n'y avait qu'un pas. Il ne fut franchi qu'en 1880, à la suite des travaux de vulgarisation de Brachet, Chassang, etc. Le plan d'études de 1880 — qui est, soit dit en passant, un des mieux conçus — après avoir posé très justement, dans les Instructions, qu' « il faut apprendre la grammaire par la langue et

1. M. Contoux a fort justement montré (*Revue Universitaire*, janvier 1906, pp. 22-29) l'utilité de l'enseignement du vocabulaire français par l'étymologie, et constaté l'infériorité, en français, des élèves de la section D, qui ne font pas de latin.

2. O. Gréard, *La question des programmes dans l'enseignement secondaire* (1884), p. 58.

non la langue par la grammaire », contient le paragraphe suivant pour la classe de Quatrième :

« Notions élémentaires sur l'histoire de la langue française. Mots d'origine populaire, savante, étrangère. — Persistance de l'accent tonique dans les mots d'origine populaire. — Mots tirés du latin par les savants, souvent en opposition avec les règles de l'accent tonique. — Doublets. — Différences essentielles de la construction française et de la construction latine [1]. »

Ce paragraphe est répété dans le plan d'études de 1885, qui ajoute les instructions suivantes :

En Troisième : « Étude de la langue française. — Lois qui ont présidé à la formation des mots français. »

En Seconde : « Continuation de l'étude de la langue. »

En Rhétorique : « Complément de l'étude de la langue, surtout au point de vue de la composition et du style. »

Malheureusement on réduisait en même temps, la durée des heures de français : de cinq heures à quatre heures par semaine en Rhétorique, de quatre heures à trois heures en Seconde, de trois heures à deux heures en Troisième et en Quatrième. Deux heures de français par semaine !

Malgré cette diminution regrettable, il y avait, dans ces quelques lignes des programmes, l'embryon

1. Plan d'études de 1880, p. 60.

d'un petit cours d'histoire de la langue française, qui pouvait être très intéressant et fécond en résultats — à condition de le prolonger dans les classes supérieures.

Beaucoup de professeurs le comprirent ainsi. Malheureusement les programmes de 1890, qui marquent à cet égard un regrettable recul, vinrent mettre le holà à ces initiatives intelligentes, et décrétèrent la séparation de la philologie romane et de l'enseignement secondaire. Il faut lire les Instructions qui sont vraiment typiques[1] :

« *Histoire de la langue française.* — L'enseignement historique de la langue française avait donné lieu aussi à quelques malentendus. On s'était parfois mépris sur l'importance qu'il convient de lui attribuer dans nos classes; on avait fait de longues et érudites leçons au lieu de se contenter de *notions élémentaires sur la formation des mots français.* Avec la rédaction actuelle du programme, cette erreur ne serait plus guère excusable.

« Ce que l'on doit se proposer, c'est simplement d'expliquer aux élèves que notre langue n'est point sortie du latin sous sa forme actuelle, qu'elle a traversé une période de transition, que pendant cette période elle était cependant soumise à des règles, que ces règles, à ne prendre que les principales, sont fort claires et peu nombreuses. Est-il besoin d'un cours suivi pour le faire comprendre?

1. *Instructions, programmes et règlements* (enseignement secondaire), p. 28 (Paris, Imprimerie Nationale, 1890).

« Personne ne le pensera, d'autant plus que c'est en quatrième que seront d'abord enseignées ces *notions élémentaires*. Un maître serait bien inexpérimenté s'il consacrait plus de quelques heures à un enseignement qui, réduit à ces proportions, éveille très vivement la curiosité des élèves.

« En Troisième, on reviendra sur ces notions, qui sans cette précaution seraient trop vite oubliées, on les complétera par des *exemples* et une *étude grammaticale et littéraire*, en Seconde enfin on continuera ces études à l'occasion *des textes lus et expliqués*. En Rhétorique on a effacé, comme obscure ou inutile, la formule de 1885 : « *Complément de l'étude de la langue française au point de vue de la composition et du style.* » On espère néanmoins que le professeur ne manquera pas, chemin faisant, de s'assurer que les élèves n'ont pas oublié ces utiles notions, mais on avait, avant tout, le souci de ne plus laisser supposer que l'on demandait sur l'histoire de la langue française un cours suivi et développé de la Quatrième à la Rhétorique. Il n'en est rien. Sur ce point comme sur tant d'autres, faisons un modeste emprunt à l'enseignement supérieur, n'essayons pas de rivaliser avec lui. Nous n'avons pas les mêmes auditeurs et nous ne poursuivons pas le même but. »

Sans insister sur la « période de transition », qui révèle, chez l'auteur du paragraphe, une conception singulière de l'évolution linguistique, — il est permis de s'étonner de certaines affirmations. Certes, tous les philologues estimeront qu' « il est besoin d'un

cours suivi » pour poser, même dans ses principes, l'histoire de la langue française. Cela ne veut pas dire que ce cours devrait absorber toutes les heures de français, ni rivaliser de science avec l'enseignement des Facultés.

Enfin voici le plan d'études de 1902, qui a augmenté, comme on sait, le nombre d'heures consacrées à l'étude de notre langue, spécialement dans certaines sections. Il porte la note suivante, reproduite pour la Quatrième A et B et la Troisième A (qui ont respectivement 3, 5 et 3 heures de français par semaine)[1] :

« Le professeur donnera, *à l'occasion de la lecture des textes*, les notions de grammaire historique qui paraîtront nécessaires. Ces notions *ne seront pas la matière d'un cours suivi*, et se donneront seulement dans la mesure où elles peuvent rendre plus intelligible l'histoire de la langue[2]. »

Les intentions sont donc les mêmes qu'en 1890 : j'ai souligné à dessein les passages caractéristiques. On ne veut pas de cours suivi, mais seulement des remarques occasionnelles. Et voyez tout de suite l'illogisme. Ces élèves, auxquels on défend d'enseigner rationnellement l'histoire de la langue française, on prétend leur faire traduire, en Seconde, des textes d'ancien français. Encore ne procède-t-on pas pro-

1. A signaler, en Cinquième, un paragraphe bien conçu (p. 48) : « Les règles seront enseignées surtout par l'usage. Le professeur ne manquera aucune occasion de faire constater aux élèves qu'il les appliquent instinctivement. »
2. P. 48.

gressivement en remontant peu à peu le cours des siècles et des textes. Non! on commence par leur mettre entre les mains la Chanson de Roland! Voudrait-on appliquer par hasard la « méthode directe » à l'étude du vieux français? Je me souviens, quand j'étais au lycée, de l'ahurissement de mes condisciples lorsqu'on leur fit traduire pour la première fois quelques laisses de la chanson de Geste. Ils allaient au hasard, s'efforçant de deviner, pataugeant lamentablement en l'absence de toute notion préalable sur le vocabulaire et la grammaire. Même pour les langues vivantes, on n'applique la méthode directe qu'à la conversation courante et élémentaire, et nul ne s'avisera d'aller mettre un texte de Gœthe ou de Shakespeare entre les mains d'élèves ignorant le premier mot d'allemand et d'anglais, et n'ayant aucune connaissance lexicologique, morphologique ou syntactique. Je défie un professeur de Seconde — désireux d'aborder avec fruit les explications d'ancien français, — de ne pas faire précéder la traduction des textes par un exposé grammatical de la langue — phonétique, morphologique et syntactique — aussi succinct que l'on voudra. Et comme les textes à expliquer appartiennent à des périodes diverses, comme la langue a fort évolué de la Chanson de Roland à Froissart, comme d'autre part les rapprochements avec la langue actuelle seront nécessaires pour piquer la curiosité des élèves et que les comparaisons avec le latin s'imposeront forcément, — nous voilà conduits, en dépit des instructions et par le fait même

des programmes, à un véritable petit cours d'histoire de la langue française. Qu'on le veuille ou non, il est impossible de faire du vieux français sans verser un peu dans la philologie romane.

Puisqu'il faut y venir tôt ou tard, pourquoi attendre l'explication des anciens textes et ne pas faire à loisir un petit cours de grammaire historique, en troisième ou en seconde? La faute initiale du programme de 1880 fut de placer ces notions en quatrième : on croyait encore à l'antique division en « classes de grammaire » et « classes de lettres », qui excluait les études grammaticales des classes supérieures. Les notions de grammaire historique sont trop délicates pour être exposées avec fruit à une moyenne d'enfants de treize ans. Tout au plus peut-on éveiller leur curiosité par quelques particularités frappantes, comme les doublets.

Croit-on que cet enseignement ne serait pas compris et ne porterait pas ses fruits? Le cours de grammaire historique, que professa Arsène Darmesteter, de 1882 jusqu'à sa mort, à l'École normale supérieure des filles de Sèvres, est une preuve vivante du contraire. Mais laissons la parole à son frère, qui a écrit à ce sujet une page remarquable :

« Sans s'arrêter aux avis timides de quelques-uns qui pensaient que l'à peu près suffit aux femmes, il initia cet auditoire si neuf aux méthodes et aux résul-

tats de la science, non en abaissant la science à un niveau inférieur, mais en élevant ses élèves jusqu'à elle. Le succès dépassa toute attente. Cet enseignement qui devait effrayer et dépayser un auditoire si peu préparé, — le latin n'étant pas dans le programme même facultatif — prit bientôt pour les élèves un intérêt passionnant! On suivait les autres cours par devoir et comme une chose toute naturelle, celui-là par plaisir, intelligence et passion. Pour ces intelligences neuves, plus ouvertes aux goûts désintéressés que l'étudiant candidat à la Sorbonne, c'était une révélation continue; elles sentaient un enivrement à travers ce voyage de découvertes à travers une langue qu'elles croyaient connaître et s'étonnaient de rapprendre; à travers les formes familières qui, en remontant dans le passé, en reviennent avec une physionomie nouvelle; à travers toute cette vie latente du langage, qui, une fois reconnue, lui donne un accent nouveau et une inflexion où vibre la pensée des siècles passés. C'était l'esprit historique qui se révélait à elles pour la première fois, et beaucoup d'entre elles en ont gardé l'éblouissement. Aussi ce cours était-il le cours favori de mon frère : nulle part il ne se sentait mieux compris, ce qui est le but suprême et la suprême récompense du maître[1]. »

1. *Arsène Darmesteter*, Reliques scientifiques recueillies par son frère, Paris, 1890, t. I, p. XXIII. — Je signale à titre de curiosité un petit livre peu connu : Eugène Lefranc, *Causeries sur les origines de notre langue maternelle*, Tours, 1889. L'auteur n'est pas un philologue et commet des erreurs très lourdes. Mais l'idée maîtresse de son livre est juste : la nécessité d'enseigner la grammaire his-

Bien que tous les maîtres ne soient pas des Darmesteter, un cours analogue, fait dans un lycée par un professeur intelligent, n'éveillerait-il pas un intérêt aussi vif chez des jeunes gens, qui ont sur les Sévriennes l'avantage de connaître le latin?

Mais le temps? objectera-t-on. Les programmes sont déjà trop chargés! — Je crois cependant qu'on peut faire une petite place à l'histoire de la langue. Sur trois heures par semaine, serait-il trop de demander qu'on consacrât une demi-heure à la grammaire? La littérature et les « auteurs » auront encore deux heures et demie — cinq fois plus : n'est-ce pas leur faire la part assez belle?

Qu'on me permette un exemple personnel. J'ai eu la chance d'avoir en troisième un de ces « professeurs inexpérimentés », dont parle avec tant de dédain l'Instruction de 1890 — il est aujourd'hui à la Sorbonne! Il avait eu le courage de braver les foudres des programmes et de nous faire un cours suivi de grammaire historique : une demi-heure par semaine pendant six mois. Ce petit cours très clair et très méthodique nous intéressait vivement. Ce fut, pour moi, une révélation, tant il m'ouvrait d'horizons nouveaux : et ce sont ces quelques leçons du jeune agrégé d'alors qui ont déterminé mon orientation vers la philologie romane.

torique, l'histoire du français, pour bien apprendre la langue; dans ce sens est conçue sa « Lettre-préface » adressée au ministre de l'Instruction publique et aux membres du Conseil supérieur de l'I. P.

Pourquoi les auteurs des programmes ont-ils une telle répulsion pour l'histoire grammaticale de notre langue? Si je comprends leur pensée, ils craignent d'empiéter sur le domaine de l'enseignement supérieur. Argument illusoire. Faut-il donc dresser des cloisons étanches entre les lycées et les Facultés, quand celles-ci sont normalement le prolongement de ceux-là? Comment veut-on que les vocations s'éveillent chez les lycéens, si on ne leur donne pas des aperçus de ce qui ce fait dans l'enseignement supérieur — de l'autre côté du baccalauréat? On fait bien au lycée de la chimie élémentaire, de la géologie élémentaire, parce qu'on estime, avec juste raison, qu'un bachelier doit avoir, comme disait Chrysale, quelques « clartés » de ces sciences qui tiennent tant de place aujourd'hui dans le monde. Pourquoi ne ferait-on pas de la linguistique élémentaire du français? Ce n'est ni plus difficile, ni moins utile. Si les livres manquent, ils se créeront, dès que la matière sera inscrite au programme.

En 1880, on pouvait objecter l'incompétence de nombreux professeurs de lycées et collèges, qui n'étaient pas initiés à ces études. Aujourd'hui un tel argument est sans valeur. Tous les agrégés des lettres et de grammaire, et même la plupart des licenciés sont familiarisés plus ou moins avec la philologie romane. Inutile d'ailleurs d'être un spécialiste pour en enseigner les premiers éléments.

A l'heure actuelle où les idées d'évolution dominent toutes les sciences, même dans l'enseignement des

lycées, il est inconcevable que les programmes défendent de montrer aux élèves la magnifique évolution qui a transformé lentement le latin en français par le jeu spontané, et régulier dans sa complexité, des lois phonétiques et des analogies sémantiques. Surtout lorsqu'on possède — dans la plupart des classes — les deux bouts de la chaîne, le latin et le français (avec, pour celui-ci, un chaînon qui va du XII[e] au XX[e] siècle !), n'est-il pas infiniment regrettable de ne point en reconstituer les anneaux disparus pour compléter l'ensemble? L'histoire de la langue française nous fournit l'occasion unique de présenter aux élèves des lycées et collèges le jeu des lois linguistiques d'après des faits connus, de leur montrer l'origine et la raison d'être des faits grammaticaux, de vivifier la grammaire, d'éclairer à leurs yeux l'histoire des langues en leur faisant mieux connaître la leur, et en leur ouvrant des perspectives insoupçonnées.

Enfin il y a un intérêt de premier ordre à vulgariser dans le public — en commençant par le lycée — les principes de la philologie romane. J'ai eu plus d'une fois[1] l'occasion de constater avec regret le fossé intellectuel, si l'on peut dire, qui sépare les linguistes et les littérateurs, et qui va se creusant de plus en plus. Les hommes de lettres, qui ont le louable désir de former le goût du public, font preuve d'une igno-

1. Cf. notamment *Revue des Idées*, mars 1907, pp. 222 et 237-239 (Les tendances actuelles de la linguistique romane), le *Courrier Européen*, 5 avril 1907 (L'échec de la réforme orthographique), et, ci-dessus, *Introduction*.

rance fâcheuse en ce qui concerne l'histoire de la langue française : l'énorme travail accompli depuis soixante ans par la philologie romane n'existe pas pour eux; souvent même ils ne le soupçonnent point. La plupart, fermés à l'idée d'évolution en matière de grammaire, en sont restés aux conceptions de Lhomond et de Port-Royal sur les langues qui se *fixent*. Et le pis, c'est qu'ils se croient compétents et qu'ils prétendent discuter — à tort et à travers, hélas ! — les questions linguistiques les plus délicates. Les polémiques engagées autour de la réforme de l'orthographe nous ont suffisamment édifiés sur les conceptions et les connaissances linguistiques des hommes de lettres. Il en serait autrement si ces écrivains, qui sont des gens cultivés, avaient suivi, au lycée, un cours historique de langue française. Ils auraient plus de respect pour une science dont ils auraient appris l'existence et dont ils connaîtraient les rudiments.

CHAPITRE III

Renan et la méthode philologique : Un précurseur de la réforme de l'enseignement supérieur.

Il y a quelque soixante ans, on s'imaginait — et certains le croient encore aujourd'hui — qu'il suffisait, pour enseigner « les lettres », d'avoir lu les pages classiques des grands écrivains et de broder, sur cet éternel canevas, des thèmes brillants ou fantaisistes, variant, suivant la nature et le talent du professeur, du truisme au paradoxe : l'idéal était de former des élèves capables de pasticher Cicéron ou Virgile en latin, Bossuet, Racine ou Voltaire en français. Personne ne s'avisait qu'il pouvait y avoir une science de la littérature et du langage, tout comme des mathématiques ou de la chimie. Les plus hardis parlaient de catachrèse ou d'hypotypose, mots mystérieux et ésotériques destinés à imposer aux profanes une admiration mêlée de crainte. Quant à la grammaire, elle était reléguée, par mépris, à l'école primaire.

On doit considérer Renan comme un des principaux promoteurs du grand et fécond mouvement qui, vers la fin du XIXe siècle, a substitué, dans notre enseignement supérieur des lettres, l'esprit et la méthode philologiques aux vagues déclamations de l'époque précédente.

L'affirmation peut paraître risquée. Renan est assez peu en faveur auprès des philologues contemporains, qui le considèrent volontiers comme un amateur, un dilettante de science, à qui la phrase a joué plus d'un méchant tour. N'est-il pas paradoxal de présenter comme le démolisseur de la rhétorique et le père de la philologie, un écrivain qui vivra surtout par le charme de son style?

La contradiction n'est qu'apparente. Par une réaction exagérée contre l'opinion de ses contemporains, on a tort, aujourd'hui, de ne plus guère envisager chez Renan que le styliste, et d'oublier qu'il fut en même temps, dans le domaine scientifique de la philologie, un précieux initiateur.

Sans doute Renan, soumis à une éducation oratoire et superficielle, n'a jamais pu effacer entièrement dans son esprit la première empreinte : chez lui le styliste (il faut s'en féliciter) est demeuré, comme le mystique et le théologien. Mais, mieux que nul autre, il a reconnu les inconvénients de cette culture brillante autant que vaine, donnée par les vieux maîtres de rhétorique; il a compris la nécessité de réagir avec énergie, et, s'il a peu contribué à augmenter, d'une façon tangible, l'acquit scientifique, du moins

a-t-il entrevu la saine méthode, pour laquelle il a lutté toute sa vie. Et dans chaque science, les questions de méthode sont primordiales : tout effort mal dirigé est irrémédiablement perdu.

Les *Questions contemporaines*, écrites sous l'impression des événements de 1848, insistent à plusieurs reprises sur la nécessité et l'urgence d'une telle réforme; au lendemain de la guerre de 1870, la *Réforme intellectuelle et morale* revient à la charge. Si les opinions politiques de l'auteur semblent avoir changé dans l'intervalle, en revanche ses idées pédagogiques sont demeurées exactement les mêmes : ses réclamations avaient été à peine entendues. La réforme souhaitée par Renan ne devait être réalisée que quelques années plus tard, progressivement, par évolution et par étapes successives.

Comparant les universités allemandes à nos établissements d'enseignement supérieur, Renan reconnaît franchement notre infériorité, et il formule une série de critiques, justes et suggestives, en proposant les remèdes correspondants. L'idée maîtresse, génératrice de toutes les autres, est la substitution d'un enseignement raisonné des sciences historiques et philologiques aux déclamations, brillantes et creuses, des cours publics. La méthode philologique développe l'esprit de recherches, en fournissant aux travailleurs les instruments des découvertes futures;

l'enseignement oratoire est stérile, car, si l'on sait former des savants, il serait enfantin de supposer un seul instant qu'une chaire de poésie française pût fabriquer des poètes, ou une chaire d'éloquence, des orateurs. « Un élève même secondaire de M. Bœckh, de M. Bopp, de M. Karl Ritter, rend des services, est un homme utile, qui compte dans le mouvement scientifique du temps, et travaille pour sa part à polir une des pierres qui entrent dans l'édifice du temple éternel; mais qu'est-ce qu'un élève médiocre de M. Cousin, de M. Guizot, de M. Villemain, de M. Michelet[1]? » Tandis que nos élégants diseurs — exceptons-en Michelet — dissertaient en Sorbonne sur des lieux communs renouvelés des Grecs, devant un public, charmant et frivole, de femmes du monde et d'oisifs, l'Allemagne travaillait en silence, formait des savants, et acquérait rapidement une supériorité intellectuelle incontestable. C'est Diez qui fondait la philologie romane, établissant le premier les lois qui ont présidé à la formation du français, — et qui venait même — suprême ironie! — nous apprendre le mécanisme de nos obscurs patois. Le vainqueur de Sadowa et de Sedan — a dit Renan, en modifiant un mot célèbre — ce fut l'université allemande. Un peuple qui ne sait plus travailler, ajoutait-il sévèrement, est un peuple vaincu : la rhétorique est un signe certain de décadence morale.

Ce n'est point là un paradoxe. Les phénomènes

1. *Questions contemporaines*, p. 95.

intellectuels et sociaux sont étroitement solidaires : l'organisation de l'enseignement supérieur est un problème vital, dont la solution exerce des répercussions directes sur la foule. Même désintéressé — il faudrait dire : surtout désintéressé — cet enseignement agit. Sans une haute culture intellectuelle, représentée par des organes puissants et variés, il est impossible de créer une large éducation populaire. L'enseignement supérieur ne doit pas être utilitaire. Il faut « mettre (qu'on me permette cette forme paradoxale d'exprimer ma pensée) le pédantisme en honneur, combattre ainsi l'influence trop grande des femmes, des gens du monde, des Revues... ; donner plus à la spécialité, à la science, à ce que les Allemands appellent le *Fach*, moins à la littérature, au talent d'écrire et de parler[1] ». Et ailleurs : « Il est reconnu que nos écoles sont des foyers d'esprit démocratique peu réfléchi et d'une incrédulité portée vers une propagande populaire étourdie. C'est tout le contraire en Allemagne, où les universités sont des foyers d'esprit aristocratique, réactionnaire (comme nous disons) et presque féodal, *des foyers de libre pensée*, mais non de prosélytisme indiscret[2]. » Je souligne ces derniers mots, afin que l'on se pénètre bien de la véritable intention de l'écrivain, et qu'on ne soit pas effrayé par quelques mots qui dépassaient sans doute sa pensée. Donc spécialiser la science dans l'enseignement supérieur, la réserver à une élite

1. *La réforme intellectuelle et morale*, p. 106.
2. *Id.*, p. 103.

intellectuelle, et écarter le grand public : tel est le second article du programme. N'en concluons pas que Renan était hostile à l'instruction du peuple : nul plus que lui n'a été convaincu de la nécessité d'éduquer toutes les couches sociales de la nation. Mais ce rôle n'appartient ni aux Facultés, ni au Collège de France : il faut des corps spéciaux, tout autrement organisés, tels que nos Universités populaires.

*
* *

Enfin Renan nous conseille de nous occuper un peu plus des choses de chez nous. C'est un phénomène bien curieux, mais très humain, que chaque science, à ses débuts, affectionne et recherche les phénomènes les plus lointains, les questions les plus difficiles. Les premiers linguistes s'attaquèrent à l'origine du langage, problème qui ne pourra être abordé avec quelque chance de succès que lorsque l'anthropologie, l'ethnographie et la philologie comparée des langues anciennes nous auront donné tous les résultats qu'on peut en attendre : ce sera le couronnement de la linguistique, ce ne pouvait en être le début, puisque, dans les sciences d'observation, l'esprit humain ne peut procéder, pour la découverte, que par l'analyse, en remontant du composé au simple. De même on a créé des chaires de grec, de latin, de sanscrit, bien avant de songer à étudier le français. En 1848, un Allemand, M. Hahn, constatait avec étonne-

ment que l'étude de notre langue était fort négligée chez nous. Aujourd'hui même, tous les examinateurs se plaignent de la faiblesse des épreuves de français, depuis le brevet élémentaire jusqu'à l'agrégation [1]. Si nous prenons la moyenne des notes données à la licence ès lettres, nous aboutirons à cette invraisemblable conclusion, que les candidats écrivent mieux en latin qu'en français : j'aime à croire toutefois que la sévérité du juge — sinon sa compétence — est plus grande à l'égard de la dissertation française. En 1871, Renan réclamait encore en vain une chaire pour le celtique, enseigné depuis longtemps en Allemagne [2].

*
* *

Dans son discours de réception à l'Académie française, Renan nous a rappelé comment Claude Bernard, qui le premier appliqua la méthode expérimentale aux sciences naturelles, concevait son extension beaucoup plus loin, jusqu'aux sciences dites morales. La philologie ne saurait procéder autrement.

Un des premiers, Renan a montré comment la science grammaticale devait, à l'instar des sciences naturelles, partir de l'observation des faits pour établir les lois, au lieu de prétendre, comme les grammairiens de l'ancienne école, plier les phénomènes à des règles *a priori*, plus ou moins artificielles, et

1. Voir le précédent chapitre.
2. Il y a aujourd'hui deux chaires de celtique à Paris, et une à Rennes.

« réduire la langue aux règles du devoir » — suivant la maxime de Boileau :

« Qu'on lise, dit Renan[1], les notes que Duclos a ajoutées à la *Grammaire générale* de Port-Royal : jamais peut-être la prétention de critiquer la nature, qui domine le XVIII[e] siècle, ne s'est plus naïvement avouée. A chaque instant, l'académicien cherche à montrer les inconséquences et les *fautes* que renferme le langage tel que le peuple l'a fait. Il sourit de pitié sur la bizarrerie de l'usage, et il voudrait en corriger les écarts par la raison des grammairiens, sans s'apercevoir que les tours qu'il veut supprimer sont d'ordinaire bien préférables à ceux qu'il veut y substituer. »

Très judicieusement aussi, et l'un des premiers, Renan a compris et nettement montré que les *exceptions* qui, dans l'ancienne grammaire, s'opposaient à la règle, n'étaient pas moins arbitraires et fausses : procédé simpliste pour éluder les explications difficiles. La loi n'a pas d'exception. « Le mot d'exception est antiscientifique. Ce qu'on appelle exception est un phénomène dont une ou plusieurs conditions sont inconnues[2]. » Paroles remarquables, qui devaient paraître alors singulièrement hardies, mais que les progrès de la science ont pleinement confirmées. Les résidus, apparentes exceptions aux lois primaires, doivent s'expliquer, on le sait aujourd'hui, par des lois secondaires ou par une influence externe[3].

1. *De l'origine du langage*, p. 96.
2. Renan, *Discours de réception à l'Académie française*.
3. Cf. ci-dessus, p. 231.

Ces quelques citations suffisent pour rendre à Renan philologue et méthodologiste la place qui lui est due. Et il n'est que juste de le considérer comme un des principaux promoteurs du grand mouvement de réformes qui a profondément rénové, depuis une trentaine d'années, l'esprit et les méthodes de notre enseignement supérieur des lettres.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

PRONONCIATION ET ORTHOGRAPHE : LE FOND ET LA FORME

CHAPITRE I

CHAPITRE II

TROISIÈME PARTIE

LES LUTTES DU FRANÇAIS

CHAPITRE I

CHAPITRE II

QUATRIÈME PARTIE

ÉTUDE ET L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE

CHAPITRE I

CHAPITRE II

CHAPITRE III

... Coulommiers Imp Paul BRODARD. — ...